



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rapport annuel

CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE

2015



Remerciements

Le secrétariat général du CNI remercie vivement tous les contributeurs à ce rapport.

Directeur de la publication : Frédéric Saint-Geours, vice-président du CNI

Directeur éditorial : Pierre Jandet, secrétaire général du CNI

Coordinatrice éditoriale : Pierrette Azor, chargée de communication du CNI

Secrétaires de rédaction : Martine Automme, Nicole Merle-Lamoot, DGE, SCIDE, sous-direction de la Prospective, des Études et de l'Évaluation Économiques

Création graphique, maquette : Hélène Allias-Denis, Brigitte Baroin, DGE, SCIDE, sous-direction de la Prospective, des Études et de l'Évaluation Économiques

ISSN : 2275-1963

Dépôt légal : 2016

DGE - 67, rue Barbès, 94200 Ivry-sur-Seine

contact.cni@finances.gouv.fr

www.conseil-national-industrie.gouv.fr

Rapport annuel

Conseil national de l'industrie

2015



Sommaire

Éditorial du vice-président	7
Le Conseil national de l'industrie en 2015	8
Activités 2015 et priorités 2016 des Comités stratégiques de filière	13
CSF Aéronautique	14
CSF Alimentaire	16
CSF Automobile	18
CSF Biens de consommation	20
CSF Bois	22
CSF Chimie et Matériaux	24
CSF Éco-industries	26
CSF Ferroviaire	30
CSF Industries extractives et première transformation	32
CSF Industries et Technologies de santé	34
CSF Mode et Luxe	36
CSF Naval	38
CSF Nucléaire	40
CSF Numérique	42
Activités 2015 et priorités 2016 des Sections thématiques	45
Section thématique Économie circulaire	46
Section thématique Emploi et Compétences	48
Section thématique Europe	50
Section thématique Réglementation et Simplification	52
Annexes	55
Décret relatif au CNI	56
Arrêté de 2014 portant nomination au CNI	61
Arrêté de 2016 portant nomination au CNI	63
Membres du Bureau du CNI	64

Vice-présidents des Comités stratégiques de filière et présidents des Sections thématiques	65
Référents parlementaires des CSF	66
Avis du CNI sur la formation initiale - octobre 2015	67
Communication du CNI en vue de la COP 21- octobre 2015	83
Synthèse du rapport du Comité de suivi du financement des entreprises industrielles	88



Frédéric SAINT-GEOURS,
vice-président
du Conseil national de l'industrie

Ce rapport d'activité du Conseil national de l'industrie (CNI) présente les réalisations et les perspectives du CNI ainsi que de toutes ses composantes : les Comités stratégiques de filière qui accompagnent le développement des filières industrielles et les aident à relever les enjeux auxquels elles sont confrontées, les Sections thématiques qui travaillent sur des problématiques majeures, transverses aux différentes filières et le bureau qui est chargé de l'organisation, de la coordination et de l'animation des travaux du Conseil national de l'industrie.

Chaque entité du CNI travaille dans un cadre tripartite, associant fédérations professionnelles, organisations syndicales et pouvoirs publics. Ce cadre tripartite est la caractéristique fondamentale du CNI, qui en fait à la fois sa spécificité et sa force.

Ayant été nommé récemment vice-président du CNI, je souhaite associer à ce rapport mon prédécesseur Jean-François Dehecq qui a assuré successivement la vice-présidence de la Conférence nationale de l'industrie de 2010 à 2013, qu'il avait contribué à créer, puis la vice-présidence du Conseil national de l'industrie de 2013 à 2016. ■

Le Conseil national de l'industrie en 2015



Réunion plénière du CNI le 16 octobre 2015, en présence des trois ministres, Emmanuel Macron, Najat Vallaud-Belkacem, Myriam El Khomri.

Les avis et communications du CNI émis en 2015

Le Conseil national de l'industrie (CNI) est une instance permanente qui émet des avis et des recommandations sur les politiques publiques impactant l'industrie française. Plusieurs avis et communications ont été émis en 2015. Les avis présentés dans les paragraphes suivants ont été rendus publics.

Avis sur la formation initiale

Le Conseil national de l'industrie a rendu en octobre 2015 un avis sur la formation initiale, avis qui a été présenté en séance plénière du CNI le 16 octobre 2015. Le CNI avait été sollicité en juillet 2014 par la Grande conférence sociale pour établir des recommandations sur les besoins et les attentes de l'industrie en matière de compétences et de formation. Des travaux ont été menés dans ce but dans le cadre de la Section thématique « Emplois et compétences ».

Six recommandations ont été formulées dans cet avis (*le texte complet de l'avis figure en annexe p. 67*) :

- nourrir une dynamique de réindustrialisation de l'économie et de création d'emplois qualifiés

en France par une politique industrielle intégrée dans toutes ses dimensions ;

- élaborer, dans chaque Comité stratégique de filière (CSF) des « visions prospectives partagées des emplois et des compétences industrielles » (VPPEC), appropriables par tous les acteurs (*cf. encadré*) ;
- initier un processus qui favorise la prise en compte, par le système éducatif et les branches professionnelles, de l'expression des besoins des CSF en formation initiale ;
- élaborer une stratégie collective pour « donner envie de travailler dans les différentes activités de l'industrie » et attirer les jeunes vers les métiers et les parcours de l'industrie et les services associés ;
- construire un maillage territorial adapté à chaque CSF dans les régions et les bassins d'emploi pertinents ;
- s'appuyer sur le CNI pour faciliter et accompagner la transversalité entre les CSF afin de répondre à une demande croissante de « socles communs » de compétences et pour apporter une vision consolidée des besoins en formation initiale.

Communication sur la COP 21

Le CNI a émis en 2015 une communication en vue de la Conférence internationale de Paris sur le climat, en mettant en évidence le rôle essentiel que l'industrie française doit jouer dans la lutte contre le changement climatique par les solutions scientifiques et technologiques innovantes qu'elle développe et apporte à notre société.

Pour élaborer cette communication, le CNI s'est appuyé sur ses travaux antérieurs, notamment son avis sur le projet de loi relatif à la transition énergétique et à la croissance verte, et son avis sur la politique européenne de l'énergie et du

climat au service du développement de l'industrie et de l'emploi en Europe.

Le CNI a souligné les enjeux pour l'industrie française et européenne liés à la COP 21 :

- associer tous les acteurs industriels à la préparation de l'accord : entreprises et salariés ;
- finaliser un accord international garantissant que les principaux émetteurs mondiaux s'engagent sur une trajectoire ambitieuse de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre ;
- favoriser la recherche, l'innovation et les investissements dans les technologies, les usages et les solutions « bas carbone », pour encourager l'émergence de nouveaux modèles de développement et d'emploi.

Toutes les organisations membres du CNI, fédérations professionnelles et organisations syndicales, se sont associées à cette communication.

Le texte de la « Communication du Conseil national de l'industrie en vue de la Conférence internationale de Paris sur le climat » figure en annexe p. 83.

Suivi de la mise en œuvre de l'avis sur le financement des entreprises

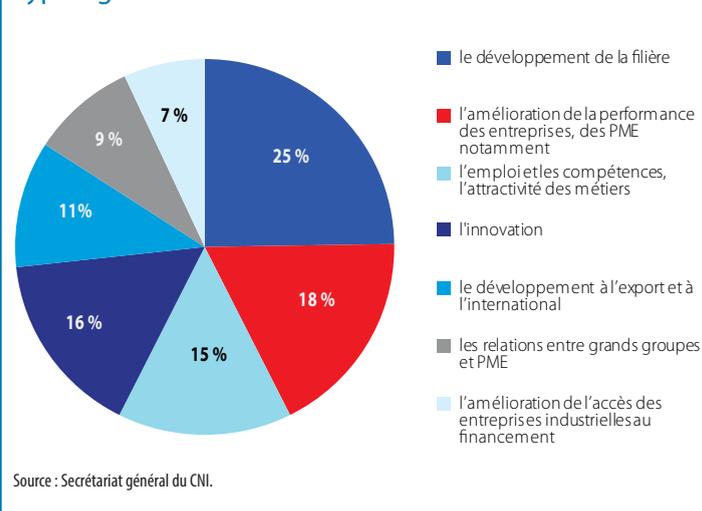
Si l'émission d'avis et de recommandations sur les politiques publiques impactant l'industrie française est une mission au cœur de l'activité du CNI, il est important de suivre la mise en œuvre de ces recommandations.

Dans ce but, un Comité de suivi du financement des entreprises industrielles a été mis en place en 2015, l'objectif de ce comité étant de rendre compte de l'application des dix recommandations de l'avis du CNI sur le financement des entreprises industrielles de décembre 2014. Cet avis faisait suite au rapport élaboré par la Section thématique du CNI remis en novembre 2014. La synthèse des travaux de ce Comité figure en annexe p. 88.

L'activité des CSF et la mise en œuvre des contrats de filière

Les Comités stratégiques de filière (CSF), correspondant chacun à une filière stratégique de l'industrie française, ont pour mission

Typologie des actions des contrats de filière



d'identifier de façon convergente, dans des « contrats de filière », les enjeux clés de la filière et les engagements réciproques de l'État et des industriels, d'émettre des propositions d'actions concrètes et de suivre leur mise en œuvre.

Quatorze CSF ont été mis en place : Aéronautique, Alimentaire, Automobile, Biens de consommation, Bois, Chimie et Matériaux, Éco-industries, Ferroviaire, Industries extractives et première transformation, Industries et Technologies de santé, Mode et Luxe, Naval, Nucléaire, Numérique, dont les contrats de filière sont aujourd'hui tous finalisés.

Chaque CSF est présidé par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et, s'il y a lieu, par les autres ministres concernés. Il regroupe, sous le pilotage d'un industriel vice-président du CSF, des représentants des acteurs de la filière, entreprises ou fédérations industrielles, des représentants des cinq organisations syndicales, les différentes administrations concernées par cette industrie et des experts. En sus des réunions plénières annuelles présidées par (le)s ministre(s), les CSF fonctionnent avec un bureau ou comité de pilotage plus restreint et des groupes de travail responsables chacun d'un axe majeur du plan d'action.



Améliorer l'interaction entre l'industrie et le système éducatif : les « VPPEC »

Le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, lors de la séance plénière du CNI d'octobre 2015, ont demandé qu'un travail soit mené avec deux filières industrielles représentatives pour élaborer des « Visions Prospectives Partagées des Emplois et des Compétences industrielles » (VPPEC) avant une généralisation à toutes les filières. Ce travail de « VPPEC » sera réalisé en partenariat avec France Stratégie et en étroite collaboration entre les trois ministères et conduira à une meilleure prise en compte des évolutions des métiers et des compétences de l'industrie dans l'offre de formation initiale.

Le Conseil national de l'industrie en 2015



des filières pour lesquelles le CSF permet de fédérer les acteurs et d'impulser une dynamique.

En 2015, les réunions plénières de CSF présidées par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, et, s'il y a lieu, par les autres ministres concernés, ont permis de dresser des bilans des contrats de filière, contrats pour la plupart initiés en 2013, et d'élaborer si nécessaire des avenants à ces contrats pour prendre en compte à la fois les travaux réalisés et les nouveaux enjeux.

L'activité des Sections thématiques, bilan et perspectives

Les Sections thématiques (ST) enrichissent l'apport du CNI par des réflexions transversales approfondies sur des sujets spécifiques et fédèrent l'action des CSF autour de dynamiques communes.

Les ST travaillant sur l'emploi et les compétences, la réglementation et la simplification, l'Europe et l'économie circulaire ont produit l'analyse, la réflexion et les propositions sur lesquelles s'est appuyé le bureau pour élaborer les avis et recommandations du CNI présentées plus haut.

Ainsi la ST Emplois et compétences est à l'origine des travaux sur lesquels s'est appuyé le CNI pour l'avis sur la formation initiale d'octobre 2015 et l'élaboration de ses six recommandations (cf. plus haut). L'activité 2016 sera orientée d'une part sur la mise en œuvre des recommandations relatives à la formation initiale, d'autre part sur le sujet de la formation continue.

La ST Économie circulaire s'est attachée à élaborer en 2014 avec chaque CSF un état des lieux des bonnes pratiques. Puis la ST a accompagné en 2015 chaque filière dans la définition d'un parcours de progrès en matière d'économie circulaire. Enfin, des projets opérationnels d'entreprises ont été identifiés avec les CSF, les « Engagements pour la Croissance Verte » (ECV).

Les contrats de filière des quatorze CSF comportent au 2^e semestre 2015 plus de 375 actions. 25 % des actions concernent le développement de la filière, 18 % l'amélioration de la performance des entreprises, des PME notamment, 15 % l'emploi et les compétences, l'attractivité des métiers, 16 % l'innovation, 11 % le développement à l'export et à l'international, 9 % les relations entre grands groupes et PME et 7 % l'amélioration de l'accès des entreprises industrielles au financement. Au second semestre 2015, 75 % des actions sont accomplies ou en cours de réalisation, 3 % ont été suspendues, 9 % rencontrent des freins à lever et 14 % restent à lancer.

La question des moyens d'animation de certains CSF demeure. En effet contribuer aux plans d'action et piloter leur avancement, faire aboutir les initiatives sur des résultats concrets demandent une animation transversale permanente des différents groupes de travail. Les CSF qui rassemblent de nombreuses fédérations avec des moyens limités et qui regroupent à titre principal des ETI ou des PME peuvent manquer de ressources pour seconder le vice-président et le bureau du CSF alors que ce sont

Les membres du Bureau du CNI (de gauche à droite) :
Christophe Lerouge (DGE), Bruno Grandjean (FIM),
Isabelle Martin (CFDT), Bernard Devert (CGT),
Xavier Le Coq (CFE-CGC), Frédéric Homez (FO), Philippe Goebel (UIC),
Frédéric Saint-Geours (vice-président du Conseil national de
l'Industrie), Frédéric Grivot (CGPME), Vincent Moulin-Wright (GFI),
Pierre Jandet (Secrétaire général du Conseil national de l'Industrie),
Jérôme Frantz (FIM), Serge Bru (CFTC).
Absents : Philippe Darmayan (GFI), Franck Lirzin (Cabinet du ministre
de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique) et
Pascal Pavageau (FO).



Pour 2016, l'ambition est de poursuivre et d'amplifier ces avancées, et de faire en sorte qu'elles concernent davantage de CSF ; un colloque sera l'occasion de faire un point sur les travaux effectués et les perspectives.

La ST Europe s'est notamment attachée en 2015 à mobiliser les filières sur les financements européens en produisant un *vademecum* sur les opportunités offertes par Horizon 2020 et en informant sur le Programme d'investissement européen. L'année 2016 prendra en compte le contexte européen : politiques commerciale et de soutien à l'industrie, et révision du cadre énergie-climat.

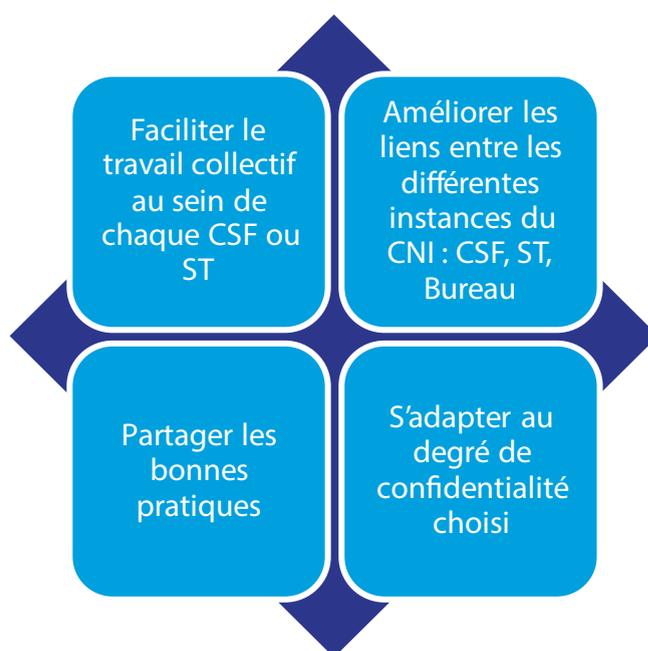
La ST Réglementation et Simplification élabore des propositions de simplification de réglementations ou législations existantes. Ainsi parmi les mesures proposées, quinze ont été retenues par le Gouvernement et finalisées et vingt-sept mesures sont en cours d'avancement. La ST va continuer en 2016 à alimenter par ses contributions le Conseil national de la simplification.

La plateforme collaborative *cni lab*

Une plateforme collaborative *cni lab* a été développée par la DSI (Direction des systèmes d'information) des ministères économiques et financiers avec le soutien de la Direction générale des entreprises (DGE) et mise en service au 2^e semestre 2015.

Ses objectifs sont les suivants :

- faciliter et améliorer le travail collectif au sein de chaque CSF et ST, et entre les différentes instances CSF/ST/bureau du CNI. Chaque CSF ou ST dispose ainsi de « son espace » qu'il administre de façon autonome : créer des sous-espaces (groupe de travail...), créer des répertoires et des dossiers, donner accès à de nouveaux membres, etc. ;
- encourager la transversalité, faire circuler l'information, échanger les bonnes pratiques, mener des actions en synergie, etc. et améliorer l'obtention de résultats.



L'application *cni lab* est une application sécurisée. Les documents, événements, etc. peuvent être soit en statut public (accessibles à tous les membres de *cni lab*), soit en statut privé (accessibles seulement à une liste de membres ou à un ou plusieurs groupes pour des raisons de confidentialité ou pour élaborer un document de travail).

Perspectives 2016/2017

L'objectif est de continuer, d'amplifier et de faire connaître les actions entreprises que ce soit dans les Comités stratégiques de filière et leurs groupes de travail, dans les Sections thématiques ou au bureau du CNI, au bénéfice du renforcement du tissu productif, de l'activité et de l'emploi industriels en France. Les doubles pages qui suivent présentent pour chaque Comité stratégique de filière et chaque Section thématique leurs ambitions et perspectives.

La transformation numérique de l'industrie est, bien entendu un élément majeur, et les travaux du CNI sont menés en relation étroite avec les acteurs de la Nouvelle France Industrielle et l'Alliance Industrie du Futur.

La réforme territoriale et le rôle croissant des régions dans le domaine économique conduiront à renforcer les liens entre le CNI, notamment les filières, et les acteurs territoriaux.

Une réelle dynamique est créée, qui tire sa force et sa capacité d'agir de l'esprit de cohésion et de la recherche de convergence qui animent tous les acteurs, représentants des organisations professionnelles, représentants des organisations syndicales et pouvoirs publics, dans l'objectif d'une grande ambition industrielle pour la France. C'est dans la durée qu'elle produira tous ses effets.



Comités stratégiques de filière

Activités 2015 et priorités 2016

Comité stratégique de filière Aéronautique



La filière Aéronautique civile française est fédérée au sein du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas) qui, avec ses 364 adhérents, rassemble les grands groupes, principaux acteurs – équipementiers – sous traitants. Les réunions du CSF Aéronautique sont l’occasion d’échanges communs entre l’industrie, les administrations centrales, des institutions publiques et les syndicats de salariés sur quelques problématiques centrales.

L’action du CSF a ainsi permis de labelliser le projet « Performances industrielles » et d’attirer l’attention des pouvoirs publics sur les difficultés de recrutement dans certains métiers. Il se positionne également en relais des actions engagées par le Conseil pour la Recherche aéronautique civile (Corac) sur le financement de démonstrateurs technologiques dans le domaine de la recherche aéronautique.

L’actualité 2015 du CSF

Le CSF s’est réuni en séance plénière le 22 mai 2015, sous la présidence du ministre de

l’Économie, de l’Industrie et du Numérique et du secrétaire d’État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche. Cette réunion, complétée par de nombreux échanges entre les participants pendant le Salon du Bourget, a permis d’appeler à la vigilance sur trois enjeux majeurs pour la filière Aéronautique en France et son ancrage sur le territoire national.

Le Projet « Performances industrielles » pour le renforcement de la Supply Chain en France

Cet ambitieux projet porté par le Gifas dans le cadre d’un financement partagé État/Industrie a permis, à mi-parcours, d’améliorer les performances de ponctualité, de qualité ou de profondeur du retard dans 97 % des PME bénéficiaires. 406 PME sont concernées par ce projet lancé début 2014 et qui s’achèvera fin 2016, pour un objectif initial de 400.

Les démonstrateurs technologiques

Les deux plateformes technologiques « Usine aéronautique du futur » et « Systèmes embarqués et fonctionnalités avancées » proposées par le Corac en 2013 ont enfin été lancées dans le cadre du Programme d’investissements d’avenir (PIA 2), grâce à la forte mobilisation des deux ministres de tutelles du CSF Aéronautique. Ces deux plateformes s’inscrivent dans la continuité des sept projets déjà lancés en cohérence avec la feuille de route du Corac.

L’emploi et l’attractivité de la filière

L’attractivité est un enjeu clé pour la filière afin d’assurer le renouvellement des compétences à tous les postes d’ouvriers, de techniciens et d’ingénieurs. Il a été particulièrement mis en exergue lors du Salon du Bourget avec l’Avion des métiers.

Filière composites thermoplastiques

Les matériaux thermoplastiques permettent de multiples applications et représentent une avancée pour le respect de l’environnement. Les avancées réalisées sur les coûts, ainsi que leurs caractéristiques techniques, permettront de déboucher sur des produits commercialisables dans des délais compatibles avec le développement des nouveaux programmes. La démarche de structuration de la filière en France proposée par le Gifas dans le cadre du CSF permettra d’aborder le marché mondial, avec l’ambition d’en capter 30 % et de générer ainsi la création de plusieurs milliers d’emplois. Pour cela, il est nécessaire que les constructeurs coordonnent les besoins et définissent des standards communs.

320 000
EMPLOIS

49 MILLIARDS
D'EUROS DE
CHIFFRE D'AFFAIRES

1^{ER} CONTRIBUTEUR
À LA BALANCE
COMMERCIALE

La profession est particulièrement mobilisée, puisqu'elle a recruté plus de 60 000 personnes depuis cinq ans, dont 20 % de jeunes diplômés, auxquels s'ajoutent 6 000 apprentis. Malgré cela, un certain nombre de postes d'opérateurs et de techniciens de production ne sont pas pourvus chez des sous-traitants, du fait de tensions sur plusieurs métiers (usinage, ajustage composite, soudage, câblage, chaudronnerie, traitements de surface, fabrication électronique), dans certaines régions, notamment celles avec une empreinte aéronautique moins marquée. Une action de consolidation de ces besoins de recrutement a été initiée par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), tandis qu'un groupe de travail a été chargé d'identifier les causes de ces difficultés et de recenser les actions locales engagées pour y remédier.

L'économie circulaire

Un recueil de témoignages sur les bonnes pratiques du secteur a été réalisé, dans le prolongement de l'état des lieux effectué en 2014. Le document décrit les travaux engagés dans la filière et présente une cinquantaine d'exemples issus de sociétés membres du Gifas. Ce recueil est destiné à être partagé au sein des entreprises de la filière.

Objectifs 2016

La filière Aéronautique souhaite que le CSF permette d'identifier les sources de financement nécessaires pour le lancement de la phase 2 du programme « Performances industrielles », afin de poursuivre la démarche de progrès pour 200 PME impliquées dans la phase 1, pour qu'elles atteignent le niveau « d'excellence industrielle » demandé par la filière.

Elle souhaite également que le projet de filière composites thermoplastiques soit engagé. Ce projet a pour objectif la mise en place d'une filière compétitive complète (de la chimie de la matière première aux pièces finies) pour la fabrication de pièces thermoplastiques. L'enjeu est d'orienter les initiatives et mutualiser les actions pour permettre de bâtir une filière française en mesure d'accéder au marché mondial estimé à quatre milliards d'euros par an, et de garantir l'indépendance de la filière Aéronautique française sur cette technologie.



Marwan LAHOUD,
vice-président
du CSF Aéronautique,
président du Groupement
des industries françaises
aéronautiques et spatiales
(Gifas)

« Le CSF est un lieu d'échanges important et permet de donner une visibilité politique à des initiatives structurantes pour la filière en relais des actions du Gifas et du Corac. »

Les réflexions engagées dans tous les pays ayant une industrie aéronautique sur les aéronefs qui seront exploités en 2030 imposent la poursuite de l'effort dans la recherche. À ce titre, le CSF doit se mobiliser pour que la filière soit éligible au PIA 3 selon des règles acceptables au regard des conditions de financement de la Recherche et Technologie (R & T) dont bénéficient les concurrents. Le Corac a d'ores et déjà identifié les nouveaux axes de travail qui pourront être déclinés sous forme de projets de démonstrateurs. Cette mobilisation est d'autant plus importante que plusieurs pays européens, dont l'Allemagne et le Royaume-Uni, ont engagé un effort budgétaire massif de soutien à la recherche aéronautique, destiné à permettre à leur industrie de remonter dans la chaîne de valeur. Compte tenu du positionnement de l'industrie française, cette remontée ne pourra s'effectuer qu'en défaveur de la *supply chain* française.

Performances industrielles

Ce programme est conçu pour améliorer la performance opérationnelle de chacun des maillons de la filière et optimiser les interfaces tout au long de la *supply chain*.

La phase 1 s'achèvera fin 2016.

La phase 2 vise à optimiser les flux et impliquer le management auprès de 250 PME afin de les amener à l'excellence opérationnelle. D'un budget de 8,9 millions d'euros, elle doit débuter début 2017.

Comité stratégique de filière Alimentaire



La filière Alimentaire française regroupe trois activités principales : l'agriculture, l'alimentation (première et deuxième transformations) et la distribution. Celles-ci symbolisent la force, la typicité et le savoir-faire français et sont reconnues à l'international pour leur efficacité. Le contrat de filière Alimentaire a été signé le 19 juin 2013 par l'ensemble des acteurs. Son objectif étant d'identifier les axes stratégiques permettant de renforcer le socle productif français grâce à des engagements réciproques entre les entreprises, les représentants des salariés et les pouvoirs publics.

Le Comité stratégique de la filière Alimentaire, pilote de la solution « alimentation intelligente »

La définition de la feuille de route de la solution « alimentation intelligente », une des neuf solutions industrielles pilotées par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, a été confiée au Comité stratégique de la filière Alimentaire. Elle a pour objectif de créer les conditions pour rendre l'industrie alimentaire plus qualitative, connectée, et compétitive, tout en étant toujours plus réactive aux besoins des consommateurs, plus respectueuse de l'environnement, des ressources et des salariés.

Les cinq thématiques structurantes pour la filière Alimentaire

- **L'emploi** : consolider et créer des emplois, améliorer l'attractivité de la filière ;
- **Le défi vert** : associer compétitivité économique, performance écologique et énergétique ;
- **Le financement et l'innovation** : stimuler les investissements

et l'innovation pour moderniser la filière et renforcer sa compétitivité ;

- **L'export** : développer un accompagnement personnalisé des entreprises alimentaires à l'export ;
- **Les relations au sein de la filière** : améliorer et fluidifier les relations au sein de la filière, y compris commerciales, et créer davantage de valeur ajoutée.

Des réalisations concrètes pour la filière

Les membres du Comité stratégique ont créé des outils pour accompagner les entreprises dans leur quotidien. La création de plateformes de mutualisation et de partage d'information, les guides pratiques sur l'innovation alimentaire et son financement ou encore sur les moyens d'agir pour la performance énergétique dans les entreprises de la filière sont le résultat d'un travail collaboratif, d'un partage de connaissances et de compétences tout au long de la filière.

Un travail d'harmonisation des pratiques, comme cela a été le cas avec les certifications qualifiantes, contribue à la création d'une vraie identité à cette filière et à fluidifier les relations en son sein.

Des plans d'action ont été définis et mis en place pour accompagner les entreprises à l'export ou dans leur recherche de financement. Par ailleurs, des événements réunissant la filière autour de thématiques clés comme la RSE (Responsabilité

2,4 MILLIONS
D'EMPLOIS

840 000
ENTREPRISES

PRÈS DE 700
MILLIARDS
D'EUROS
DE CHIFFRE
D'AFFAIRES

BALANCE
COMMERCIALE :
9,4 MILLIARDS
D'EUROS
EN 2015

Sociétale des Entreprises) Alimentaire ou l'innovation ont permis de créer une dynamique nouvelle.

Le Comité stratégique de la filière Alimentaire, la voix des entreprises et de leurs salariés

Les acteurs de la filière ont pris des engagements communs au nom de l'emploi et de l'attractivité (actions liées à l'attractivité, la fidélisation et l'accompagnement pour l'emploi, renforcement de l'action de la médiation de filière alimentaire...).

En 2015, la filière Alimentaire représentait un chiffre d'affaires de 700 milliards d'euros et 2,4 millions d'emplois.

Ce contrat de filière a l'ambition de permettre le développement de la filière en France, en Europe et dans le monde

Les réponses d'urgence aux exploitations touchées par la crise de l'élevage (accroissement des encours, participation à l'effort général



de revalorisation des prix payés aux producteurs...) doivent s'accompagner d'une réflexion et d'actions structurantes sur la compétitivité des filières alimentaires afin que celles-ci soient en mesure de faire face à la concurrence européenne et internationale.

Les actions du Comité stratégique de la filière doivent privilégier la modernisation de l'outil de production et favoriser les performances à l'exportation de la filière Alimentaire.



Jean-Philippe GIRARD,
vice-président
du CSF Alimentaire,
président de l'Association
nationale des industries
agroalimentaires (ANIA)

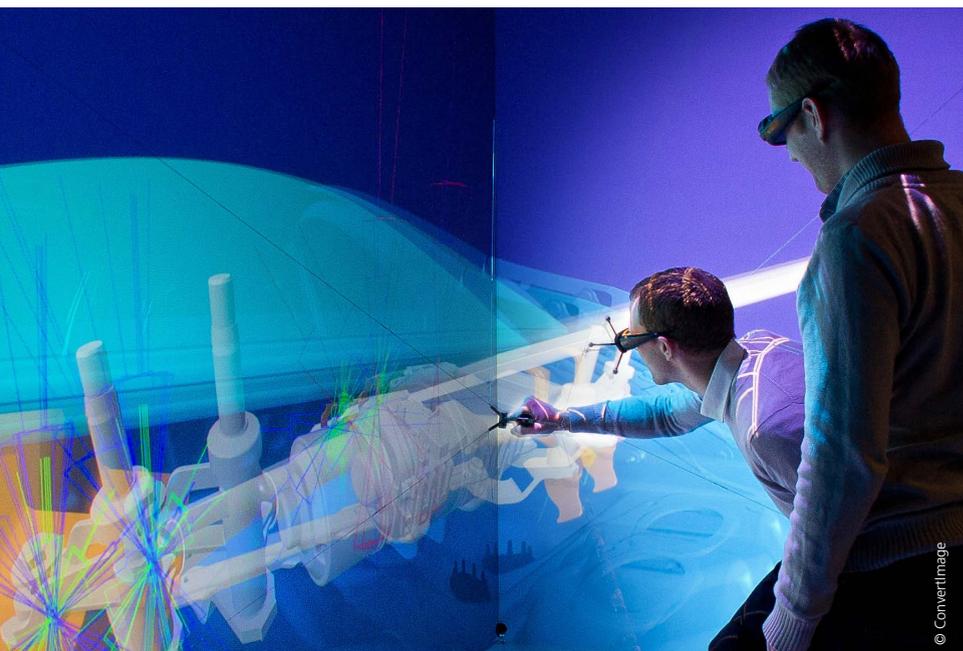
« Notre filière accompagne les Français au quotidien. Elle doit aujourd'hui faire face à de nouveaux défis de qualité, sécurité et compétitivité, tout en répondant toujours mieux aux exigences de nos consommateurs. C'est pourquoi je suis fier de piloter ce programme multiacteurs qui aboutira à une alimentation plus sûre, plus saine, plus durable et plus exportable

au bénéfice de nos entreprises et de nos concitoyens. En 2016, l'objectif est de continuer à porter un contrat de la filière alimentaire ambitieux. Une deuxième version de notre contrat est actuellement en cours de déploiement. Il se concentrera sur les actions régionales et les relations au sein de la filière, pour le bénéfice de tout notre écosystème. » ■

La solution « alimentation intelligente » est lancée autour de trois projets structurants pour la filière :

- création d'un pôle de compétences à dimension internationale sur les ferments et les produits fermentés : les produits fermentés (vins, bières, fromages, charcuteries, etc.) sont des emblèmes de la gastronomie française et de véritables moteurs de l'exportation ;
- organisation d'un grand programme sur les protéines du futur : meilleure valorisation des protéines animales et végétales, développement et exploitation de nouvelles sources de protéines. La demande explosant au niveau mondial, la France a son rôle à jouer pour relever le défi de nourrir la planète ;
- intégration du numérique dans les entreprises alimentaires : ce travail est en marche et doit être soutenu pour permettre à notre filière de prendre ce tournant et de créer de la valeur ajoutée à nos activités. L'objectif est d'être capable, demain, de fournir le bon produit alimentaire à la bonne personne, au bon moment et au bon endroit.

Comité stratégique de filière Automobile



Vision en 3D de la projection sur deux murs d'un véhicule numérisé en projet.

Le Comité stratégique de filière (CSF) Automobile, sous la présidence du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique (MEIN), se réunit deux fois par an pour suivre et orienter les acteurs publics et privés dans le contrat de filière.

Innover, principal moteur de la filière

En 2015, la Plateforme de la filière Automobile (PFA) a construit des *roadmaps* R & D à l'intention de l'ensemble des acteurs de la filière. Ces *roadmaps* fournissent pour chaque domaine d'innovation des étapes et des jalons permettant

d'orienter toutes les entreprises vers les mêmes priorités. Pour les PME, la PFA diffuse dans ce cadre des fiches de besoin d'innovation et organise régulièrement des présentations par thème devant les grandes entreprises de la filière.

En parallèle, la PFA a accompagné le Commissariat général à l'Investissement (CGI) dans le lancement au sein du Programme d'investissements d'avenir (PIA) d'appel à projets « Initiatives PME » pour le financement de projets

de PME, qui ont eu un grand succès grâce à la simplicité et à la rapidité du processus.

L'État a apporté son soutien à cette démarche, ainsi qu'à la préservation de son industrie automobile, notamment le diesel, qui a dû faire face à une crise imprévue suite à la fraude aux homologations d'un constructeur allemand.

Établir des relations de confiance durables

La PFA a lancé pour la première fois en 2015 l'enquête sur la qualité des relations client-fournisseur. Globalement, et contrairement à des idées reçues, la filière Automobile est dans la moyenne nationale, sachant qu'elle est un peu en deçà du point de vue des fournisseurs. Une des priorités remontées par les 200 répondants était la vision long terme donnée aux fournisseurs.

La *Task Force* configurée par la PFA et pilotée par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, a déposé ses conclusions, corroborées par l'enquête. Deux préconisations ont été présentées :

- la première traite de l'accompagnement des dirigeants de PME et ETI et de la mise en place de la Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) territoriale ;
- la deuxième propose de faire évoluer le rôle de Bpifrance et du Fonds d'Avenir Automobile (FAA) vers plus d'indépendance par la mise en place d'un comité stratégique automobile en son sein et l'utilisation de l'ensemble de ses outils transversaux.

Soutenir le développement des entreprises

Bpifrance a rappelé ses outils destinés aux PME : subventions, avances, fonds propres, conseil. Bpifrance confirme aussi la transformation du Fonds de modernisation des équipementiers

La filière industrielle en régions

1 300 sites industriels adhèrent à 14 Associations régionales de l'industrie automobile (ARIA), qui représentent la Plateforme de la filière Automobile (PFA) en régions. Les 4 Pôles de Compétitivité automobile couvrent aussi des territoires communs aux ARIA et s'avèrent très complémentaires. La mise en place des nouvelles régions et les enjeux de la filière ont poussé à des rapprochements forts entre les ARIA et les Pôles, qui intègrent la PFA.

500 000
EMPLOIS DANS
L'INDUSTRIE

400 000
EMPLOIS DANS
LES SERVICES

1^{ER} BUDGET
R & D
EN FRANCE :
5,9 MILLIARDS
D'EUROS

1^{ER} SECTEUR
DÉPOSITAIRE
DE BREVETS
EN FRANCE

automobile (FMEA) en Fonds d'Avenir Automobile (FAA), fin 2014, ce qui aligne sa gouvernance sur les pratiques en place et la rend indépendante. Les projets d'investissement et de désinvestissement sont donc étudiés avec une logique d'investisseur avisé, axée sur l'accompagnement de PME et ETI à potentiel international, en croissance externe ou à technologie innovante. Elle peut de plus faire appel à d'autres fonds du groupe, de l'État, ou spécialisés. En parallèle, un groupe de travail « Développement international » est lancé, présidé par le président-directeur général de Plastivoire, qui se concentre sur la croissance externe en Allemagne.

Se projeter dans l'avenir

La filière est convaincue que l'avenir reposera sur l'innovation, les nouvelles mobilités avec la PFA et le Conseil national des professions de l'Automobile (CNPA), et sur les deux piliers que sont les compétences et la compétitivité. La PFA agit sur l'attractivité via le site internet planetautomobile.com et les challenges éducatifs. Elle s'appuie sur les campus des métiers et des qualifications labellisés, ou en cours, dans l'anticipation des compétences pour le développement de l'emploi et l'accompagnement des innovations.



Le Conseil national de l'industrie (CNI) associe particulièrement la filière Automobile et la filière Numérique à la mise en œuvre de ses préconisations formulées fin 2015 par la Section thématique (ST) « Emploi et Compétences » aux ministres de l'Économie,

de l'Industrie et du Numérique, de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, du Travail et de la Formation professionnelle.

L'ambition de la PFA est d'intensifier le rythme du progrès, mesuré par son enquête annuelle de performance industrielle, afin que la filière intègre solidement l'Usine du futur, qui fera l'objet de son 5^e programme.

La PFA anime déjà quatre autres programmes :

- le véhicule 2 L/100Km,
- FORCE, pour la fibre de carbone économique,
- le véhicule autonome dans sa partie précompétitif,
- et enfin le programme PLM VALdriv sur les données numériques de l'usine étendue.



Michel ROLLIER,
vice-président
du CSF Automobile,
président de la Plateforme
de la filière Automobile
(PFA)

« Focaliser la filière sur
ce qui fera demain la
différence et mettre en
action notre écosystème »

« Le Plan 2016-2018 de la Plateforme de la filière Automobile (PFA) met l'accent en particulier sur l'organisation et l'efficacité des actions par l'implication des décideurs, l'alignement des priorités, l'adaptation des compétences, l'amélioration durable de la compétitivité et sur la place des hommes au centre des préoccupations. Le moteur le plus important du développement sera toujours l'innovation. L'organisation de son développement reposera sur des PME et ETI solides pour lesquelles la filière maintiendra une dynamique de soutien. Leur compétitivité fera aussi l'objet d'un soutien important pour préparer l'écosystème à l'Usine Automobile du Futur, le 5^e programme en

préparation, et d'un projet de financement dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

La dynamique autour de l'attractivité, les compétences et l'emploi a fait l'objet d'un dépôt de projet dans le cadre de l'appel à projets « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi » (PFPE) qui a été validé comme éligible. Le Conseil national des professions de l'Automobile (CNPA) prépare de même un projet sur les compétences futures dans ses métiers, qui découle de la même dynamique.

Enfin, la filière se saisit du sujet des réglementations, normes et standards pour en faire un vecteur prioritaire de croissance. »■

Une démarche responsabilité sociale et environnementale (RSE) exemplaire

Les présidents des neuf principales organisations professionnelles de la filière automobile française ont décidé de marquer leur engagement dans la RSE en adhérant au Pacte mondial des Nations-Unies (*Global Compact*). Cette signature confirme l'engagement de toute une filière à respecter et diffuser les bonnes pratiques de la RSE en lien avec les dix principes de *Global Compact*.

Comité stratégique de filière Biens de consommation



Le Comité stratégique de filière (CSF) Biens de consommation regroupe quelque 61 branches d'activité, parmi lesquelles les équipements de la personne (textile, habillement, accessoires en cuir, produits d'hygiène et de beauté), les équipements de la maison (ameublement, luminaire, électroménager, arts de la table, céramique), la puériculture, les produits de loisirs (articles de sport, jouets, bricolage, jardinage) ou encore la facture instrumentale, la broserie, les emballages, etc. La filière compte près de 60 000 entreprises, à forte intensité de main-d'œuvre, pour un chiffre d'affaires hors taxe de 89 milliards d'euros et quelque 370 000 emplois temps plein (ETP).

Caractéristiques et enjeux de la filière

Les entreprises de la filière disposent d'atouts bien identifiés, tirés de la culture, de l'histoire économique et de la structure industrielle de la France (qualité, savoir-faire, notoriété). S'il ne s'agit pas d'une filière homogène (les marchés comme les circuits

d'approvisionnement sont séparés), ces industries ont comme point commun de produire des biens destinés au marché grand public, souvent distribués à travers des réseaux indépendants des fabricants.

Les industries des biens de consommation souffrent souvent de relations déséquilibrées avec la distribution et les donneurs d'ordre en général. Enfin, la plupart des secteurs relevant des industries des biens de consommation sont concernés par de nombreuses réglementations, environnementales et sanitaires notamment. Signé le 23 mai 2013, le contrat de filière a identifié quatre enjeux majeurs :

- Anticiper les attentes des clients ;
- S'appuyer sur l'innovation et le design et miser sur les objets connectés ;
- Mieux produire en France ;
- Mieux consommer, grâce au « Fabriqué en France ».

Avancement des travaux

Sur les dix-neuf actions lancées suite à la signature du contrat, un certain nombre ont abouti durant l'année 2015 :

- un appel à projets sur les savoir-faire emblématiques du « Fabriqué en France », à l'issue duquel dix projets ont été retenus (textile, céramique, chaussures...);
- la publication des textes réglementaires permettant la création d'indications géographiques pour les produits non alimentaires ;
- l'accompagnement des entreprises au design (*voir encadré : Designers en résidence*) ;
- l'actualisation du guide du « Fabriqué en France » à destination des producteurs et des distributeurs.

Le guide du « Fabriqué en France »

Actualisé fin 2015, ce guide élaboré par la Direction générale des entreprises (DGE) vise à informer les producteurs et les distributeurs français sur les enjeux et les modalités du « Made in France » : cadre juridique sur l'origine non préférentielle des produits et caractéristiques des différentes indications d'origine, des indications géographiques au label d'État « Entreprises du patrimoine vivant », en passant par la marque de certification « Origine France Garantie » et les nombreuses autres marques collectives développées dans les secteurs du textile, de la joaillerie, etc.

60 000
ENTREPRISES

89 MILLIARDS
D'EUROS
DE CHIFFRE
D'AFFAIRES HT

370 000
EMPLOIS TEMPS
PLEIN (ETP)

La diversité des branches de la filière des biens de consommation rend l'animation de ce CSF difficile. Sur certaines thématiques, les intérêts des différents secteurs qui composent la filière ne sont pas toujours convergents. Ainsi, l'intérêt pour la promotion du « Fabriqué en France » dépend-il essentiellement du nombre d'unités de production présentes sur le territoire. Pour autant, et en dépit de nombreuses délocalisations, certains secteurs comme le jouet continuent de promouvoir les champions nationaux, à travers des initiatives comme « Je joue Français ».

Tous les secteurs ne sont pas non plus à égalité dans leurs relations avec la grande distribution, qu'elle soit généraliste ou spécialisée. Pour certains secteurs traditionnels de l'industrie, fabricants de brosses ou d'outils de bricolage, le référencement de leurs produits relève du marathon annuel et pèse sur les marges.

Il apparaît également que les petits secteurs des industries des biens de consommation ne sont pas toujours en mesure d'anticiper et peinent à mettre en place les nouvelles réglementations sociales ou environnementales. Ainsi, en 2015, les fabricants de meubles ont-ils alerté les pouvoirs publics sur les difficultés qu'entraînerait l'abaissement du seuil d'exposition aux poussières de bois proposé dans le cadre du compte pénibilité. Mais pour un secteur de plus petite taille, comme celui des fabricants d'instruments de musique, la nécessité d'anticiper cette contrainte a été plus lente.

Pour autant, ces filières restent confrontées aux mêmes défis : nécessité de moderniser l'appareil productif (usine du futur, fabrication additive et robotique collaborative), forte attente des consommateurs vis-à-vis du numérique (objets connectés et intelligents) et des circuits courts (proximité de fabrication), de la durabilité et de la réparabilité des produits.

Pour relever ces défis, Stéphane Laflèche, directeur général Industrie du groupe SEB, a accepté la vice-présidence du CSF à l'automne 2015, succédant ainsi à Dominique Seau.



Stéphane LAFLÈCHE,
vice-président
du CSF Biens
de consommation,
directeur général Industrie
du groupe SEB

« Pourquoi j'ai pris la
vice-présidence du CSF ? »

« À l'automne 2015, j'ai accepté de prendre la vice-présidence du Comité stratégique de la filière des Biens de consommation car je suis intimement persuadé qu'on peut au moins maintenir, voire développer, la production industrielle sur le territoire national. L'industrie française sait qu'elle peut s'appuyer sur l'intelligence et la créativité des femmes et des hommes qui la composent pour évoluer dans le sens de la révolution industrielle. La filière des biens de consommation en représente une partie

importante en regroupant un panel de secteurs divers et variés.

Néanmoins, je crois en la valeur et dans le potentiel de chacun de ces secteurs pour développer de nouvelles techniques et réaliser de nombreux projets d'amélioration. En 2016, le CSF se concentrera sur quatre sujets d'envergure :

1. « Fabriqué en France » et efficacité industrielle ;
2. Objets connectés ;
3. Économie circulaire et durabilité ;
4. Relations grands comptes. » ■

Designers en résidence

Cette action de la Direction générale des entreprises (DGE), visait à mieux intégrer le design dans les entreprises. Les premiers prototypes sont en cours de réalisation.

Elle a mobilisé treize pôles de compétitivité et grappes d'entreprises, représentant neuf régions et treize secteurs d'activité différents.

Au total, plus de 1 000 entreprises ont été sensibilisées au design et une centaine de PME ont été accompagnées individuellement dans un projet innovant ; plus de vingt designers, sélectionnés par appel à candidatures, ont participé à cette opération.

L'impulsion donnée par l'État, grâce à des soutiens financiers, va se poursuivre : quatre pôles de compétitivité vont continuer ou relancer une action similaire sur des fonds privés, cinq pôles ou grappes d'entreprises ont intégré un designer, un pôle a introduit le design comme un des critères de sélection de ses appels à projets.

D'autres régions réfléchissent à l'organisation d'actions similaires.

Un recueil sur l'action « Designers en résidence » permettra prochainement de diffuser les méthodologies et témoignages.

Comité stratégique de filière Bois



Le Comité stratégique de filière (CSF) Bois, est, d'une part, le lieu de dialogue entre l'ensemble de la filière professionnelle, et d'autre part, l'ensemble des acteurs publics concernés, pour bâtir une stratégie globale de la filière Forêt-Bois visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Le contrat de filière a été signé en décembre 2014 par le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, le ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité et le président de l'Association des régions de France (ARF).

Construire le pilotage stratégique de la filière

Un an après la signature du contrat de filière, plusieurs actions ont été menées pour permettre de construire le pilotage stratégique de la filière. Ainsi, un opérateur a été sélectionné afin de fournir un outil de Veille

Économique Mutualisée (VEM) qui éditera en 2016 un tableau de bord des données économiques ainsi que les flux de matières dans une logique d'articulation des usages. Un audit de la communication de la filière a été réalisé par France Bois Forêt (FBF) et France Bois Industries Entreprises (FBIE)-Codifab¹ afin de construire une stratégie de communication commune, répondant aux besoins des différents acteurs. En termes de financement, le Fonds Bois 2, intervenant en fonds propres est doté de 25 millions d'euros par Bpifrance, 1 million d'euros par le Codifab et 1 million d'euros par l'Union nationale des Industries françaises de l'Ameublement (Unifa). Les offres en région de Bpifrance sont également mieux identifiées suite à la création d'un dépliant à l'attention des entreprises de la filière.

Accompagner les entreprises sur la voie de l'innovation

Les organisations professionnelles et l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois Construction Ameublement (FCBA) ont travaillé avec le Plan Transition Numérique du Bâtiment (PTNB) pour intégrer les spécificités du bois et les solutions constructives dans la maquette numérique BIM (*Building Information Modeling*), outil professionnel désormais incontournable dans le secteur de la construction.

La création d'un fonds de garantie régional, *Cambium innovation*, doté de 300 000 euros permet de garantir entre 4 et 6 millions d'euros de prêts bancaires. Le fonds sera doté d'ici 2018 de 1,05 million d'euros et permettra de garantir entre 12 et 20 millions d'euros de prêts.

Forinvest Business Angels, association de forestiers investisseurs, a investi 4 millions d'euros dans 14 entreprises du secteur bois depuis sa création.

¹ Codifab : comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois.

Renforcer la dynamique territoriale

L'enjeu, à l'échelle des nouvelles grandes régions, sera de consolider les contrats régionaux de filière déjà existants. Les interprofessions régionales seront des acteurs centraux dans leur mise en œuvre et dans le cadre de commissions régionales de la Forêt et du Bois (CRFB) renouvelées : coprésidées par les présidents et préfets de régions, les CRFB ont été élargies à l'ensemble des services de l'État compétents et aux organisations professionnelles de l'aval de la filière.

440 000
EMPLOIS

60 MILLIARDS
D'EUROS
DE CHIFFRE
D'AFFAIRES

60 000
ENTREPRISES

LA FRANCE 3^E PAYS
EUROPÉEN
EN SURFACE
FORESTIÈRE

Sécuriser les approvisionnements et articuler les usages du bois

Afin de mieux articuler les usages du bois, une étude IGN²-FCBA financée par l'Ademe et Copacel³ a été réalisée et éclaire les travaux sur cette question, au cœur du dialogue entre l'État et les professionnels vers un nouveau modèle économique de la filière en qualifiant les disponibilités supplémentaires de bois rond à l'horizon 2035. Une seconde étude Ademe-FCBA a permis de regrouper les professionnels autour d'une vision partagée sur le scénario optimisant l'économie circulaire de la filière.

L'appel à projets « Dynamic Bois » doté de 35 millions d'euros a été lancé en mars 2015 et vise à faire émerger du terrain des projets collaboratifs permettant la mise en œuvre d'actions innovantes afin de favoriser la mobilisation de bois additionnel pour les chaufferies biomasse du Fonds chaleur et les plantations. Suite au succès de cet appel à projet, Madame Ségolène Royal a annoncé l'affectation de 15 millions d'euros pour un second appel à projets.

Développer le bois dans la construction, la réhabilitation et l'aménagement

Afin de valoriser le matériau bois, une feuille de route partagée par les professionnels de la construction consolide les moyens de normalisation en apportant des solutions à l'actuelle sous-représentation de la filière Bois dans les 200 à 300 groupes de travail européens qui œuvrent sur 1 000 à 1 500 normes.

Enfin, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « feuillus » a été lancé par la direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) et FBF. Doté de 160 000 euros, l'AMI accompagnera des projets qui visent à faire émerger des produits et/ou des solutions innovantes valorisant la ressource locale en bois feuillus dans la construction et l'aménagement intérieur.

² IGN : Institut national de l'information géographique et Forestière.

³ Copacel : l'Union française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses.



Luc CHARMASSON,
vice-président du CSF Bois,
président de France Bois
Industries Entreprises (FBIE)

« Renforcer la filière en partant des marchés, accompagner les entreprises et les emplois sur la voie de l'innovation »

« En 2016, l'objectif du CSF est de poursuivre les travaux engagés en termes de structuration et de développement de la filière en partant des marchés. Pour cela nous pouvons compter sur le plan recherche et innovation 2025, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et le programme national de la forêt et du bois qui permettront de soutenir les actions du contrat de filière. De nouveaux outils sont prévus en renforcement des actions du contrat : la cotation des bois, la

communication éducative vers la société, le plan export, l'adaptation des métiers, l'outil logistique de mobilisation du bois, la commande publique, les bases d'un plan déchets bois. Des actions visant à dynamiser la gestion forestière viendront en consolidation du contrat de filière. Enfin, de nouvelles actions seront menées pour améliorer la gestion et l'utilisation de la ressource, favoriser l'accès des entreprises à la commande publique et accompagner la transformation numérique. » ■

ADIVbois, le plan « Immeubles à Vivre Bois » est lancé dans le cadre de la Nouvelle France Industrielle

Le soutien de l'État *via* le PIA dote le plan « Immeubles à Vivre Bois » de 5,8 millions d'euros (complétés par 2,5 millions d'euros d'investissements professionnels). Le plan, porté par le consortium ADIVbois-Codifab, doit permettre la construction à court terme d'immeubles démonstrateurs jusqu'à quinze étages et favoriser à long terme la construction d'immeubles en bois de grande hauteur.

Comité stratégique de filière Chimie et Matériaux



Le Comité stratégique de filière (CSF) Chimie et Matériaux comprend environ cinquante membres : dix-huit industriels, six pôles de compétitivité, trois fédérations professionnelles, cinq syndicats de salariés, les principaux organismes de financement et de soutien aux entreprises (Bpifrance¹, Médiation, CGI², MEIN³, MEEM⁴), les organismes publics de R & D (Ademe, ANR, CNRS) et les représentants des ministères.

Il s'appuie sur quatre groupes de travail :

- économie circulaire et nouvelles ressources ;
- emplois et compétences ;
- infrastructures industrielles et logistiques, énergie ;
- innovation et industrie du futur.

Création d'une Maison de l'Apprenti

Le projet de création d'une Maison de l'Apprenti à Villeurbanne visant à offrir à terme une trentaine de chambres a fait l'objet d'un financement dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Après la phase d'obtention des permis, la première pierre devrait être posée en juillet 2016.

Réalizations du contrat de filière en 2015

Excellence industrielle

- création d'une « Maison de l'Apprenti » à Villeurbanne qui a fait l'objet d'un financement PIA⁵ ;
 - action de promotion des plateformes industrielles françaises.
- Création d'une brochure de présentation portée conjointement par l'UIC et la DGE avec Business

France à destination des investisseurs étrangers. Cette brochure a été finalisée et mise à disposition de Business France pour ses actions de promotion.

Économie circulaire et nouvelles ressources

Dans la poursuite de l'étude du CSF sur la chaîne de valeur du recyclage des plastiques en France, l'Ademe a lancé un nouveau dispositif de soutien Orplast (Objectif Recyclage PLASTiques), qui vise à soutenir financièrement l'intégration de matières premières renouvelables. Le montant initial de ce dispositif est de 15 millions d'euros.

Dynamique de filière et innovation

L'Union des Industries chimiques (UIC) et la Fédération de la Plasturgie, membres du CSF, ont rejoint l'Alliance Industrie du Futur. Le comité Innovation au sein du CSF Chimie et Matériaux, coordonne les actions d'innovation de la filière. Les premiers axes de travail retenus portent sur :

- les bâtiments durables ;
- les transports du futur ;
- le stockage de l'énergie ;
- la fabrication additive ;
- l'apport du numérique.

D'autre part, un rapport du CGEJET⁶ sur les approvisionnements en matières plastiques en France a permis d'identifier des actions à mettre

¹ Banque publique d'investissement.

² Commissariat général à l'Investissement.

³ Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

⁴ Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

⁵ Programme d'investissements d'avenir.

⁶ Conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies.

356 272
SALARIÉS

32,2 MILLIARDS
D'EUROS
DE VALEUR
AJOUTÉE

8 655
ENTREPRISES

95 %
DE PME/ETI

en œuvre pour renforcer la dynamique de filière.

Énergie et compétitivité

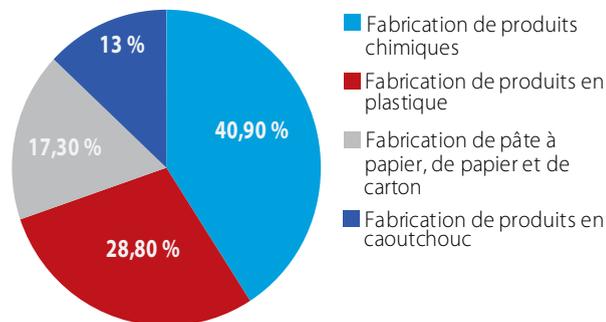
L'accès compétitif aux ressources et à l'énergie est un sujet clé pour la filière. Le CSF a contribué à plusieurs actions pour favoriser cet aspect :

- création d'un guide sur l'efficacité énergétique en collaboration avec l'Ademe qui a développé des outils de formation sur l'efficacité énergétique ;
- la prise en compte dans la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte, du caractère énergie intensif des industriels

dans le calcul des coûts de transport de l'énergie (gaz et électricité) ; et des capacités d'effacement et d'interruptibilité des industriels.



Effectifs salariés en 2013 : 356 272 personnes



Source : Insee.



Philippe GOEBEL,
vice-président
du CSF Chimie et Matériaux,
président de l'Union des
Industries chimiques (UIC)

« Consolider la compétitivité de notre industrie en agissant sur les principaux facteurs clés de succès (coût d'accès à l'énergie et aux matières premières, accès aux nouvelles ressources, simplification réglementaire, promotion des plateformes, adaptation des infrastructures...) et développer un écosystème favorable à l'innovation sont les objectifs essentiels du CSF Chimie et Matériaux. Fort des succès des contrats précédents sur les thèmes de l'énergie, des plateformes, du recyclage des matières plastiques et

de la gestion des emplois et compétences, le CSF Chimie et Matériaux intègre de nouvelles actions, comme par exemple, sur la fiscalité énergétique et la réglementation. Dans le nouveau contrat de filière 2016, nous intensifions aussi la collaboration avec l'Alliance Industrie du Futur qui nous permet de promouvoir des projets autour de l'apport du numérique et des nouveaux matériaux dans notre industrie et de mettre en valeur notre rôle de pourvoyeur de solutions innovantes pour les industries aval. » ■

Un guide sur l'efficacité énergétique :

En 2014, le Comité stratégique de filière (CSF) Chimie et Matériaux a mis en place un guide d'accompagnement sur l'efficacité énergétique. Ce guide a pour objet le référencement de bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique dans les industries chimiques. Il a vocation à explorer les différentes composantes de la gestion de l'énergie, et à fournir un accès à de plus amples informations par le biais de nombreux documents.

En collaboration avec l'Ademe, le CSF a défini une formation pour sensibiliser les industriels à ces problématiques. Le déploiement de cette formation a commencé en novembre 2015 dans l'objectif de former 300 entreprises.

Comité stratégique de filière Éco-industries



Créé en 2008, le Comité stratégique de filière Éco-industries (COSEI) regroupe les filières stratégiques de l'économie verte, des domaines liés à la transition énergétique à ceux de la gestion des ressources et de la protection de l'environnement.

Le Comité stratégique de filière (CSF) agit dans le cadre de quatre groupes : « Eau », « Efficacité énergétique », « Énergies renouvelables » et « Valorisation industrielle des déchets », et de groupes de travail transverses : action internationale, innovation, financement, emplois, formation et compétences, relation grands comptes/PME.

Les contrats de filière des groupes « Eau », « Énergies renouvelables » et « Valorisation industrielle des déchets » ont été validés le 9 octobre 2013. La filière « Efficacité énergétique » a validé le sien le 3 avril 2015. Le Comité stratégique de filière Éco-industries, se décline également en régions, avec des comités stratégiques de filière régionaux (CSFR) actifs notamment en Île-de-France. Le CSF assure également une



articulation avec les solutions de la Nouvelle France Industrielle en lien avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Synthèse de l'avancement des actions à fin 2015

Les quatre contrats de filière du CSF Éco-industries regroupent une cinquantaine d'actions qui concernent l'amélioration des relations entre grands comptes et PME, l'accroissement de la performance des entreprises, l'attractivité des métiers, le soutien à l'innovation, le développement à l'export, l'accessibilité des entreprises industrielles au financement. Certaines actions des contrats de filières sont soutenues tout particulièrement par les groupes de travail transverses du CSF, notamment sur les thématiques action internationale, financement, innovation, emplois, formation et compétences. Concernant les CSFR, celui d'Île-de-France a ciblé ses travaux sur le génie écologique en 2015 et organisé un atelier de rencontre entre les lauréats franciliens de l'appel à projets TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) et les entreprises des éco-activités afin d'échanger sur les besoins et les savoir-faire respectifs. Le CSFR Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) a quant à lui lancé des premières réflexions pour une structuration qui sera effective en 2016, autour des thématiques eau et génie écologique. Enfin le CSFR Languedoc-Roussillon a centré son activité sur la promotion de la géothermie.

Énergies renouvelables

Concernant les énergies renouvelables, l'année 2015 a été marquée par le vote de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Elle répond aux attentes des acteurs de la filière :

- mise en place du complément de rémunération

**86 MILLIARDS
D'EUROS EN
PRODUCTION**

**8,5 MILLIARDS
D'EUROS À
L'EXPORTATION**

**442 400
EMPLOIS
DIRECTS**

➤ Zoom sur quelques chiffres

- 86 milliards d'euros en production sur l'ensemble des secteurs des éco-activités (31 milliards en valeur ajoutée) dont :

- 48 % sur les secteurs de l'eau et des déchets
- 27 % sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables
- 4 % sur la R & D

- 8,5 milliards d'euros à l'exportation (balance excédentaire de 2,8 milliards)

- 442 400 emplois directs

permettant un mécanisme de soutien compatible avec le bon fonctionnement du marché ;

- simplification des procédures (particulièrement éolien et méthanisation) ;
- réforme des appels d'offres destinée à réduire le risque et le coût des projets ;
- travaux de préparation de la Programmation pluriannuelle de l'énergie et planification des appels d'offres pour donner de la visibilité aux industriels.

Le soutien à l'innovation a été illustré par le lancement de l'appel à projets « fermes pilotes éolien flottant » (doté d'une enveloppe de 150 millions d'euros) et de l'appel à projets « multi-ENR ».

Enfin, les travaux de structuration de la filière à l'export, effectués sous maîtrise d'œuvre du Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) en lien avec le ministère des Affaires étrangères et du Développement international ainsi que le fédérateur export « énergies renouvelables », ont permis le lancement programmé de groupes de travail par filière réunissant l'équipe de France des acteurs institutionnels de l'export (Direction générale des entreprises (DGE), Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), Direction générale du Trésor (DG Trésor), Business France, Expertise France, Ademe, l'Agence Française de Développement, Bpifrance, Coface,...) et les entreprises françaises présentes à l'international. La filière solaire (photovoltaïque et solaire thermodynamique) est la première ciblée avec comme premiers résultats :

- identification des pays-cibles par croisement des informations d'une étude réalisée par la DGE et la DG Trésor auprès des Services économiques régionaux et des attentes des acteurs de la filière ;
- organisation de clubs d'entreprises ENR dans ces pays d'intérêt sous la tutelle de chefs de file par filière ;
- lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour un soutien institutionnel sur des projets exports matures afin de traiter les points de blocage politiques, administratifs, financiers, assurantiels et favoriser un dénouement rapide des projets.



Jean-Claude ANDREINI,
vice-président
du CSF Éco-industries,
président du Partenariat
pour l'EXcellence de la
filrière des Éco-entreprises
(PEXE)

« L'année a été marquée par l'adoption de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) et la réussite de la COP21.

Ces événements majeurs, ont renforcé le dynamisme de la filière, déjà portée par une politique volontariste de soutien à l'innovation et au financement des entreprises, notamment à travers le Programme d'investissements d'avenir (PIA).

Les quatre contrats de filières (Eau, Déchets, Énergies renouvelables, Efficacité énergétique), sont largement avancés poussant à l'actualisation de certaines feuilles de route.

L'export devient un axe

essentiel des actions des filières du COSEI, notamment pour les énergies renouvelables, le secteur de l'eau et la ville durable. En revanche la valorisation des déchets souffre de la baisse des cours des matières premières privant de débouchés les matières recyclées.

La relation « grands comptes/PME » est maintenant acquise sur l'ensemble des filières avec des milliers de mises en relation entre acteurs. Le CSF Éco-industries est par ailleurs engagé dans trois comités régionaux (CSFR) ; il doit renforcer ce travail en articulation avec les nouvelles politiques régionales. » ■



Comité stratégique de filière Éco-industries

Eau



Le groupe de travail « Eau » a été très actif en 2015 et, avec une nouvelle gouvernance, a organisé sa dynamique au sein de cinq groupes de réflexion qui ont en charge les sujets jugés prioritaires :

- l'avenir du patrimoine français de l'eau ;
- le financement des services d'eau et la relance des investissements ;
- l'identification des leviers pour favoriser l'articulation entre l'ingénierie publique et l'ingénierie privée ;
- l'offre innovante et la demande ;
- l'organisation de l'offre française sur le marché de l'export.

Le groupe de travail « Eau » adresse l'ensemble des parties prenantes publiques et privées. Pour travailler dans un environnement favorable, le GT a validé sa charte de fonctionnement en 2016.

À l'occasion de la journée mondiale de l'eau, la filière française de l'eau, marque du GT « Eau », a été lancée, avec son site web et un compte Twitter.

Des freins transversaux à chacun des cinq groupes et à tous les acteurs de la filière, liés à certains biais cognitifs, ont été identifiés. La nécessité de corriger ces biais est apparue comme un levier clé pour stimuler une dynamique de la filière et a justifié l'appui, désormais permanent, d'une spécialiste de l'économie comportementale. Une méthodologie « agile » a été adoptée qui consiste à identifier les divergences entre les différentes stratégies et comportements des acteurs et de leur environnement (notamment réglementaire) et à s'attaquer aux causes, plutôt qu'aux effets.

À cet égard, un travail inédit est actuellement mis en œuvre pour aboutir à des recommandations qui seront synthétisées dans le troisième trimestre 2016.

Efficacité énergétique

Le groupe de travail « Efficacité énergétique » (EE) regroupe les acteurs qui développent et produisent des solutions permettant de réduire la consommation d'énergie à service rendu égal ou amélioré. Celles-ci embarquent l'efficacité énergétique dans leur conception (luminaires, moteurs, etc.) ou sont dédiées à son amélioration

(système de gestion intelligent de l'énergie, matériaux isolants, etc.). La filière se structure autour de quatre sous-groupes de travail : Innovation, Bâtiment, Industrie, Réseaux.

L'année 2015 a été marquée par la signature du contrat de filière relatif à l'efficacité énergétique.

Dans le cadre du contrat de filière, plusieurs actions ont déjà été réalisées :

- production d'un rapport visant à sensibiliser l'ensemble des parties prenantes et des décideurs à l'importance de la gouvernance des données de l'énergie ;
- intégration de la valorisation thermique de la chaleur de récupération industrielle dans le dispositif de financement fonds chaleur ;
- organisation d'une rencontre public/privé de l'innovation en EE en juin 2015. Une autre rencontre est prévue en juin 2016 en lien avec le PEXE (Partenariat pour l'EXcellence de la filière des Éco-entreprises) autour de l'efficacité énergétique dans l'industrie.

En 2016 d'autres actions se poursuivront :

- accompagnement à la montée en compétence de la filière de l'audit énergétique dans l'industrie ;
- diffusion des compétences liées à la gestion de l'énergie au sein des sites industriels : mobilisation des branches professionnelles du secteur pour établir des certificats de qualification professionnels de branche ou un CQP interprofessionnel sur le métier de « Référent énergie en industrie » ;
- exploitation de l'étude sur l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques d'efficacité énergétique coordonnée par l'ATEE (Association Technique Énergie Environnement) ;
- lancement en juillet d'une étude portant sur les acteurs français de l'efficacité énergétique dans l'industrie, et leur offre vis-à-vis des marchés français et internationaux.

Par ailleurs, le GT « Efficacité énergétique » a engagé une concertation avec l'Alliance Industrie du Futur, dont l'efficacité énergétique est l'un des piliers, en vue d'engager en 2016 une collaboration effective.

Valorisation industrielle des déchets

Après une année 2014 de structuration, le groupe de travail « Valorisation Industrielle des Déchets » s'est saisi de plusieurs problématiques d'actualité, en vue de promouvoir plus de recyclage et de valorisation des déchets et plus d'économie circulaire.

Quatre sous-groupes de travail ont ainsi fait particulièrement preuve d'initiatives :

- le groupe de travail dédié à la promotion des « Combustibles solides de récupération » (CSR) a permis en novembre, d'émettre et de soumettre aux ministères ses avis techniques en ce qui concerne les deux projets de décrets associés ;

- le groupe de travail « Biodéchets des gros producteurs » a donné lieu à une confrontation large des points de vues et retours d'expérience des industriels pour lesquels un avis et un retour de consultations est en cours de diffusion ;
- le groupe de travail « Déchets non inertes et non dangereux du BTP » en associant des juristes, des architectes et autres fédérations professionnelles dédiées aux déchets sinon à la construction ou à la déconstruction, a rédigé un projet de note d'information et de propositions ;
- au travers d'auditions de l'administration, d'experts, de représentants de filières et autres parties prenantes, et du rapprochement avec la cellule interministérielle, le groupe de travail « Sites illégaux et trafics associés » est aujourd'hui reconnu comme un des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics.

L'année 2016 verra l'émergence de trois nouveaux groupes de travail :

- Sites et sols pollués ;
- Substances réglementées dans certaines matières recyclées ;
- Retours d'expériences et aux opportunités pour plus de recyclage.



Il ressort des différents groupes de travail qu'un accent tout particulier doit être aujourd'hui porté ou renforcé en ce qui concerne les actions de formation de tous les professionnels (techniciens, ingénieurs, architectes, chefs de projet...).

Groupes de travail transverses

Le groupe de travail transverse « Emplois, formation et compétences » a participé au suivi des études menées par le CGDD¹ et le Cereq² sur la cartographie des emplois, des métiers, des compétences et des besoins en formation dans le domaine des métiers de la mesure, de la filière des Réseaux électriques intelligents et de la filière Méthanisation. En 2016, des éléments issus de ces études seront présentés au groupe transverse afin que le groupe puisse émettre un avis sur les points prioritaires.

Le groupe de travail « Relations grands comptes/PME » au travers du réseau PEXE a organisé plus de 1 080 rendez-vous en B to B entre grands comptes (industriels, collectivités, État) et éco-PME en 2015. Près de soixante-dix grands comptes ont également participé à quatre vitrines de l'innovation « écotech » organisées pour valoriser le savoir-faire de PME et *start-up*. Un travail de sensibilisation sur la commande publique et l'innovation verte a également été mis en place notamment avec la médiation des marchés publics et les réseaux d'éco-entreprises. Pour 2016, ces actions seront renforcées notamment au sein des territoires engagés pour la croissance verte.

Le groupe de travail « Innovation » s'est réuni régulièrement au cours de l'année 2015. Le thème des marchés publics innovants est l'un des sujets dont s'est saisi le GT et un premier atelier de travail s'est réuni en 2015 avec pour objectifs l'identification des priorités sectorielles, la promotion des performances des procédés innovants, de l'éco-conception ou encore la facilitation dans le cadre de la réglementation, d'un dialogue amont. L'étude relative à l'élaboration de la base de données d'aide aux écotecnologies

a été engagée en décembre 2015 et les travaux se poursuivent en 2016.

Le groupe de travail « Financement » a contribué et participé à la Conférence COP 21. Il a contribué à la mise au point du label TEEC (transition énergétique et écologique pour le climat) destiné à orienter les investisseurs vers des fonds « cleantech » cotés ou non cotés ou obligataires qui répondent à certains critères vérifiés par un certificateur. Il a poursuivi ses travaux sur le financement de la rénovation énergétique des bâtiments.

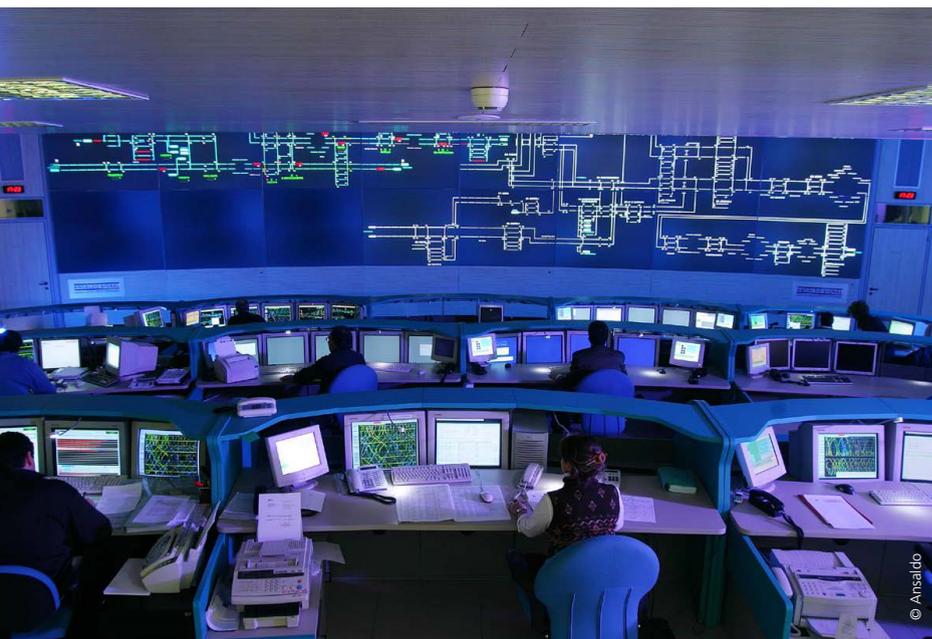
Le Groupe d'Action International Transverse (GAIT) du CSF Éco-industries s'est en 2015 focalisé sur le volet ville durable avec des actions déployées au travers de Vivapolis dont il est l'acteur de référence. Aussi lors de la COP 21, des actions concrètes ont-elles été présentées au Grand Palais et au Bourget avec les démonstrateurs 3D d'Astana et Santiago menés par des groupements d'entreprises françaises et aussi avec une étude référençant les savoir faire français en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Le groupe a également impulsé la création de « clubs pays » avec un premier événement à Abidjan en mars dernier. Il s'est également impliqué dans l'organisation du réseau des acteurs de la ville durable, en particulier pour défendre la place des PME et des éco-entreprises. Enfin le GAIT s'implique dans la composante internationale du GT « Eau » qui a créé une dynamique nouvelle. Le GT « ENR » s'est quant à lui concentré sur l'activité export. Ces implications doivent pouvoir s'étendre désormais aux autres GT pour donner encore plus de poids aux actions groupées à l'export.

¹ CGDD : Commissariat général au Développement durable.

² Cereq : Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

Comité stratégique de filière Ferroviaire



À l'intérieur d'une salle de commande.

Activités du Comité stratégique de filière (CS2F)

Les industries de la filière ferroviaire regroupent les matériels roulants, les équipements, les roues et les essieux, la signalisation, le contrôle et la communication, les composants et les travaux d'infrastructures, ainsi que les activités de rénovation, de reconditionnement et la maintenance associée, l'ingénierie et la pose de voies.

Au plan technologique, grâce à ses compétences reconnues ou avérées, la filière ferroviaire se situe au premier rang mondial (train à grande

vitesse, métro automatique, tramways, alimentation électrique au sol [APS], appareil de voie, etc.), avec l'innovation, la fiabilité et l'attractivité de ses produits.

Depuis la première réunion du Comité stratégique de filière Ferroviaire (CS2F) de janvier 2013, celui-ci poursuit ses actions pour atteindre les trois grands objectifs du contrat de filière qui s'inscrivent dans le projet plus global « Ambition 2020 » :

Rail Export

Rail Export, mis en œuvre par la Fédération des industries ferroviaires (FIF) avec le soutien du Programme d'investissements d'avenir, vise à aider les PME à lever les barrières à l'export, en leur offrant des solutions opérationnelles à coût réduit : appui méthodologique, mise à disposition d'experts, mise en relation avec des décideurs locaux ou actions collectives, à l'export notamment.

- Assurer le développement du chiffre d'affaires des entreprises et la transparence des relations donneurs d'ordre/sous-traitants

Une première conférence entre les grands comptes et les PME avait été organisée le 15 octobre 2013. Depuis, la Fédération des industries ferroviaires (FIF) tient une information régulière sur les plans de charge, qui a fait notamment l'objet d'une restitution lors d'une réunion plénière du CSF présidée par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Emmanuel Macron et le secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Alain Vidalies, le 20 juillet 2015.

- Inventer les modes de déplacement du futur

L'Ademe a piloté trois appels à projets successifs « Transports ferroviaires », sur fonds du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

L'année 2015 a également vu la montée en puissance de l'Institut de Recherche Technologique (IRT) Railenium, accompagné à hauteur de 80 M€ par le PIA, il doit aujourd'hui assumer pleinement son rôle de plateforme de référence pour la coopération entre les opérateurs et les gestionnaires d'infrastructures, leurs fournisseurs et les laboratoires.

En lien avec la FIF et i-Trans, l'IRT a de plus fédéré la participation française à Shift2Rail, initiative technologique européenne dotée d'un budget de 920 M€.

- Structurer les écosystèmes et promouvoir des ETI dans la filière

Le Fonds d'investissement ferroviaire Croissance Rail a été mis en place ; abondé par le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), Alstom, Bombardier, SNCF et RATP, il est doté de 40 M€ et opéré par Bpifrance.

**4,2 MILLIARDS € DE
CHIFFRE D'AFFAIRES
DONT 1,2 MDS €
À L'EXPORT**

**3^E RANG MONDIAL
PAR LE CHIFFRE
D'AFFAIRES**

**1500
ENTREPRISES ET
30 000 EMPLOIS**

Par ailleurs, quatre *clusters* régionaux, avec près de 250 entreprises, ont été constitués : Association des Industries Ferroviaires (AIF), MecateamCluster, Mipyrail Innovation, Neopolia Rail. Ils travaillent à la mise en place de groupements d'industriels en vue de construire des offres *packagées*.

Situation de l'industrie ferroviaire en 2015 :

Le chiffre d'affaires de la profession a connu un léger rebond, mais reste loin de l'année record 2010.

Le marché intérieur a connu une légère hausse (+ 5,2 %) tandis que les exportations se maintenaient.

Concernant les livraisons de matériels roulants, si l'activité des métros et des RER s'est poursuivie à un bon niveau ainsi que celle des matériels régionaux et périurbains, on constate malgré tout que l'activité des locomotives a été nulle, celle des tramways-trains quasi inexistante et que les livraisons de TGV (neuf rames) se sont situées au niveau de l'été.

La production de tramways s'est maintenue à un niveau honorable avec une quarantaine de rames livrées.

Sur les autres segments, le marché français a connu des évolutions très inégales : évolution positive pour les produits de l'infrastructure et pour les équipements de matériel roulant, activité en forte



baisse pour les produits de la signalisation.

Les carnets de commandes ont marqué une nette diminution tout particulièrement pour le matériel roulant en baisse de plus d'1Md€ par rapport à 2014.

2015 aura constitué une année charnière entre la période de croissance de la dernière décennie et l'effondrement d'activité prévisible à partir de 2017.

* UIMM : Union des industries et métiers de la métallurgie.

Fer Connect

Fer Connect, mis en œuvre par la Fédération des industries ferroviaires (FIF) avec le soutien du Programme d'investissements d'avenir, contribue à la continuité numérique de la filière, et vise à fluidifier les échanges de données numériques entre les grands donneurs d'ordre et les PME.

Fer Connect est au stade de développement d'un démonstrateur et en cours d'implantation chez quatre fournisseurs pilotes, interfacés avec les trois donneurs d'ordre Alstom, Bombardier et SNCF.



Louis NEGRE,
vice-président
du CSF Ferroviaire,
président de la Fédération des
industries ferroviaires (FIF)

« Dans le rapport 2014 du CNI, j'avais indiqué les trois priorités pour 2015 : la consolidation des actions du contrat de filière, la mise en œuvre d'une démarche Ressources Humaines sur les emplois et compétences dans la filière et, enfin, le soutien actif à un outil industriel dont la pérennité est sérieusement menacée. Nous avons poursuivi la mise en œuvre du contrat de filière. Cela a valu, en particulier, pour la montée en puissance du programme FIRST avec la mise en place d'un animateur pour la plateforme Rail Export. Les engagements pris au niveau de l'harmonisation des EDI ont débouché sur le projet Fer Connect mis en œuvre par la FIF avec le soutien du Programme d'investissements d'avenir. Autre engagement majeur de la filière : la Médiation. Une quinzaine de dossiers ont été traités en 2015, la plupart avec une issue favorable. Deuxième priorité : la formation et les compétences. L'étude UIMM*/Katalyse a

débouché sur une connaissance fine et structurée de l'ensemble des métiers de la filière industrielle ferroviaire, premier pas significatif vers une GPEC au sein de notre secteur. Enfin, notre troisième priorité porte sur les plans de charge. Ce sujet a fait l'objet de multiples communications et informations dans le cadre du Comité stratégique de filière Ferroviaire (CS2F) ou dans les médias. Les orientations de la politique des transports combinés avec la dégradation de la performance économique et financière du système ferroviaire français obèrent fortement l'avenir de notre filière industrielle. La FIF et, au-delà le CS2F, vont donc en 2016 poursuivre leurs actions en s'investissant pleinement dans une nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs et parties prenantes du monde ferroviaire afin de trouver collectivement les moyens de surmonter les graves difficultés que nous connaissons aujourd'hui. »■

Comité stratégique de filière Industries extractives et première transformation



Le Comité stratégique de filière Industries extractives et première transformation (IEPT) regroupe les acteurs des industries minières, de carrières, de la production et de la transformation des métaux, de l'acier, des céramiques, du ciment, du béton et du verre. Maillon essentiel de la chaîne industrielle mobilisée pour répondre aux besoins des secteurs industriels aval stratégiques, la filière a poursuivi activement en 2015 la concrétisation des cinq axes de travail de son contrat signé en juin 2014.

Une filière innovante

La filière Industries extractives et première transformation (IEPT) est porteuse d'innovations, ainsi qu'en témoignent les projets Horizon 2020 AGRAL (anodes inertes) et SOLSA (sondage et monitoring en ligne) menés respectivement par Rio Tinto Aluminium et ERAMET. Dans le cadre des réflexions prospectives sur le futur de la fabrication additive, plusieurs fédérations du CSF participent également activement à l'étude lancée par le Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (Pipame). Le Réseau National de la Métallurgie regroupe, quant à lui, l'excellence académique et scientifique française en métallurgie et a vocation à œuvrer à revitaliser la métallurgie en France.

Renforcer et sécuriser l'approvisionnement en matières premières primaires

Afin de développer l'activité minière en France, le CSF IEPT a poursuivi ses travaux visant à rendre le Code minier en cours de révision opérationnel et attractif et s'est fortement impliqué dans la rédaction d'un livre blanc Mine responsable et d'une convention d'engagement volontaire. Le Comité pour les métaux stratégiques a

publié de nouvelles fiches de criticité et organisé plusieurs séminaires de travail sur un certain nombre de métaux.

La simplification de la réglementation des carrières est traitée par la mise en œuvre d'une feuille de route, le décret relatif aux schémas régionaux des carrières a été révisé.

Poursuivre le développement d'une industrie efficiente dans l'utilisation des ressources

L'engagement de la filière dans l'économie circulaire est visible au travers de plusieurs exemples, parmi lesquels le projet industriel EcoTitanium de recyclage du titane aéronautique en Europe, la valorisation et le recyclage des déchets minéraux, les combustibles solides de récupération ou le recyclage des mâchefers aluminium.

De plus, de nombreuses initiatives ont été lancées :

- un premier parcours de progrès porté par l'A3M¹ et l'AFA² sur les métaux ;
- des Engagements pour la Croissance Verte (ECV) concernant le plâtre porté par les Industries du Plâtre et pour les déchets inertes du BTP, soutenu par l'UNICEM³.

Stimuler l'investissement et l'innovation

Les sélections de plusieurs projets dans le programme européen Horizon 2020 ainsi que l'implication de plusieurs entreprises dans la KIC⁴ EIT⁵ RawMaterials démontrent l'engagement des industriels français dans les projets européens de R & D.

¹ A3M : Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux.

² AFA : Association Française de l'Aluminium.

³ UNICEM : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction.

⁴ KIC : Knowledge and Innovation Community.

⁵ EIT : European Institute of Innovation and Technology.

207 000
EMPLOIS

60 MILLIARDS
D'EUROS
DE CHIFFRE
D'AFFAIRES

6 500
ENTREPRISES

Le Réseau National de la Métallurgie permettra, par ailleurs, d'asseoir le rayonnement des compétences françaises en métallurgie. Enfin, des réflexions approfondies ont été menées en termes de simplification administrative pour les centres de recherche.

Assurer un écosystème favorable au développement de la filière

L'État a sensiblement amélioré les conditions d'approvisionnement en électricité des entreprises électro-intensives soumises à la concurrence internationale : réduction du coût de transport de l'électricité, rémunération de l'effacement, compensation carbone, réforme de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE), etc. Des chantiers de même nature sont engagés pour améliorer la compétitivité des entreprises gazo-intensives.

Très émettrices de CO₂ et soumises à une forte concurrence internationale, les entreprises concernées du CSF IEPT sont particulièrement mobilisées sur la révision de la directive *European Union Emission Trading Scheme* (EU ETS) et participent à la construction d'une position française réduisant l'actuel désavantage compétitif des entreprises européennes (par exemple, 100 % de quotas gratuits pour les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale comme la sidérurgie). Le secteur du ciment souhaite expérimenter un mécanisme d'inclusion carbone.

Améliorer l'image de la filière et renforcer son attractivité

Plusieurs actions ont été mises en place à destination des pouvoirs publics (par exemple, des journées de sensibilisation aux enjeux des ressources minérales) mais aussi du grand public, à travers le site web d'information www.mineralinfo.fr devenu une référence pour les matières premières minérales.

Des réflexions ont été engagées pour créer une chaire « Mine et Société » avec pour objectif de former une nouvelle génération d'experts dans le secteur de l'industrie extractive et première transformation.

Une évolution de la charte environnement des industries de carrières vers une charte développement durable a été lancée. L'objectif est, notamment, de développer un label sectoriel Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et faire reconnaître les engagements volontaires des entreprises, en particulier dans le cadre de la commande publique responsable.



Catherine TISSOT-COLLE, vice-présidente du CSF Industries extractives et première transformation, coprésidente de l'Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux (A3M)

« 2016 doit être une année de concrétisation de nos ambitions et de nos attentes, grâce à des actions réalisables à brève échéance pour soutenir la compétitivité des entreprises de la filière. Des propositions seront ainsi déployées pour assurer la pérennité du secteur sidérurgique, actuellement en grande difficulté. Nous restons mobilisés sur l'ensemble des enjeux cruciaux pour nos entreprises : industrie extractive, RI & D (Recherche, Innovation et Développement), économie circulaire – les premiers engagements pour la croissance verte devant être signés au premier semestre – énergie, emploi et compétences – avec une implication

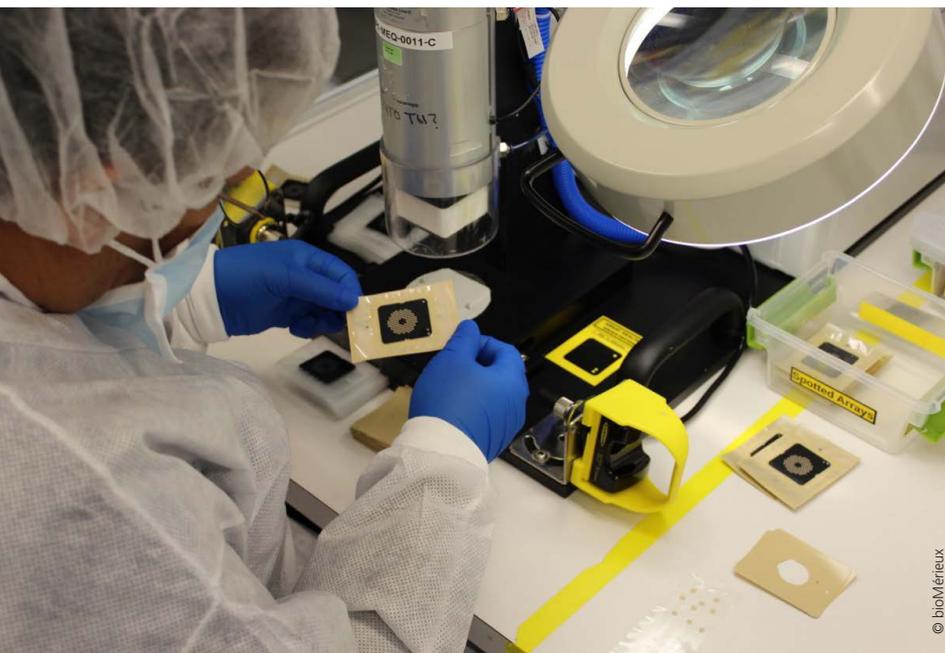
particulière dans les travaux prospectifs de l'Observatoire des métiers de la métallurgie. La filière IEPT est innovante et créative ; ses acteurs représentent des atouts considérables pour le développement de l'emploi et sont aujourd'hui engagés dans la transition écologique. Par les actions que nous menons, nous sommes convaincus de notre contribution unique et stratégique à l'économie de la société française d'aujourd'hui et de demain. » ■



Le redéveloppement d'une industrie minière française à soutenir

Afin de favoriser la pérennité et le développement de l'activité minière en France, des travaux ont été lancés le 1^{er} avril 2015 afin de compléter le cadre juridique et proposer des outils de dialogue et de compréhension mutuels entre les parties prenantes comportant des engagements d'excellence de la profession. Ils consistent en la rédaction d'un livre blanc Mine responsable et d'une convention d'engagement volontaire (CEV) par la profession. La finalisation de ces travaux est prévue courant 2016. Il sera nécessaire d'adosser leur contenu à un cadre législatif stable et performant au travers d'un Code minier opérationnel et renové.

Comité stratégique de filière Industries et Technologies de santé



Réactifs pour le système PCR multiplexe FilmArray[®].

les centres de Recherche et Développement (R & D) et les usines, pour développer la filière et préserver l'indépendance sanitaire de la France.

Une stratégie adaptée aux évolutions de la filière

Le contrat de filière du 5 juillet 2013 avait déterminé une feuille de route stratégique et identifié quatre axes majeurs, déclinés en 44 mesures. Le retour du Leem¹ au CSF début 2015 a permis la remise en marche des groupes de travail concernés par le médicament.

Après deux ans, la réalisation de cette première série de mesures était en très bonne voie, avec 23 mesures terminées. Un avenant au contrat de filière a donc été signé en mai 2015, avec six nouvelles mesures et une **phase 2** pour onze des mesures de 2013.

Un cinquième axe stratégique, l'amélioration de l'efficacité du système de soins, a été ajouté, dont l'objectif est d'améliorer la qualité tout en dégagant des marges de manœuvre financières pour les innovations à venir.

Des avancées inégales selon les axes

L'axe « Recherche et Développement (R & D) et Enseignement supérieur » a permis d'importants progrès pour simplifier la recherche partenariale et améliorer l'attractivité pour la recherche clinique. Une **phase 2** a été décidée en 2015 pour les mesures clés : la recherche à travers le renforcement de la présence française au niveau européen ; la recherche clinique *via* la

Les industries de santé figurent à juste titre parmi les secteurs d'avenir stratégiques, définis comme prioritaires par le président de la République. À l'échelle mondiale, peu de pays disposent en effet des expertises leur permettant de jouer un rôle de premier plan dans l'innovation et la fabrication de solutions de santé. La France appartient à ce cercle restreint grâce à une recherche dynamique, tant publique que privée, et grâce à des capacités de production encore significatives.

Malheureusement, cette filière connaît depuis peu en France des difficultés importantes : une diminution des emplois, notamment en production, une baisse de l'attractivité, un fort recul des exportations, constaté en 2014 pour la première fois, des délais d'accès au marché qui s'allongent. Les entreprises font l'objet d'une vive concurrence entre États, des mesures incitatives sont indispensables pour garder

Développer les thérapies cellulaires et géniques

Ces médicaments innovants sont extrêmement prometteurs et vont imposer de nouveaux paradigmes et modifier les pratiques médicales, avec comme finalité la guérison du patient ou des intervalles longs entre chaque cure. L'écosystème français est très riche de ses chercheurs, *start-up* et industriels aux expertises multiples. Mais les acteurs se heurtent en France à des démarches administratives complexes avec de longs délais (difficultés d'importation de matière biologique, respect des procédures d'enquête publique définies pour les OGM (organismes génétiquement modifiés), délais d'obtention des autorisations de recherche...) ainsi qu'à l'absence de conseils en amont des agences publiques. C'est d'autant plus dommage qu'un financement public a largement contribué à l'effort d'innovation de la recherche académique et privée.

¹ Le Leem : les entreprises du médicament regroupe les entreprises du secteur de l'industrie pharmaceutique en France.

**200 000 EMPLOIS
DIRECTS
DONT 30 000
CHERCHEURS**

**6,7 MILLIARDS
D'EUROS INVESTIS
EN R & D**

**28,7 MILLIARDS
D'EUROS
D'EXPORTATIONS**

mise en œuvre du contrat unique hospitalier, ainsi que l'extension aux établissements privés réalisée à travers la loi du 26 janvier 2016. La coopération entre acteurs publics et privés au sein de l'axe « Export » a insufflé une nouvelle dynamique. De nombreuses mesures de soutien aux exportations ont ainsi été mises en œuvre en 2015. La création des « Clubs santé » remporte un vif succès, comme en témoigne le lancement d'une deuxième vague, avec des installations en Turquie et en Corée du Sud fin 2015.

L'axe « Innovation et Accès au marché » présente encore des avancées très insuffisantes. À l'exception de la mesure « Vaccins », la progression des travaux a souffert d'un dialogue quasi inexistant entre les acteurs, alors qu'il s'agit d'un axe fondamental. En particulier, les mesures visant à limiter les délais d'accès au marché sont toujours en cours, avec des durées plus de 2,5 fois supérieures aux limites réglementaires pour les dispositifs médicaux.

Les actions de l'axe « Production » visent à préserver ou augmenter la production française de produits de santé. Si le projet de label « Made in Europe » a fait l'objet d'avis circonstanciés, les travaux sur la bioproduction, la thérapie cellulaire ou encore l'e-santé ont fait l'objet d'avancées réelles et d'une nouvelle phase de travaux.

L'axe « Efficience », ajouté en 2015, a permis des avancées sur le développement de la médecine ambulatoire, mais reste freiné pour la mesure favorisant l'automédication par l'absence de délistage et de validation d'arbres décisionnels à destination des pharmaciens.



Dans un laboratoire de Grenoble spécialisé en biologie moléculaire.

© Florent Dubray



Marc de GARIDEL,
vice-président
du CSF Industries
et Technologies de santé,
président-directeur général
d'Ipsen Pharma

« Grâce aux extraordinaires avancées scientifiques et technologiques, les industries de santé sont un secteur en mutation rapide. La stratégie de la filière évolue, 2016 devrait voir la signature d'un nouvel avenant au contrat de filière. De nouvelles mesures seront ajoutées, avec une amplification des travaux sur la e-santé, accompagnées de dispositions en préparation, pour faciliter le financement des jeunes sociétés innovantes ; lutter contre les maladies infectieuses et prévenir l'antibio-résistance ; développer la thématique « One Health » qui intègre médecine animale et humaine dans une indispensable vision commune. La réunion du Conseil stratégique des

Industries de santé (CSIS) du 11 avril 2016 a permis de renforcer les mesures prioritaires. La méthode de travail et la dynamique mises en place par les CSF ont largement fait la preuve de leur intérêt dans le secteur de la santé, domaine stratégique pour la France qui a tous les atouts pour être parmi les *leaders* mondiaux, pour bénéficier des emplois et des retombées économiques et pour préserver son indépendance sanitaire. C'est en effet un univers particulièrement complexe, mêlant haute technologie et connaissance de la vie quotidienne des malades, où le dialogue entre tous les acteurs est un préalable indispensable à l'optimisation des politiques publiques. » ■

Accélérer le virage vers la prise en charge des malades en ambulatoire

Le système de soins français reste centré sur l'hôpital, avec une durée de séjour parmi les plus longues des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE). Au cours des dernières décennies, le nombre d'actes réalisés en chirurgie de jour a considérablement augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE grâce aux progrès des technologies médicales, en particulier des interventions peu invasives. La France reste très en retard. L'arrivée de produits de santé comme les chimiothérapies par voie orale ou la radiologie interventionnelle, dont la mise à disposition dans les établissements de santé va faciliter le développement de l'ambulatoire tout en facilitant la vie des patients, est une opportunité de rattraper le retard et d'améliorer l'efficacité du système de soins, à condition de mettre en œuvre les réformes organisationnelles indispensables.

Comité stratégique de filière Mode et Luxe



Le Comité stratégique de filière (CSF) Mode et Luxe regroupe les professionnels du secteur, les pouvoirs publics et les organisations syndicales représentant les salariés de la filière. L'industrie française du luxe, *leader* mondial, constitue une industrie stratégique pour la France, avec un taux de croissance élevé, une balance commerciale fortement excédentaire et des perspectives de développement toujours importantes tant en France qu'à l'étranger.

Les actions programmées dans le cadre de la feuille de route du CSF Mode et Luxe présentée en avril 2013 au ministre du Redressement productif ont été poursuivies en 2015 :

- une cartographie des savoir-faire de la mode et du luxe ;
- un dispositif de soutien à la transmission et à la reprise des PME/TPE fournisseurs de la mode, du luxe et des métiers d'art, qui a fait l'objet d'un guide méthodologique ;
- la conception d'une méthodologie, dans le cadre d'un dispositif original, Trans'Faire, de sélection-recrutement-formation des salariés de secteur textile, habillement et cuir ;

Le dispositif Trans'Faire

Le dispositif original appelé « Trans'Faire » a été conçu par des professionnels réunis au sein de Mode Grand Ouest, Opcalia, Pôle Emploi et la Direction générale des entreprises (DGE) pour faciliter la sélection, le recrutement et la formation des salariés du secteur textile, habillement et cuir. Entre 2013 et 2015, 3 500 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de ce dispositif permettant ainsi à 850 d'entre eux de retrouver dans ce secteur un emploi à haut niveau de qualification.

- l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques de la sous-traitance dans l'industrie de l'habillement ;

- la création d'un fonds d'avances remboursables (Fajec) logé au sein de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries culturelles (Ifcic), pour contribuer au développement de nouvelles marques de créateurs, doté initialement de 1 M€ et réabondé par les ministères du Redressement productif et de la Culture de 100 k€ chacun, puis de 500 k€ par le DEFI en novembre 2015 ;

- un nouvel abondement de 500 k€ en 2016 par le Comité de Développement et de Promotion de l'Habillement, plus communément appelé le DEFI, pour le fonds de garantie aux jeunes entreprises de création (Gajec) ;

- la création avec l'Union française des Industriels de l'Habillement (UFIH) et le Groupement de la Fabrication française (GFF) au sein de la Maison du Savoir-faire et de la Création, d'une plateforme de mise en relation des marques et industriels du secteur textile et habillement, visant à la relocalisation d'activités en France ;

- la réalisation par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) d'une plaquette de présentation de l'ensemble des métiers de la mode, comme support de formation destiné aux enseignants.

Depuis 2015, Olivier Mellerio, ex *CEO* de la joaillerie MELLERIO dits MELLER, a repris la vice-présidence du CSF.

Sous la présidence de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, et d'Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, le CSF réuni en formation plénière le 15 décembre 2015, a installé le nouveau vice-président qui a fait part des orientations à donner aux travaux du comité. Lyne Cohen-Solal, missionnée par les deux ministres, a présenté les conclusions de

577 000
EMPLOIS

150 MILLIARDS
D'EUROS
DE CHIFFRE
D'AFFAIRES

2 LEADERS
MONDIAUX DE
LA MODE ET
DU LUXE SONT
FRANÇAIS

➤ Zoom sur quelques chiffres clés

- Pour la mode et le luxe (habillement, accessoires, parfums/cosmétique), sur l'ensemble de la filière, distribution incluse :
- 150 Mds € de chiffre d'affaires dont 80 Mds € de CA uniquement pour l'habillement ;
- 577 000 emplois.

- Deux *leaders* mondiaux de la mode et du luxe sont français : LVMH et Kering.

son rapport « avec intelligence et talent au bout des doigts : la mode, industrie de créativité et moteur de croissance ». Sur ces bases, les principaux chantiers que le CSF a identifiés et ouverts sont les suivants :

- Comment rationaliser nos enseignements d'excellence, renforcer leur lisibilité, leur redonner de la visibilité dans les classements internationaux, adapter les *cursus* d'enseignement supérieur et de formation professionnelle aux nouveaux besoins et doter la France d'un écosystème de formation à la hauteur de la puissance de la filière ?
- Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour aborder les différentes étapes de l'internationalisation des entreprises ?
- Comment financer et accompagner le développement des jeunes marques ?



- Comment développer en France l'écosystème de l'innovation et de la création et en assurer le financement ?
- Comment prendre en compte les spécificités de la profession au regard des réglementations en vigueur du droit du travail ?



Olivier MELLERIO,
vice-président
du CSF Mode et Luxe,
ex CEO
de MELLERIO dits MELLER

« Partant du constat que la France dispose d'un patrimoine vivant exceptionnel mais menacé, je considère que ce patrimoine doit se renouveler, se régénérer sans cesse pour durer et conserver son avantage concurrentiel, car toutes ses dimensions (savoir-faire, art de vivre, création, etc.) sont

immergées dans un marché devenu planétaire. Les segments de la mode et du luxe sont aujourd'hui en perpétuelle évolution avec de véritables disruptions sociétales et technologiques. Le Comité stratégique de filière (CSF) Mode et Luxe œuvre donc à l'atteinte de ces objectifs. » ■

Le fonds de garantie pour les jeunes entreprises de création (Gajec) étendu à la filière cuir

Le Comité stratégique de filière (CSF) Mode et Luxe a créé en 2012 un fonds de garantie aux jeunes entreprises de création (Gajec), doté par le Comité de Développement et de Promotion de l'Habillement, plus communément appelé le DEFI de 1 M€ et par le ministère de l'Industrie de 500k€, pour garantir les crédits octroyés par les banques aux jeunes entreprises de création de mode (Jec) afin de financer leur cycle d'exploitation.

En 2016, un nouvel abondement de 500 k€ est prévu par le DEFI. Grâce à un abondement supplémentaire de 1M€ apporté à parité par la Fédération de la chaussure et le Conseil national du cuir, ce fonds de garantie a pu être étendu à « Au-Delà du Cuir » (ADC), dispositif transversal de la filière cuir qui favorise l'émergence de nouveaux entrepreneurs dans cette filière.

Comité stratégique de filière Naval



Représentation de la passerelle de navigation développée par iXBlue et ses partenaires dans le cadre du projet PASSION.

par l'État via le Programme d'investissements d'avenir (PIA), a visé à renforcer la compétitivité des entreprises du secteur. Les thématiques de ce programme ont été le positionnement stratégique des PME/ETI, le développement international, le maintien et le développement des compétences clés et les coopérations innovation et performances industrielles entre acteurs de la filière.

Océans 21, aujourd'hui clos, présente un bilan éloquent puisque 347 entreprises y ont participé. Parmi les résultats les plus marquants figurent notamment :

- une étude stratégique sur le positionnement des entreprises du naval, avec la contribution de 50 entreprises volontaires ;
- dix diagnostics stratégiques PME ;
- six études sur des zones géographiques ciblées et engagement de quatre groupes export (Asie, Brésil, Inde et Afrique de l'Ouest) en vue de renforcer la présence des entreprises du naval à l'export ;

- sept opérations « *lean collaboratif chantier* », dont une action d'envergure menée aux Constructions mécaniques de Normandie où a été préparé « le chantier du futur ».

L'atelier compétences du Gican a de plus procédé à la refonte du site internet www.campusnavalfrance.fr qui rassemble à présent toutes les informations sur les métiers, les formations et les diplômes du naval. Par ailleurs, un travail a été mené avec le ministère de l'Éducation nationale, se traduisant par la mention complémentaire « mécatronique navale » au BAC PRO ou encore la refonte du programme de formation du BTS construction navale et du CAP soudage.

Les travaux du Comité stratégique de la filière Navale (CSF Naval) portent sur la construction et la réparation des navires ainsi que des bateaux de plaisance, l'équipement naval et les structures en mer. Il s'étend également à l'exploitation du gaz et du pétrole marin, ainsi qu'à la partie maritime des énergies renouvelables.

Acteurs industriels, organisations syndicales et pouvoirs publics se sont engagés pour l'innovation et la structuration de la filière. Ces engagements ont été formalisés lors de la signature en 2013 d'un contrat de filière, qui a ensuite fait l'objet d'un point d'avancement en février 2015 lors du Salon Euromaritime, à l'occasion duquel le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Emmanuel Macron et le secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Alain Vidalies ont présidé une réunion du CSF Naval.

Océans 21

Océans 21, porté par le Groupement des Industries de Construction et Activités Navales (Gican) et soutenu

Le Corican

Le Conseil d'orientation de la Recherche et de l'Innovation pour la Construction et Activités navales (Corican) a produit en 2012 dix feuilles

Une dimension européenne pour le Conseil d'orientation de la Recherche et de l'Innovation pour la Construction des Activités navales (Corican)

L'industrie navale française ne rencontre pas le succès qui devrait être le sien auprès des programmes européens de soutien à la R & D, à l'image d'Horizon 2020 où nous ne captions que 4 % du budget.

Le Corican se dote donc d'un groupe de travail dédié à l'Europe et le Groupement des Industries de Construction et Activités Navales (Gican) renforce sa présence auprès de la fédération SEA Europe. Ces ressources permettront d'élaborer une stratégie, en lien avec les Pôles de compétitivité, pour mobiliser la filière sur les sujets européens.

10,5 MILLIARDS
D'EUROS DE
CHIFFRE AFFAIRES
GLOBAL

65 000
EMPLOIS
INDUSTRIELS

2^E ZONE
ÉCONOMIQUE
EXCLUSIVE AU
MONDE

PLUS DE 80%
D'EXPORTATION
DANS LES
PAQUEBOTS ET
FERRIES

➤ L'industrie navale et nautique réalise un chiffre d'affaires global de plus de 10,5 milliards d'euros et représente environ 65 000 emplois industriels, auxquels viennent s'ajouter plus de 30 000 emplois pour l'industrie parapétrolière et gazière. C'est de plus un secteur fortement exportateur : plus de 70 % d'exportation dans le nautisme, plus de 80 % dans les paquebots et *ferries* et 30 % pour les navires militaires.

de route stratégiques pour l'innovation, autour des principales fonctionnalités du navire (navire propre, sûr, économe et intelligent) mais aussi des thématiques de diversification cruciales pour la filière comme les énergies marines renouvelables.

Ces feuilles de route ont depuis trouvé des concrétisations opérationnelles :

- dans le cadre de la feuille de route « navire propre et respectueux de l'environnement », l'industriel des Constructions navales et industrielles de la Méditerranée (CNIM) a développé une solution française de laveurs de fumées qui équipe aujourd'hui trois navires de *Brittany ferries*, leur permettant de dépasser la réglementation en matière d'émissions atmosphériques ;
- la feuille de route « passerelles intelligentes » a permis l'émergence du projet innovant PASSION soutenu par le PIA ;
- la feuille de route prospective et transverse « outils de compétitivité » a abouti au lancement d'une étude, cofinancée par l'État et le Gican,



sur les usages du numérique et de la robotique dans les processus de production de la filière (voir encadré).

Harmony of the Seas.



Patrick BOISSIER,
vice-président
du CSF Naval,
président du Groupement
des Industries de
Construction et Activités
Navales (Gican)

« L'industrie navale est une industrie de très haute technologie, à la fois parce qu'elle conçoit et réalise les systèmes les plus complexes et parce qu'elle doit maîtriser des technologies spécifiques pour pouvoir fonctionner dans un environnement marin fondamentalement hostile.

Cette maîtrise des technologies marines est indispensable à la France pour être à la hauteur de son ambition océanique et tirer réellement parti des atouts que lui procure son immense zone économique exclusive. C'est donc légitimement que les industries navales

ont fait l'objet d'un comité stratégique de filière qui a entrepris, d'une part, d'organiser la communauté navale française à travers Océans 21 et, d'autre part, d'orienter la Recherche, Développement, Innovation (RDI) avec le Corican. La profession entend également participer à la révolution numérique dans la production par son implication dans l'Industrie du futur, ce qui nécessitera l'accès à une main-d'œuvre hautement qualifiée qui constitue l'essence même du génie maritime français. » ■

Développer l'usage du numérique dans la filière

L'État et le Groupement des Industries de Construction et Activités Navales (Gican) pilotent une étude devant caractériser l'usage du numérique par les entreprises de l'industrie navale : offre technologique disponible, niveau de pénétration, avantages attendus et obstacles rencontrés.

Cela permettra d'agir en commun pour une meilleure utilisation de ces technologies, qui accroîtront notre compétitivité tout en induisant des mutations profondes dans les relations interentreprises.

Comité stratégique de la filière Nucléaire



Photo de gauche : études de R & D menées par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) en soutien à la conception des réacteurs de 4^e génération.

Photo de droite : EDF - Vue aérienne de la Centrale de Gravelines.



ANDRA - Vue aérienne du Centre de stockage de l'Aube.



Piscine d'entreposage des combustibles usés. Usine Areva, La Hague.

Le Comité stratégique de la filière Nucléaire (CSFN), coprésidé par le ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, réunit l'ensemble des acteurs de la filière nucléaire : exploitants, sociétés d'ingénierie, fournisseurs de services, fabricants d'équipements, entreprises du cycle du combustible, donneurs d'ordres, sous-traitants et organisations syndicales représentatives des salariés. Le CSFN a pour mission de renforcer

les relations et les partenariats entre ces acteurs afin de dynamiser et développer « l'écosystème nucléaire français » et de renforcer la compétitivité du tissu industriel en France et à l'international.

Optimiser la gouvernance et la performance industrielle de la filière

Essentiels à la structuration de la filière, les statuts du CSFN sont en cours de finalisation, afin de permettre une adhésion ouverte à tous ses membres en s'appuyant sur les structures existantes et leur rayonnement territorial. L'enjeu est

de rendre la filière éligible aux financements nationaux et européens au même titre que les autres filières. C'est dans ce cadre que va s'inscrire la démarche de performance industrielle de la filière visant à améliorer la performance de la « *supply chain* », la compétitivité des PME-ETI ainsi que la relation entre les donneurs d'ordres et les fournisseurs.

Consolider la démarche responsable déjà engagée en termes d'emploi

La filière doit faire face, en France et à l'international, à de grands chantiers (Grand carénage, EPR, etc.), sur des périodes allant de plusieurs années à quelques décennies. L'expertise technique de la filière, construite depuis plusieurs décennies (R & D, ingénierie, exploitation de sites), est confrontée à un double défi majeur : le renouvellement générationnel avec la nécessité de développer, transmettre et capitaliser les savoir-faire. L'année 2015 a notamment été consacrée à poursuivre l'élaboration d'une offre de projets (éligible à l'Appel à projets PIA-PFPE) selon trois priorités :

- attirer les jeunes vers les métiers techniques du nucléaire et les formations ciblées, en lien avec les autres filières ;
- renforcer l'employabilité, sécuriser les compétences les plus sensibles et organiser leur transmission ;
- associer toutes les parties prenantes dans des projets opérationnels pour renforcer la dynamique emploi et formation sur le territoire.

Soutenir la filière à l'international

Créé mi-2015, le groupe de travail « Codes, Normes et Standards internationaux » (CNSI), a centré son activité sur la structuration et le développement à l'international de la filière avec deux objectifs principaux : contribuer à la cohérence du positionnement et des actions stratégiques et opérationnelles de la filière dans les instances internationales en charge des CNSI et accompagner les entreprises PME-ETI et les grands groupes à l'export, notamment pour les marchés nucléaires de maintenance et de première construction.

220 000
EMPLOIS

PRÈS DE
50 MILLIARDS
D'EUROS DE
CHIFFRE D'AFFAIRES

PLUS DE
2 600
ENTREPRISES

AU 4^E RANG
DES INDUSTRIES
INNOVANTES

Améliorer l'accès des PME-ETI à l'innovation

Dans le cadre de son « axe innovation », le CSFN a poursuivi ses travaux dans trois directions :

- l'accroissement de la participation des PME-ETI aux projets de R & D ;
- l'étude des modes de financement de la R & D ;
- le maintien de l'excellence de la filière.

L'année 2015 a été marquée par le montage du dispositif pour consolider et pérenniser la « convention pluriannuelle » et le « parcours collaboratif contractualisé » visant à l'éligibilité à l'appel à projets du PIAVE (projets industriels d'avenir). Une analyse des modes de financement de la R & D a été réalisée au niveau international (USA, Russie, Corée du Sud et Royaume Uni), avec le soutien de l'I-tésé (Institut de technico-économie des systèmes énergétiques). Les travaux sur les « compétences et expertises de la R & D » ont permis de construire un référentiel commun aux grands acteurs tels EDF, CEA, Areva, Andra, IRSN et CNRS.

Contribuer au développement et à la promotion de la filière

La concurrence agressive des principaux pays fournisseurs de technologies et services nucléaires sur les marchés internationaux (près de 500 réacteurs nucléaires en service au niveau mondial) et la poursuite ou le lancement de nouveaux projets de construction, notamment dans des pays nouveaux entrants, ont conduit l'ensemble des acteurs français de la filière Nucléaire à renforcer les actions d'organisation et de structuration pour leur activité à l'export, que ce soit pour les offres de nouveaux réacteurs ou les services. Plusieurs démarches ont été entreprises afin de renforcer l'accompagnement des PME-ETI à l'export. Par exemple, la mise en place de l'« observatoire des marchés exports », la création du salon *World Nuclear Exhibition*, l'amélioration du dispositif de financement export français pour les grands contrats, la publication d'un « *vademecum* financier », la réflexion sur la mise en place d'un dispositif mutualisé d'expertise et d'appui opérationnel aux membres de la filière, etc.

Créés en 2015, les groupes de travail « Nouveau Nucléaire » et « Codes Normes et Standards Internationaux » ont pu ainsi définir leur feuille de route dans la continuité de ces démarches.



Jean-Bernard LÉVY,
vice-président
du CSF Nucléaire,
président-directeur général
d'EDF

« La filière Nucléaire joue un rôle essentiel sur le territoire national : le poids de l'activité qu'elle développe, le rôle qu'elle joue dans la création de valeur et d'emplois en font une filière stratégique pour notre pays. Pour répondre aux enjeux de l'économie française, tels que le Grand Carénage, et pour gagner de nouvelles parts de marché à l'international, nous devons collectivement continuer à développer et à rendre encore plus performant notre tissu industriel. Dans cette logique, les

engagements de la filière Nucléaire, mis en œuvre depuis 2013, ont permis aux différents groupes de travail d'engager des actions visant à nous renforcer dans le strict respect des règles de sûreté, de concurrence, mais aussi de non-prolifération. La France dispose d'un savoir-faire technologique et industriel lui permettant de faire partie des *leaders* mondiaux dans l'énergie nucléaire. Dans ce contexte, la filière se structure pour répondre à ces enjeux. » ■

Le Fonds de développement des entreprises nucléaires (FDEN)

Doté de 133 millions d'euros, le Fonds de développement des entreprises nucléaires a réalisé ses premiers investissements pour accompagner des entreprises de la filière. Par ailleurs, Bpifrance, gestionnaire de ce fonds, met à la disposition des entreprises une offre très complète d'accompagnement afin de faciliter leur croissance.

Comité stratégique de filière Numérique



Opératrice sur une ligne de fabrication de câbles optiques sur le site industriel normand d'Acome.

Créé en 2010 dans le prolongement des États généraux de l'industrie, le Comité stratégique de filière (CSF) Numérique regroupe les entreprises des secteurs producteurs de biens et services numériques, c'est-à-dire :

- les industries du numérique (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, industrie des composants électroniques, fabrication d'équipements électroniques grand public, etc.) ;
- les services de télécommunications, les services informatiques ;
- l'édition de logiciels et de jeu vidéo ;
- les portails internet, les services d'hébergement et le commerce et les services en ligne.

Le CSF Numérique est la seule instance qui regroupe l'ensemble des acteurs de la filière Numérique. Comme tous les comités stratégiques de filière, il a pour mission d'identifier de façon partagée les enjeux clés de la filière, d'émettre des propositions



d'actions concrètes et de suivre leur mise en œuvre.

L'activité du CSF Numérique avait en 2014 porté essentiellement sur les feuilles de route des plans « numériques » de la Nouvelle France Industrielle. Ces plans sont aujourd'hui regroupés dans trois solutions de la Nouvelle France Industrielle : confiance numérique, objets intelligents et économie des données.

En 2015, le CSF Numérique a poursuivi les actions engagées dans le cadre des groupes de travail « export » et « économie circulaire ».

Accompagner les entreprises françaises du numérique à l'international

Le groupe de travail « export » du CSF Numérique (présidé par Alexandre Zapolsky, président-directeur général de Linagora) est l'une des principales instances de dialogue entre les pouvoirs publics et les entreprises sur les questions de développement à l'international des entreprises du numérique.

En 2015, le groupe de travail « export » a poursuivi ses travaux autour du développement du numérique en Afrique et a participé, notamment, à la préparation des premières « rencontres Afrique numérique » organisées à Abidjan les 9 et 10 avril 2015 en parallèle des Journées de l'Entreprise Numérique. À cette occasion, Alexandre Zapolsky dirigeait la délégation française, qui comptait une vingtaine d'entreprises et une trentaine de personnes.

Le groupe de travail « export » contribue par ailleurs à la mise en œuvre du plan d'action « Développement et numérique » présenté par Axelle Lemaire, secrétaire d'État chargée

660 000
EMPLOIS DIRECTS
(PÉRIMÈTRE OCDE)

4 %
DU PIB

21 %
DE LA DÉPENSE
DE R & D
DES ENTREPRISES

14,5 MILLIONS
DE LOGEMENTS
ÉLIGIBLES AU TRÈS
HAUT DÉBIT
FIN 2015

du numérique et Annick Girardin, secrétaire d'État chargée du Développement et de la Francophonie, le 15 décembre 2015. Ce plan répond à trois enjeux :

- accompagner l'accès à un internet abordable, sûr, ouvert et multiculturel ;
- renforcer les écosystèmes numériques et leur potentiel de création d'activité ;
- intégrer l'effet démultiplicateur du numérique aux projets et politiques de développement.

Fédérer la réponse de la filière en matière d'économie circulaire

Le groupe de travail « économie circulaire », présidé par Sylvie Thomas, directrice des affaires environnementales Europe de Lexmark, a établi un état des lieux détaillé des nombreuses actions de la filière en matière d'économie circulaire et engagé la préparation des engagements de la filière pour soutenir l'accélération de l'économie circulaire en France par le déploiement des solutions numériques les plus adaptées, et favoriser les leviers relatifs à l'économie de la fonctionnalité sur l'ensemble du secteur du numérique.



Antenniste.

Le numérique, une composante essentielle de la Nouvelle France Industrielle

Les solutions numériques de la Nouvelle France Industrielle, « économie des données », « confiance numérique » et « objets intelligents », sont au cœur de la stratégie conduite par le Gouvernement en faveur de la transformation numérique des entreprises. L'enjeu est que l'ensemble des filières industrielles puissent bénéficier pleinement des apports du numérique pour se moderniser et monter en gamme. Les actions conduites dans les solutions visent également à renforcer la maîtrise nationale des technologies clés, source de croissance et d'emplois. Au total, les initiatives issues des solutions ont été soutenues par l'État à hauteur de plus de 650 millions d'euros depuis 2013.



Sections thématiques

Activités 2015 et priorités 2016

Section thématique Économie circulaire



visant à améliorer le recyclage des déchets et de matériaux, à limiter la consommation de ressources et à contribuer à la sécurisation de leurs ressources. L'économie circulaire apparaît donc, si elle est partagée de façon transversale, comme un véritable concept fédérateur, source de progrès, d'efficacité industrielle, de compétitivité moyen-terme et de développement durable.

Établir un état des lieux et élaborer un référentiel

Suite au lancement de la démarche, chaque CSF s'est engagé dans un travail d'état des lieux des bonnes pratiques de sa filière pour définir une feuille de route en matière d'économie circulaire. La réalisation de cette cartographie s'est appuyée sur un cahier des charges proposé par le Comité de suivi de la Section thématique (ST), incluant un référentiel composé de quatre grands axes thématiques (frugalité, prévention, création de valeur et actions de promotion et de pédagogie) au sein desquels sont répartis des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sectoriels permettant de qualifier un projet d'économie circulaire. L'ensemble des bonnes pratiques recensées et rassemblées dans l'état des lieux ont été présentées au Premier ministre lors du CSF plénier de décembre 2014.

Identifier des démarches de progrès collectives

Sur la base de l'état des lieux des actions sectorielles engagées par les CSF, la Section thématique s'est attachée à définir et mettre en place pour chaque filière (comprenant des grands groupes industriels, PMI, ETI, coopératives, etc.) des parcours de progrès, déclinés pour chacun d'entre eux en deux

La conférence environnementale de septembre 2013 a confié au Conseil national de l'industrie (CNI) l'animation d'une démarche d'économie circulaire dans les 14 Comités stratégiques de filières (CSF), visant à identifier des objectifs et encourager des engagements volontaires des filières industrielles en la matière.

Une forte mobilisation des filières industrielles

Dès 2013, les filières industrielles ont amplement contribué au déploiement de cette initiative car elle peut, sous certaines conditions, contribuer à l'amélioration de la compétitivité de leurs entreprises. En raison de leur ancrage dans les territoires, et de leur responsabilité économique, sociétale et environnementale, certains CSF (filières métaux, papier ou verre notamment) avaient à ce titre déjà inscrit dans leurs contrats de filières des actions

Les industriels pratiquent déjà l'économie circulaire

La filière Automobile affiche une valorisation matière de 85 % des véhicules hors d'usage, et incorpore 30 % de matériaux recyclés et d'origine naturelle dans la masse totale des véhicules. La filière Papetière utilise des fibres de cellulose issues du bois, ressource totalement renouvelable ; plus de 80 % des emballages en carton usagés sont récupérés et recyclés en France. La filière Chimie et Matériaux anime un écosystème fédérant l'ensemble des acteurs depuis l'écoconception, au travers du recyclage vers l'utilisation des nouvelles ressources via 2ACR (association alliance chimie Recyclage). La filière Industries extractives et première transformation développe le recyclage et la valorisation des matériaux (ferrailles, déchets issus de la construction...) et la transformation de ses déchets en matières premières de recyclage.

**-36 %
DES ÉMISSIONS
DE GES*
EN 30 ANS**

**-60 %
DE DÉCHETS VIA
LE RECYCLAGE
(200Mt/AN)**

**+30 %
DE PRODUCTIVITÉ
MATIÈRE ENTRE
1990 ET 2008**

projets opérationnels d'amélioration, qui permettront l'évaluation des progrès d'ensemble réalisés par les filières. Toutes les filières n'ayant pas le même intérêt économique ou social selon la géographie et l'exposition à la concurrence internationale, les projets opérationnels ont été classés selon trois indicateurs décrivant les différentes facettes des actions « économie circulaire » : environnementale, économique et sociétale. Le CNI a accompagné ces projets tout au long de leur développement, et a émis des préconisations permettant de débattre des freins qui entravent la mise en œuvre d'une économie compétitive plus efficace dans l'utilisation des ressources et favorisant le recyclage.

Contractualiser des projets d'entreprises industrielles avec l'État et les parties prenantes

Les projets identifiés par la Section thématique portent donc sur tous les aspects de l'Économie circulaire : recyclage, écoconception, économie de ressources, écologie territoriale ou économie de la fonctionnalité. La Section thématique a ensuite conduit une réflexion opérationnelle sur la possible contractualisation de ces démarches volontaires des filières *via* l'extension des contrats de filière, incluant un volet spécifique économie circulaire ou *via* des engagements collectifs sur le modèle des « *Green deals* » originaires des Pays-Bas (accords de coopération public/privé). Une mission d'étude réunissant le Commissariat général au développement durable (CGDD), la Direction générale des entreprises (DGE) et le CNI a auditionné des responsables néerlandais sur l'efficacité du dispositif *Green deals*, avant d'œuvrer à l'élaboration d'un canevas de leur transposition française : les futurs « Engagements pour la croissance verte (ECV) », dont les premiers ont été signés le 27 avril 2016.

* GES : gaz à effet de serre.



Vincent MOULIN WRIGHT et Xavier LE COQ, coprésidents de la ST Économie circulaire, respectivement directeur général du Groupe des Fédérations industrielles (GFI) et délégué national CFE-CGC, en charge de l'industrie

« Les entreprises et les filières industrielles, mobilisées sur l'économie circulaire, ont pu valoriser leurs démarches de progrès dans le cadre des travaux du Conseil national de l'industrie, illustrant leur volonté d'être plus responsables et plus respectueuses de l'environnement. Certaines de ces initiatives se traduisent localement par des projets opérationnels, portés par des entreprises, des collectivités territoriales et des associations

environnementales. Leur contractualisation avec l'État au moyen des nouveaux « Engagements pour la croissance verte » (ECV) va permettre d'établir un partenariat public-privé concret et original. À l'image des « *Green deals* » lancés par nos voisins néerlandais, les engagements pour l'ECV français ouvrent une voie innovante, celle de politiques publiques dialoguant avec les parties prenantes, et valorisant les initiatives volontaires et collectives. » ■

Le concept d'économie circulaire se décline en sept axes :

• Offre :

- approvisionnement durable : économie des ressources (matière, eau, énergie), incorporation de matières recyclées dans les produits... ;
- éco-conception des produits et des procédés ;
- écologie industrielle territoriale (mutualisation et coopération entre acteurs).

• Demande :

- économie de la fonctionnalité (usage vs propriété, services associés...);

- consommation responsable (achat, usage collectif, copartage...);
- allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation...).

• Déchets :

- Prévention quantitative et qualitative, réduction de leur toxicité, collecte, valorisation, augmentation du taux de recyclage des matières.

Section thématique Emploi et Compétences



La Section thématique (ST) Emploi et Compétences a pour objectif de favoriser l'échange entre les filières, de développer les démarches d'anticipation des évolutions des emplois et des compétences et d'adaptation des formations pour promouvoir l'emploi dans les filières. Elle a été missionnée pour rendre un avis sur les besoins et les attentes de l'industrie en matière de compétences et de formation suite à la saisine de la grande conférence sociale de juillet 2014.

Une réflexion collective élargie autour des besoins et attentes de l'industrie au regard de l'offre de formation initiale

Pour mener cette réflexion, le Conseil national de l'industrie (CNI) a constitué un groupe de travail *ad hoc* afin de dresser un diagnostic partagé avec tous les acteurs et d'élaborer des propositions consensuelles. Il a rassemblé des représentants

des fédérations industrielles, des organisations syndicales représentant les salariés de l'industrie, le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des membres d'organismes de recherche (France Stratégie et le Centre d'études et de recherches sur les qualifications - Céreq). Les réflexions, centrées sur la formation initiale, ont abouti aux constats suivants :

- le renouveau de l'industrie exige un investissement de tous les acteurs sur les compétences des jeunes et des salariés mais aussi sur l'amélioration de l'image de l'industrie ;
- les difficultés proviennent d'une absence de vision stratégique des besoins de l'industrie, ancrée sur les territoires et consolidée au niveau national ;
- les filières dialoguent peu avec le système éducatif ;
- l'approche filière doit être articulée avec les initiatives territoriales.

Des recommandations visant à améliorer l'interaction entre l'industrie et le système éducatif

Sur la base des constats partagés, le groupe de travail a élaboré des recommandations portant sur des voies d'approfondissement de la connaissance réciproque entre les filières industrielles et le système éducatif. Elles visent également à améliorer le processus d'élaboration et de décision dans la formation professionnelle initiale, tant sur le contenu des diplômes et des certifications que sur la définition des offres de formation des territoires :

1 – Nourrir une dynamique de réindustrialisation de l'économie et de création d'emplois qualifiés en France par une politique industrielle intégrée dans toutes ses dimensions.

Le parcours d'avenir institué par la loi pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013

À la rentrée 2013, sous statut scolaire, une forte disparité existe entre les garçons et les filles dans le choix des spécialités, notamment les spécialités de la production qui accueillent 19,7 % de filles en certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et 11,8 % en baccalauréat professionnel.

Pour mieux accompagner les élèves dans leur choix d'orientation, la loi pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 a institué le parcours d'Avenir, parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel. Celui-ci doit permettre à chaque élève, de la classe de 6^e à la terminale, d'accéder à une meilleure information sur la diversité des métiers et des formations et de construire un projet personnel et professionnel.

+ DE 3
MILLIONS DE
SALARIÉS DANS
L'INDUSTRIE

+ DE 61 000
NOUVEAUX
CONTRATS
D'APPRENTISSAGE
EN 2015*

45 % DES
LYCÉENS**
AIMERAIENT
TRAVAILLER DANS
L'INDUSTRIE

* Flux de nouveaux contrats enregistrés (source Dares, 2015) ** en série Scientifique (s) ou Technologique, (sondage opinionway/Arts et métiers-Paris Tech, mars 2015).

2 – Élaborer, dans chaque Comité stratégique de filière (CSF), à partir de réalités et de stratégies industrielles et avec une méthodologie commune permettant de repérer les besoins transversaux et les besoins spécifiques, des « Visions Prospectives partagées sur les Emplois et les Compétences industrielles » (VPPEC), appropriables par tous les acteurs.

3 – Initier un processus qui favorise la prise en compte par le système éducatif et les branches professionnelles de l'expression des besoins des CSF en formation initiale.

4 – Élaborer une stratégie collective pour « donner envie de travailler dans les différentes activités de l'industrie » et attirer les jeunes vers les métiers et les parcours de l'industrie et les services associés.

5 – Construire un maillage territorial adapté à chaque CSF dans les régions et les bassins d'emploi pertinents. Insérer les CSF dans les dynamiques régionales partenariales de définition des offres de formation sur les territoires.

6 – S'appuyer sur le Conseil national de l'industrie (CNI) pour faciliter et accompagner la transversalité entre les CSF afin de répondre à une demande croissante de « socles communs » de compétences et pour apporter une vision consolidée des besoins en formation initiale.

L'avis sur la formation initiale comportant ces six recommandations a été présenté le 16 octobre 2015 en présence d'Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

En conclusion, c'est globalement l'ensemble de l'offre de formation, tant du point de vue des certifications que des cartes de formation, mais aussi l'ensemble des dispositifs d'orientation qu'il convient de considérer pour répondre aux besoins de l'industrie en compétences.

Isabelle MARTIN,
présidente de la ST Emploi et Compétences,
secrétaire confédérale chargée des politiques
industrielles de la CFDT

« La coexistence de difficultés de recrutement, voire de pénuries de main-d'œuvre, avec un chômage élevé appelle des actions très volontaristes dont l'enjeu économique concerne la compétitivité de long terme de l'industrie, l'emploi et la cohésion sociale. Nous avons besoin de changer collectivement de regard sur l'industrie pour changer le regard de la société, des jeunes, de leurs familles, des enseignants, etc. Ce n'est d'abord pas le système de formation initiale et continue qui fait défaut, c'est l'absence d'une vision stratégique consolidée et nationale des besoins de l'industrie : en emplois, compétences,

métiers, savoir-faire et recrutements. Il faut tourner la page de l'entreprise sans usine et des filières industrielles jugées condamnées, qui ont notamment abouti à des pertes de compétences, de fermetures des formations, et de « disparition » des enseignants. Il faut placer la problématique des compétences et des formations permettant de les acquérir au centre de la politique industrielle en lien étroit avec les acteurs économiques et sociaux. La contribution du groupe de travail sur la formation est à replacer dans un enjeu plus large d'amélioration de l'attractivité de l'industrie. »■



Plénière du CNI du 16 octobre 2015,
de gauche à droite : Myriam El-Khomri,
Emmanuel Macron,
Najat Vallaud-Belkacem,
Pascal Faure (DGE).

Deux recommandations ont particulièrement retenu l'attention des trois ministres :

- La recommandation 2 : France Stratégie accompagnera les filières Automobile et Numérique dans une première expérimentation qui sera ensuite généralisée. Les Visions prospectives partagées des emplois et les compétences industrielles (VPPEC) seront en capacité d'apprécier des besoins par grandes familles de métiers, des nouvelles compétences, des métiers émergents, besoin d'ajustement de l'offre de formation initiale et continue avec une dimension territoriale.
- La recommandation 4 : un travail collectif est nécessaire pour valoriser les métiers de l'industrie et créer une identité commune pour attirer davantage de jeunes, salariés, demandeurs d'emploi vers ces métiers et ces formations de l'industrie.

Section thématique Europe



Créée en novembre 2013, la Section thématique (ST) Europe regroupe des représentants des Comités stratégiques de filière (CSF), d'organisations syndicales, de fédérations professionnelles et des administrations de l'État. Ses missions consistent à : partager de l'information sur les travaux en cours se rapportant à la politique industrielle européenne, coordonner des positions et actions en vue d'influencer les institutions communautaires, contribuer à l'élaboration d'avis, répondre aux besoins des CSF sur leurs sujets européens.

Suivi d'une actualité européenne dense

Conformément à ses missions, la ST Europe a partagé avec ses membres son analyse des initiatives majeures lancées par la Commission en 2015 :

- le programme d'investissement européen (plan Juncker), ses opportunités pour l'industrie et les modalités d'accès au programme, ont été présentés en février 2015

puis en septembre 2015 après l'adoption le 25 juin 2015 du règlement établissant le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) rendant opérationnel le programme. Les 21 milliards d'euros du FEIS (16 milliards d'euros de garantie et 5 milliards d'euros de capital d'investissement) devraient mobiliser auprès du secteur privé une cible d'investissement de 315 milliards d'euros entre 2015 et 2017 par un facteur multiplicateur de 15 ;

- la communication de la Commission européenne du 25 février 2015 sur l'Union de l'énergie présente un cadre stratégique européen pour l'énergie reposant sur cinq piliers :

- sécurité des approvisionnements ;
- achèvement du marché intérieur de l'énergie ;
- efficacité énergétique ;
- décarbonation du mix énergétique ;
- recherche, innovation et compétitivité.

Les positions produites par la ST Europe sur le sujet en octobre 2014 ont été largement intégrées aux positions françaises et relayées au niveau européen en amont de cette communication.

- la politique énergie et climat de l'Union européenne a été discutée à travers deux témoignages :

- un représentant de l'entreprise Rio Tinto Alcan, électro-intensive et grosse émettrice de gaz à effet de serre, a exposé la stratégie du producteur d'aluminium pour réduire ses émissions, ainsi que les enjeux liés à la révision en cours de la directive ETS ;

- un représentant du Secrétariat général affaires européennes a présenté l'avancement de l'Union de l'énergie, ainsi que les axes principaux de l'UE pour le climat :

- la mise en place de la réserve de stabilité (visant au maintien du prix de la tonne CO₂) ;
- la révision de la directive *Emission Trading*

Un *vade-mecum* pour améliorer l'accès des entreprises au programme Horizon 2020 (H2020)

H2020 est le programme européen pour le financement de la recherche et de l'innovation. La Section thématique (ST) Europe a rédigé à l'attention des CSF un *vade-mecum* publié en février 2015, qui présente les modalités de participation ainsi que des ressources et contacts utiles pour accompagner le montage de projets.

Il faut démythifier la complexité supposée d'H2020. Les entreprises françaises ont tout intérêt à se mobiliser autour des locomotives de la participation française (grands comptes et fédérations) pour accéder à ces financements. Les filières peuvent aussi se mobiliser par exemple en contribuant aux feuilles de route de la recherche européenne à 10 ou 20 ans, ou en se coordonnant pour proposer des thèmes d'appels à projets comme le permettent les initiatives conjointes type *Clean sky* et *Ecsel*. Retrouvez le *vade-mecum* sur l'espace de la ST Europe sur *ChiLab*.

L'UNION
EUROPÉENNE 1^{ÈRE}
EXPORTATRICE
MONDIALE DE
MARCHANDISES

500 MILLIONS
D'HABITANTS
DANS L'UNION
EUROPÉENNE

14 000
MILLIARDS
D'EUROS DE PIB
POUR L'UNION
EUROPÉENNE

BAISSE D'UN
TIERS DU POIDS
DE L'INDUSTRIE
DANS LE PIB DE
L'UE*

* Entre 1996 et 2014

Scheme (ETS) et la protection des secteurs exposés à la concurrence internationale et confrontés à des risques de fuite de carbone ;

- le partage de l'effort par les secteurs non couverts par l'ETS (à venir).

- la communication du 6 mai 2015 relative à la stratégie européenne pour le marché unique numérique (MUN) a donné lieu à la rédaction par la ST Europe d'une communication du Conseil national de l'industrie (CNI) adoptée en juin 2015, sur la nécessité d'accompagner la transformation numérique de l'industrie française et européenne afin de préserver sa position dans la chaîne de valeur et maintenir son rang dans la concurrence internationale.

Vers une meilleure coordination avec les Comités stratégiques de filière (CSF)

En réponse à une actualité dense pour la politique industrielle, la ST Europe s'est employée en 2014 et 2015 à formaliser les positions du CNI sur les dossiers européens. Outre la communication du CNI sur la stratégie numérique européenne, la ST Europe a aussi élaboré deux avis du CNI portant sur le soutien européen à l'industrie (février 2014) et la politique européenne sur le climat et l'énergie (octobre 2014). Dans le cadre d'une réflexion sur l'évolution de la Section, il a été décidé de renforcer la coordination avec les CSF.

➤ Trois priorités pour 2016

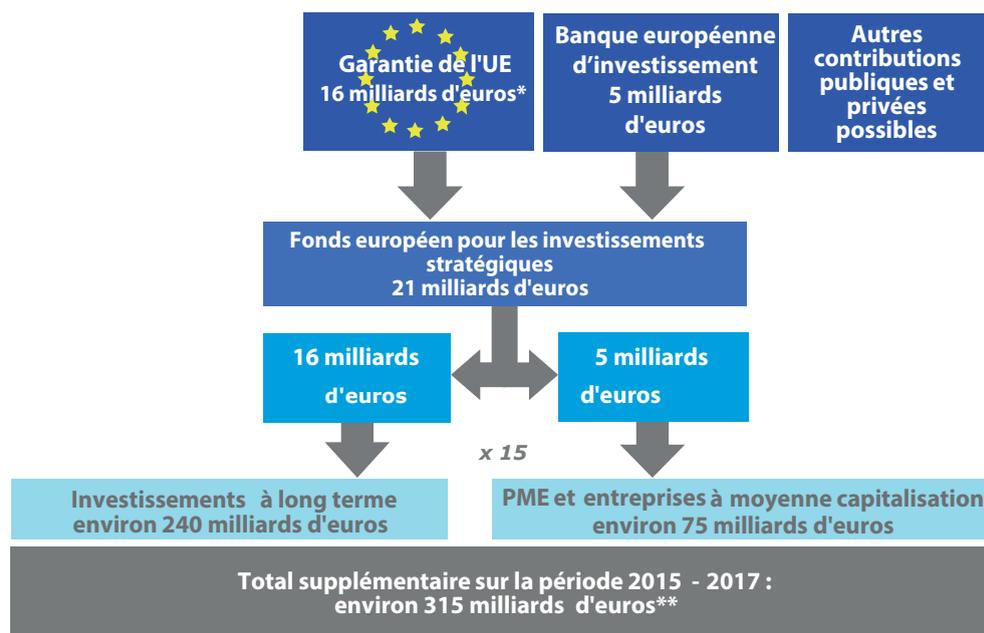
- 1- Accentuer la logique « bottom-up » :** renforcer l'articulation avec les Comités stratégiques de filière (CSF) et les Sections thématiques (ST) sur leurs priorités européennes transverses. Trois priorités ont été identifiées pour 2016 :
 - la politique commerciale,
 - la révision du cadre énergie-climat de l'UE,
 - les politiques de soutien direct à l'industrie.

Des sujets sectoriels pourraient aussi être traités avec les CSF et les ST concernés.

- 2 - Consulter les CSF** régulièrement sur la pertinence des sujets à traiter, en leur laissant la liberté d'en proposer.

- 3 - Intégrer les CSF au travail de la ST Europe :** une nouvelle méthode sera adoptée permettant d'associer efficacement tous les CSF *via* :
 - des réunions *ad hoc* autour de grands témoins,
 - des initiatives communes de type rédaction d'avis ou de communication,
 - la consultation des CSF et ST afin d'obtenir des remontées « du terrain » sur les dossiers communautaires. ■

Programme d'investissement européen (plan Juncker)



* 50 % de la garantie = 8 milliards d'euros provenant du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (3,3), du programme Horizon 2020 (2,7) et des marges budgétaires (2).

** Montant net des contributions initiales de l'Union européenne utilisées comme garanties : 307 milliards d'euros.

Source : Commission européenne, 2015.

Section thématique Réglementation et Simplification



La Section thématique (ST) Réglementation et Simplification rassemble, sous la présidence de M. Alain Devic, des représentants des principales filières industrielles (fédérations professionnelles et Comités stratégiques de filière) et des représentants des administrations en charge de l'élaboration des réglementations. Les organisations syndicales y sont également conviées.

Elle est chargée :

- d'émettre des propositions de simplification des réglementations ou de législations existantes, notamment en jouant le rôle d'interface auprès des Comités stratégiques de filière (CSF) pour collecter des propositions et les analyser ;
- de donner des avis sur tout projet de réglementation impactant l'industrie en identifiant, notamment les éventuelles difficultés que les projets peuvent présenter pour les entreprises industrielles, en termes de mise en œuvre pratique, de coûts induits ou de délais. Le groupe peut également se prononcer sur les cas de transposition de directives européennes afin d'éviter les cas de surtransposition, c'est-à-dire d'applications en droit français de règlements ou de directives européennes allant au-delà des prescriptions communautaires sans justification

affirmée du point de vue de la sécurité des personnes ou des biens ;

- de diligenter des comparatifs de réglementations européennes applicables à l'industrie.

Les mesures ayant abouti

Quinze mesures retenues et finalisées concernent notamment :

- la simplification du régime de la commande publique (achats hospitaliers, formalisation juridique d'offres industrielles intégrées entre PME, marchés passés par EDF et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives -CEA), l'atterrage des canalisations privées (énergies marines renouvelables), les bilans de gaz à effet de serre, la transmission des dérogations aux espèces protégées en cas de changement d'exploitant, la simplification des procédures et des exigences douanières dans l'importation et l'exportation de médicaments hors Union européenne, la suppression de la déclaration annuelle à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) des ventes de produits cosmétiques, les garanties financières concernant les installations classées pour l'environnement ;
- la généralisation de l'autorisation unique environnementale et du certificat de projet a été introduite par l'article 103 de la loi n° 2015-990 Croissance et Activité du 6 août 2015 après l'expérimentation de l'autorisation environnementale unique ICPE (Installations classées pour la Protection de l'environnement) et IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités).

**15 MESURES
RETENUES ET
FINALISÉES**

**27 MESURES
EN COURS
D'AVANCEMENT**

**52 NOUVELLES
PROPOSITIONS À
L'ÉTUDE AU CNI**

Mesures en cours d'avancement

Vingt-sept mesures sont en cours d'avancement, notamment :

- l'application de la réglementation sur les études d'impact est actuellement étudiée par un groupe de travail sous la houlette également de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) dans le cadre des États généraux de la modernisation du droit de l'environnement ;
- la mise en place d'une procédure d'autorisation par l'administration, sous certaines conditions, du contrôle par l'entreprise elle-même, du respect des valeurs limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques ;
- les autres mesures en cours d'avancement concernent l'archéologie préventive en mer contenue dans le projet de loi Patrimoine en discussion au Parlement, l'autorité de conformité sanitaire, les équipements sous pression, les contrôles des équipements contenant des gaz à effet de serre fluorés, la mise à disposition d'appareils respiratoires isolants individuels au profit des salariés de sous-traitants, l'allègement de la formation des sauveteurs secouristes du travail, etc.

Perspectives pour l'année 2016

Tous les six mois, le Conseil national de la simplification pour les entreprises annonce, en présence du président de la République, une série de nouvelles mesures, préalablement validées par le Gouvernement. Cinquante-deux mesures ont ainsi été présentées le 1^{er} juin 2015 et concernent principalement les entreprises industrielles. Elles comportent un chantier essentiel portant sur l'identification de dispositions de surtransposition et de surréglementation. Le Conseil national de la simplification rappelle également la nécessité d'éviter les surtranspositions des textes communautaires à venir.

Le Conseil national de l'industrie (CNI) étudie cinquante-deux nouvelles propositions émanant des organisations professionnelles, des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et des préfets saisis par la Direction générale des entreprises (DGE) dont certaines seront transmises au Conseil national de la simplification en septembre prochain.



Alain DEVIC,
président de la
Section thématique
Réglementation et
Simplification

« Je considère que parmi les très nombreux sujets qui remontent des fédérations industrielles, un petit nombre seulement aboutit à des simplifications, au prix d'un lourd et long travail d'investigations et de concertation au sein des administrations concernées. Par ailleurs, les responsables des fédérations industrielles soulignent le hiatus entre la volonté politique affirmée de simplification en regard des faibles résultats obtenus, et déplorent l'apparition de nouveaux textes imposant de nouvelles contraintes qui ne concernent pas nos concurrents européens. »■

Annexes

Décret relatif au Conseil national de l'industrie	56
Arrêté de 2014 portant nomination au Conseil national de l'industrie	61
Arrêté de 2016 portant nomination au Conseil national de l'industrie	63
Membres du Bureau du Conseil national de l'industrie	64
Vice-présidents des Comités stratégiques de filière et Présidents des Sections thématiques	65
Référents parlementaires des CSF	66
Avis du Conseil national de l'industrie sur la formation initiale - octobre 2015	67
Communication du Conseil national de l'industrie en vue de la Conférence internationale de Paris sur le climat - octobre 2015	83
Synthèse du rapport du Comité de suivi du financement des entreprises industrielles	88

Décret n° 2010-596 du 3 juin 2010 relatif au Conseil national de l'industrie

Le 16 juin 2016

Décret n° 2010-596 du 3 juin 2010 relatif au conseil national de l'industrie

NOR: INDI1012151D

Version consolidée au 16 juin 2016

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Vu l'article 37 de la Constitution ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Décète :

Article 1

· Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 3
Il est créé une instance consultative dénommée conseil national de l'industrie (CNI) et placée auprès du Premier ministre.

Article 2

· Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 4
· Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 5
Le conseil national de l'industrie éclaire et conseille les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services à l'industrie en France, aux niveaux national et territorial. Il peut proposer des actions, de dimension nationale ou européenne, visant à soutenir la compétitivité et le développement de ces secteurs d'activité, des emplois et des compétences associés. Il peut soumettre des avis argumentés et des propositions relatifs à l'efficacité des aides publiques dont bénéficie l'industrie, ainsi qu'à l'impact des politiques publiques sur l'industrie et les services à l'industrie.

Dans cet objectif, le conseil national de l'industrie :

— fait toutes propositions pour favoriser le développement de l'activité et de l'emploi dans l'industrie et les services à l'industrie, ainsi que la mise en place d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences industrielles ;

— émet des avis sur l'évaluation des dispositifs existants de soutien à l'industrie et aux activités de services à l'industrie en France ;

— organise les travaux effectués au sein des comités de filières industrielles, aux niveaux national et territorial en favorisant les propositions qui conduisent à l'émergence de contrats de filière mis en œuvre par tout ou partie des participants aux comités de filières industrielles ;

— peut proposer des études prospectives sur tout domaine d'intérêt pour l'industrie et ses services.

Le conseil national de l'industrie peut être consulté sur des projets de texte législatif ou réglementaire, susceptibles d'avoir un impact sur l'industrie. Il peut également être consulté sur toute initiative structurante pour des filières industrielles françaises.

Article 3

· Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 4

· Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 6

Le conseil national de l'industrie établit un rapport public annuel qui :

— décrit les marchés intérieurs, européens et internationaux des produits industriels ;

— analyse les résultats socio-économiques du secteur de l'industrie en France, notamment en termes de création de richesse et d'emplois, de formation professionnelle et de gestion des compétences, d'investissement, de recherche et innovation et analyse son positionnement par rapport à ses principaux concurrents étrangers ;

— retrace l'ensemble des contributions financières, fiscales et budgétaires de l'Etat et des collectivités publiques à l'industrie et leur efficacité ;

— retrace l'ensemble des évolutions réglementaires et administratives de l'année passée, ayant un impact sur l'industrie.

Ce rapport comprend en annexe les positions des membres du conseil qui le demandent.

Article 4

· Modifié par DÉCRET n°2015-536 du 15 mai 2015 - art. 12

Le conseil national de l'industrie comprend, outre son président :

1° Des membres de droit :

- les ministres chargés de l'industrie, de l'économie, du commerce extérieur, des petites et moyennes entreprises de l'artisanat, du commerce, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'énergie, de l'éducation nationale, de l'emploi, du travail, de l'écologie, de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la santé, des transports et de l'aménagement du territoire ainsi que le ministre de la défense ;

- le président de l'Association des régions de France ;

- le président de l'Association des maires de France ;

- le président de CCI France ;

- le président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat ;

- le commissaire général à la stratégie et à la prospective ;

- le commissaire général à l'investissement ;

- le commissaire aux participations de l'Etat ;

- le directeur général de la Banque publique d'investissement ;

- le médiateur national du crédit ;

- le médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance ;
- 2° Un député et un sénateur respectivement désignés par le président de l'Assemblée nationale et par le président du Sénat, ainsi qu'un représentant français au Parlement européen désigné par arrêté du Premier ministre ;
- 3° Les membres énumérés ci-après, répartis au sein de trois collèges et nommés pour trois ans par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'industrie :
 - le collège des entreprises industrielles , composé de quinze membres d'organisations syndicales ou professionnelles, représentant des entreprises industrielles ;
 - le collège des salariés de l'industrie , composé de deux membres de chacune des organisations syndicales les plus représentatives au plan national des salariés, dans la limite de dix membres ;
 - le collège des personnalités qualifiées , composé de sept membres, choisis en fonction de leurs compétences ou de leur expérience dans le domaine de l'industrie.

Article 5

- Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 4
- Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 8

Le conseil national de l'industrie se réunit en séance plénière au moins une fois par an sur convocation du Premier ministre ou du ministre chargé de l'industrie.

Les avis et propositions du conseil national de l'industrie sont adoptés par les membres des collèges des entreprises industrielles, des salariés de l'industrie et des personnalités qualifiées. Ils ne doivent pas faire l'objet d'un avis défavorable de dix membres ou plus de ces trois collèges. Ils font mention des éventuelles réserves formulées.

Lorsque le conseil national de l'industrie est consulté, la saisine précise un délai de réponse maximum, qui ne peut être inférieur à deux semaines.

Article 6

- Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 4
- Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 9

Le conseil national de l'industrie constitue en son sein, en tant que de besoin, des sections thématiques. Chacune d'entre elles peut faire appel à des experts pour l'assister dans ses travaux.

Il peut également constituer des comités stratégiques de filière chargés de traiter de façon spécifique les questions relatives aux différents secteurs qui les composent et aux relations entre les différents acteurs de ces filières.

Ces comités ont pour mission, chacun pour la filière dont il a la charge, d'effectuer un suivi de l'évolution des activités relevant de son champ de compétence, de l'emploi industriel et de l'adéquation du dispositif de formation et des mesures de politique industrielle spécifiques à la filière concernée, et de faire des propositions d'actions destinées à développer la compétitivité de la filière. Des contrats de filière sont élaborés à partir des propositions des comités stratégiques de filière. Les comités stratégiques de filière en suivent la mise en œuvre.

Le conseil national de l'industrie examine, lors de ses réunions plénières, les contrats de filières et les rapports qui lui sont présentés par chacun des comités stratégiques de filière et par les différentes sections thématiques.

Article 7

- Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 10
- Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 4

Le conseil national de l'industrie est présidé par le Premier ministre, ou par le ministre chargé de l'industrie qui le supplée en cas de besoin.

Le Premier ministre désigne un vice-président, choisi parmi les membres du collège des personnalités qualifiées du conseil national de l'industrie. Celui-ci est assisté d'un bureau, chargé de l'organisation, de la coordination et de l'animation des travaux du conseil national. Ce bureau est composé :

- de cinq membres désignés par le collège des entreprises industrielles ;
- de cinq membres désignés par le collège des salariés de l'industrie ;
- de trois membres, désignés par le ministre chargé de l'industrie, qui assurent en outre le secrétariat du bureau et du conseil national de l'industrie.

Le bureau est présidé par le vice-président du conseil national de l'industrie.

Le bureau établit un règlement intérieur qu'il fait adopter en réunion plénière du conseil national de l'industrie.

Chacun des membres de ce bureau peut être assisté par une personne de son choix.

Le conseil national de l'industrie est rattaché pour sa gestion administrative et budgétaire au ministre chargé de l'industrie.

Article 8

A modifié les dispositions suivantes :

- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 1 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 10 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 2 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 3 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 4 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 5 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 6 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 7 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 8 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 9 (Ab)

Article 9

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la défense, le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire et le ministre auprès de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, chargé de l'industrie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 juin 2010.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre auprès de la ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi,
chargé de l'industrie,
Christian Estrosi

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable et de la mer,
en charge des technologies vertes
et des négociations sur le climat,
Jean-Louis Borloo

La ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi,
Christine Lagarde

Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,
Eric Woerth

Le ministre de l'éducation nationale,
porte-parole du Gouvernement,
Luc Chatel

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Valérie Pécresse

Le ministre de la défense,
Hervé Morin

Le ministre du budget, des comptes publics
et de la réforme de l'Etat,
François Baroin

Le ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche,
Bruno Le Maire

Le ministre de l'espace rural
et de l'aménagement du territoire,
Michel Mercier

Arrêté du 27 janvier 2014 portant nomination au Conseil national de l'industrie

28 janvier 2014

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 47 sur 100

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 27 janvier 2014 portant nomination au Conseil national de l'industrie

NOR: PRMX1332155A

Par arrêté du Premier ministre en date du 27 janvier 2014 :

Sont nommés membres du Conseil national de l'industrie :

1° Au titre du collège des entreprises industrielles :

M. BLAIN (Patrick), représentant le Comité des constructeurs français d'automobiles ;
Mme BOCCON-GIBOD (Isabelle), représentant la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses ;
M. DUBIEF (Yves), représentant le Comité de liaison des industries de main-d'œuvre ;
M. FOURNY (Joël), représentant l'Union professionnelle artisanale ;
M. FRANTZ (Jérôme), représentant la Fédération des industries mécaniques ;
M. GIRARD (Jean-Philippe), représentant l'Association nationale des industries alimentaires ;
M. GOEBEL (Philippe), représentant l'Union des industries chimiques ;
M. GRIVOT (Frédéric), représentant la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises ;
M. LAHOUD (Marwan), représentant le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales ;
M. LAJOUX (Christian), représentant la Fédération française des industries de santé ;
Mme POIVEY (Florence), représentant la Fédération de la plasturgie ;
M. RIVIERE (Loïc), représentant l'Association française des éditeurs de logiciels ;
M. SAINT-GEOURS (Frédéric), représentant le Mouvement des entreprises de France ;
M. SCHILANSKY (Jean-Louis), représentant l'Union française des industries pétrolières ;
M. SCHNEPP (Gilles), représentant la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication.

2° Au titre du collège des salariés de l'industrie :

M. BRU (Serge), représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens ;
M. DEVERT (Bernard), représentant la Confédération générale du travail ;
M. GIFFARD (Alain), représentant la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres ;
M. HOMEZ (Frédéric), représentant la Confédération générale du travail-Force ouvrière ;
M. LE COQ (Xavier), représentant la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres ;
Mme MARTIN (Isabelle), représentant la Confédération française démocratique du travail ;
M. OUSSEDIK (Mohammed), représentant la Confédération générale du travail ;
M. PAVAGEAU (Pascal), représentant la Confédération générale du travail-Force ouvrière ;
M. PIERRON (Patrick), représentant la Confédération française démocratique du travail ;
M. THOUVENEL (Joseph), représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens.

3° Au titre du collège des personnalités qualifiées :

M. BINDSCHEDLER (Pierre-Etienne) ;
Mme CARRERE-GEE (Marie-Claire) ;
M. DEHECQ (Jean-François) ;
M. DISTINGUIN (Stéphane) ;

Mme DUCOTTET (Elisabeth) ;

Mme GAYMARD (Clara) ;

M. NIBOUREL (Christian).

M. DEHECQ (Jean-François) est nommé vice-président du Conseil national de l'industrie.

Arrêté du 14 avril 2016 portant nomination au Conseil national de l'industrie

15 avril 2016

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 61 sur 179

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 14 avril 2016 portant nomination au Conseil national de l'industrie

NOR : EINI1609334A

Par arrêté du Premier ministre en date du 14 avril 2016 :

I. – Sont nommés membres du Conseil national de l'industrie :

1° Au titre du collège des entreprises industrielles :

M. DARMAYAN (Philippe), représentant le Mouvement des entreprises de France, en remplacement de M. SAINT-GEOURS (Frédéric) ;

2° Au titre du collège des personnalités qualifiées :

M. SAINT-GEOURS (Frédéric), en remplacement de M. DEHECQ (Jean-François).

II. – M. SAINT-GEOURS (Frédéric) est nommé vice-président du Conseil national de l'industrie, en remplacement de M. DEHECQ (Jean-François).

Membres du Bureau du Conseil national de l'industrie au 15 juin 2016

	Frédéric SAINT-GEOURS	Vice-président du Conseil national de l'industrie
	Pierre JANDET	Secrétaire général du Conseil national de l'industrie
	Franck LIRZIN	Conseiller en charge des filières industrielles - Cabinet du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
	Christophe LEROUGE	Chef du service industrie DGE
Collège des entreprises industrielles	Philippe GOEBEL	ex-Président de l'Union des industries chimiques (UIC)
	Philippe DARMAYAN	Président du Groupe des Fédérations industrielles (GFI)
5 membres	Vincent MOULIN WRIGHT	Directeur général du Groupe des Fédérations industrielles (GFI)
	Bruno GRANDJEAN	Président de la Fédération des industries mécaniques (FIM)
	Frédéric GRIVOT	Vice-président de la CGPME en charge des Industries
Collège des salariés de l'industrie	Isabelle MARTIN	Secrétaire confédérale de la CFDT
	Xavier LE COQ	Délégué national de la CFE-CGC
5 membres	Serge BRU	Conseiller économique de la CFTC
	Bernard DEVERT	Secrétaire fédéral de la CGT
	Pascal PAVAGEAU	Secrétaire confédéral de FO
	ou Frédéric HOMEZ	Secrétaire général adjoint de FO

Vice-présidents des Comités stratégiques de filière et Présidents des Sections thématiques au 15 juin 2016

CSF

Aéronautique	Président du GIFAS	Marwan LAHOUD
Alimentaire	Président de l'ANIA	Jean-Philippe GIRARD
Automobile	Président de la PFA	Michel ROLLIER
Biens de consommation	Directeur général Industrie SEB	Stéphane LAFLECHE
Bois	Président de la FBIE	Luc CHARMASSON
Chimie et Matériaux	Président de l'UIC	Pascal JUERY
Éco-industries	Président du PEXE	Jean-Claude ANDRÉINI
Ferroviaire	Président de la FIF	Louis NÈGRE
Industries extractives et première transformation	Coprésidente d'A3M	Catherine TISSOT-COLLE
Industries et Technologies de santé	Président-directeur général d'IPSEN	Marc de GARIDEL
Mode et Luxe	ex CIO de MELLERIO dits MELLER	Olivier MELLERIO
Naval	Président du GICAN	Patrick BOISSIER
Nucléaire	Président-directeur général d'EDF	Jean-Bernard LÉVY
Numérique		

ST

Économie circulaire	Directeur général du GFI Délégué national de la CFE-CGC	Vincent MOULIN WRIGHT Xavier LE COQ
Emploi et Compétences	Secrétaire confédérale CFDT	Isabelle MARTIN
Europe	Président de l'Oréal France Secrétaire général adjoint de FO	Loïc ARMAND Frédéric HOMEZ
Réglementation et Simplification		Alain DEVIC

Référents parlementaires des Comités stratégiques de filière

Députés membres de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale

CSF	Référent	Circonscription
Aéronautique	Christophe BORGEL (SER)	Haute-Garonne (9 ^e circonscription)
Alimentaire	Jean-Pierre LE ROCH (SER)	Morbihan (3 ^e circonscription)
Automobile	Philippe KÉMEL (SER)	Pas-de-Calais (11 ^e circonscription)
Biens de consommation	Annick LE LOCH (SER)	Finistère (7 ^e circonscription)
Bois	Thierry BENOÎT (UDI)	Ille-et-Vilaine (6 ^e circonscription)
Chimie et Matériaux	Yves BLEIN (SER)	Rhône (14 ^e circonscription)
Éco-industries	Hervé PELLOIS (SER)	Morbihan (1 ^{ère} circonscription)
Ferroviaire	Joël GIRAUD (RRDP)	Hautes-Alpes (2 ^e circonscription)
Industries extractives et première transformation	Denis BAUPIN (NI)	Paris (10 ^e circonscription)
Industries et Technologies de santé	André CHASSAIGNE (GDR)	Puy-de-Dôme (5 ^e circonscription)
Mode et Luxe	Jean-Paul TUAIVA (UDI)	Polynésie française (3 ^e circonscription)
Naval	Yannick MOREAU (LR)	Vendée (3 ^e circonscription)
Nucléaire	Patrice PRAT (SER)	Gard (3 ^e circonscription)
Numérique	Corinne ERHEL (SER)	Côtes-d'Armor (5 ^e circonscription)



AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE SUR LA FORMATION INITIALE

Octobre 2015

Six recommandations du Conseil national de l'industrie

Améliorer, sur la formation initiale, l'interaction entre l'industrie et le système éducatif et inscrire la politique de la formation professionnelle et technologique comme un volet majeur de la stratégie de reconquête industrielle française.

www.conseil-national-industrie.gouv.fr

Sollicité par la Grande conférence sociale de juillet 2014 pour établir des recommandations sur les besoins et les attentes de l'industrie en matière de compétences et de formation, le Conseil National de l'industrie anime depuis septembre dans le cadre de sa section thématique « emplois et compétences » un groupe de réflexion transversale sur ce thème. Rassemblant sous le pilotage d'Isabelle Martin, représentante de la CFDT au bureau du CNI et coprésidente de cette ST, des membres des comités stratégiques de filières (CSF), des responsables de la formation dans les régions, l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, la direction générale des entreprises et la délégation générale à l'emploi à la formation professionnelle, il a permis de confronter utilement les points de vue réciproques de l'industrie et de l'éducation nationale sur les imperfections du système de formation.

Le groupe de travail a concentré sa réflexion dans un premier temps sur la formation initiale (hors apprentissage). Il établit un diagnostic partagé autour des constats suivants :

- la formation est un enjeu crucial pour l'avenir de l'industrie. Le contenu et l'offre de formation sont certes à améliorer. Mais encore faut-il que ces formations attirent les jeunes, filles comme garçons : répondre aux besoins de compétences de l'industrie ne se fera pas sans changer collectivement le regard de la société, des jeunes, de leur famille, des enseignants sur l'industrie, son avenir en France, les conditions de travail, la diversité des métiers et des parcours professionnels ;
- ce n'est pas le système de formation qui fait défaut, ni la volonté des acteurs qui manque. Les difficultés tiennent avant tout à l'absence d'une vision stratégique des besoins de l'industrie,

ancrée sur les territoires et consolidée au niveau national. Il n'existe pas aujourd'hui de vision prospective globale partagée, bâtie sur les mêmes méthodologies et référentiels et accessible à tous, de l'évolution des métiers industriels et des besoins de compétence à moyen terme. La construire nécessite de disposer d'outils et d'espaces de dialogue partagés pour articuler offre de formation et demande de compétences dans une dynamique économique, territoriale et sociale ;

- à cet égard les Comités Stratégiques de Filière, dialoguent aujourd'hui peu avec le système éducatif car ceux-ci n'ont pas de représentativité, ni de légitimité reconnue. L'approche par filière peut pourtant jouer un rôle pertinent en apportant sur les enjeux formation-emploi une vision prospective et consolidée, si des moyens adéquats sont mis en place ;
- cette approche a besoin d'être articulée avec les initiatives territoriales car la dynamique des acteurs se nourrit au niveau des bassins d'emploi,
- cette approche suppose enfin de bâtir des visions transversales aux filières et aux CSF pour répondre aux besoins de « socles communs » de compétences indispensables à la solidité des savoirs fondamentaux dans un parcours de formation initiale, et mieux adaptés aux parcours professionnels des salariés.

Les mutations rapides du contexte économique alliées aux évolutions récentes apportées au cadre législatif et réglementaire en matière de formation obligent les acteurs à réinterroger leurs visions et pratiques. C'est là une formidable opportunité pour accélérer la convergence entre l'ensemble des acteurs pour refonder la relation formation - emploi selon une approche alliant d'une part efficacité économique, à court terme mais aussi à long terme, et, d'autre part, parcours et transitions professionnelles réussies.

Fort de cette réflexion, le Conseil National de l'industrie formule **six recommandations pour nourrir la réflexion et l'action de toutes les parties prenantes de la relation formation - emploi et améliorer l'interaction entre le système éducatif et l'industrie sur la formation initiale.**

Elles portent sur des voies d'approfondissement de la connaissance réciproque, dans l'objectif d'aboutir à une prise en compte réelle des objectifs, des ambitions et des contraintes des acteurs et de créer les conditions d'une véritable coopération, à partir d'un travail concret, en gardant à l'esprit que leurs objectifs ne sont pas les mêmes.

Elles visent également à améliorer les processus d'élaboration et de décision dans la formation professionnelle initiale, tant sur le contenu des diplômes et des certifications que sur la définition des offres de formation des territoires, en s'intégrant dans les dispositifs existants.

Recommandation 1 - Nourrir une dynamique de ré-industrialisation de l'économie et de création d'emplois qualifiés en France par une **politique industrielle intégrée dans toutes ses dimensions**. Inscrire la formation professionnelle et technologique comme l'un des volets majeurs des politiques publiques en faveur de l'industrie et des services associés, et au service de la qualité de l'emploi.

Recommandation 2 - Elaborer, dans chaque CSF, à partir de réalités et de stratégies industrielles et avec une méthodologie commune permettant de repérer les besoins transversaux et les besoins spécifiques, des **« visions prospectives partagées des emplois et des compétences industrielles »**, appropriables par tous les acteurs (entreprises industrielles, avec une vision englobant industrie et services associés, partenaires sociaux, acteurs de la formation, territoires). Responsabiliser les CSF pour mobiliser et accompagner toutes les entreprises dans cette démarche, avec une articulation national /régional.

Recommandation 3 - Initier un processus qui favorise la prise en compte par le système éducatif et les branches professionnelles de l'expression des besoins des CSF en formation initiale.

Recommandation 4 - Elaborer une stratégie collective pour « donner envie de travailler dans les différentes activités de l'industrie » et attirer les jeunes vers les métiers et les parcours de l'industrie et les services associés. Ne pas réduire la communication à l'enjeu des métiers en tension (parfois réelle, parfois surestimée) et aller chercher tous les talents, garçons et filles. Accompagner la transition entre la formation et le premier emploi.

Recommandation 5 - Construire un maillage territorial adapté à chaque CSF dans les régions et les bassins d'emploi pertinents. Insérer les CSF dans les dynamiques régionales partenariales de définition des offres de formation sur les territoires.

Recommandation 6 - S'appuyer sur le CNI pour faciliter et accompagner la transversalité entre les CSF afin de répondre à une demande croissante de « socles communs » de compétences et pour apporter une vision consolidée des besoins en formation initiale. Assurer une cohérence utile à toutes les parties prenantes : jeunes en formation, salariés, entreprises, système éducatif et instances formation – emploi.

Le groupe de travail du CNI poursuivra sa réflexion en 2015/2016 sur la formation continue ainsi que sur l'alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation) afin d'approfondir la compréhension des freins qui expliquent la chute des contrats depuis 2013 et tenter de formuler des recommandations pour inverser cette tendance.

Tous les membres du CNI s'associent à ces recommandations : les organisations et fédérations professionnelles et les organisations syndicales de salariés, avec toutefois pour la CGT la réserve exprimée sur la recommandation 3.

Recommandation 1 – Nourrir une dynamique de ré-industrialisation de l'économie et de création d'emplois qualifiés en France par une politique industrielle intégrée dans toutes ses dimensions. Inscire la formation professionnelle et technologique comme l'un des volets majeurs des politiques publiques en faveur de l'industrie et des services associés, et au service de la qualité de l'emploi.

Les difficultés de recrutement de l'industrie pourraient créer une situation critique où la désindustrialisation du pays s'auto-entretiendrait par le manque de renouvellement des compétences, compte tenu des nombreux départs en fin de carrière de salariés de l'industrie (techniciens et ouvriers qualifiés notamment) dans les années à venir. L'industrie a également un besoin de recrutement important pour pourvoir aux créations nettes de postes dans certaines filières et pourvoir en compétences les nouveaux métiers.

L'enseignement professionnel et technologique souffre en France d'une dévalorisation depuis de nombreuses années, résultant de processus d'orientation scolaire trop souvent opérés par défaut ; s'est ajoutée depuis une quinzaine d'années une perte d'attractivité de l'industrie, liée aux fermetures et restructurations de sites industriels, à l'image désuète des métiers industriels et aux discours jusqu'à peu dominants projetant la France dans un avenir sans usines.

Maintenir et consolider les capacités industrielles des grands groupes en France, faire grandir des PME en ETI, développer un tissu performant de PME et de TPE industrielles dans toutes les filières ne se fera pas si il n'y a pas en France suffisamment de jeunes formés aux métiers industriels, à tous les niveaux de qualification, désireux de travailler dans l'industrie.

C'est un défi à relever collectivement :

- A l'industrie de mettre en avant ses perspectives d'avenir en France et de valoriser ses métiers et ses parcours professionnels, d'améliorer son attractivité globale de faire connaître la réalité d'aujourd'hui des conditions de travail dans ses usines et lieux de production, de réaffirmer que ses femmes et ses hommes sont au cœur de sa capacité à créer de la valeur.
- Aux politiques publiques de placer la formation professionnelle et technologique au cœur de son ambition de reconquête industrielle et d'identifier avec les acteurs industriels et les ministères concernés les leviers d'un politique transversale de renouveau des compétences industrielles en France à la hauteur des enjeux.

Recommandations :

- a) afficher la formation au même niveau de préoccupation que l'innovation et l'investissement comme leviers de renforcement du tissu productif en France et de renouveau industriel.** Pour alimenter la réflexion sur la reconnaissance de la formation des salariés comme un investissement de l'entreprise et non comme une charge, étudier les modalités et les conséquences de l'adaptation des règles comptables et fiscales.
- b) faire du GT « hommes et industrie » du plan « Industrie du futur » le lieu de construction d'un dialogue** (industriels, organisations syndicales et pouvoirs publics) **sur l'évolution des métiers, des compétences, de l'organisation du travail liée à la transformation numérique de l'industrie.** en associant à ses travaux la ST emplois et compétences du CNI qui rassemble tous les CSF.
- c) co-construire avec toutes les parties prenantes et instances concernés une « feuille de route de l'enseignement professionnel et technologique »** articulée avec les ambitions de la politique industrielle (priorités des filières, plan Industrie du futur, Solutions industrielles de la Nouvelle France Industrielle, stratégie numérique etc ...).

Recommandation 2 - Elaborer, dans chaque CSF, à partir de réalités et de stratégies industrielles et avec une méthodologie commune permettant de repérer les besoins transversaux et les besoins spécifiques, des « visions prospectives partagées des emplois et des compétences industrielles », appropriables par tous les acteurs (entreprises industrielles avec une vision englobant industrie et services associés, partenaires sociaux, acteurs de la formation, territoires). Responsabiliser les CSF pour mobiliser et accompagner toutes les entreprises dans cette démarche, avec une articulation national /régional.

Tous les acteurs ont besoin de s'inscrire dans une vision de moyen ou long terme :

- l'éducation nationale et les autres administrations certificatrices pilotent le système de formation sur le temps long de la prospective (5 à 7 ans) plutôt que sur le temps court qui appelle, pour répondre aux besoins, de mobiliser le champ de la formation continue ;
- comment attirer un jeune vers une formation s'il ne dispose pas d'une vision de l'avenir de ce métier, ou de cette famille de métier, à moyen ou long terme ? les enseignants, les services d'orientation, les jeunes, les familles...doivent pouvoir disposer d'éclairages, fréquemment actualisés, sur les tendances des emplois industriels et les perspectives de besoins en recrutement ;
- confrontées à l'accélération et à l'ampleur des mutations, les filières et les entreprises industrielles ont besoin de construire une prospective stratégique de MT et LT de l'évolution de leurs métiers et de leurs besoins en compétences, périodiquement réactualisée en fonction des changements à CT.

Les directions des grandes entreprises et des ETI réalisent en interne de tels exercices de prospective, en relation avec l'élaboration régulière de plans stratégiques de leurs activités. Mais ils sont rarement partagés avec les représentants des salariés. Certains observatoires d'emplois et des compétences des branches industrielles effectuent également, cette fois dans un cadre paritaire, des études projetant l'évolution démographique de la branche, les besoins en compétences et les ressources prévisibles à l'issue des cursus de formation, dans un périmètre intégrant l'ensemble des entreprises, y compris les PME. Mais toutes ces études ne s'effectuent pas avec des méthodologies similaires et leurs résultats ou enseignements ne sont pas consolidables. Elles sont souvent construites sur des références du passé et ont du mal à anticiper l'avenir des évolutions des métiers, surtout dans le contexte de forte transformation que vont générer le numérique et la transition énergétique. Elles ne dégagent pas de vision partagée, par filière industrielle, des mutations et des transitions à opérer. Peu enfin s'appuient sur une connaissance intime du tissu industriel local et disposent d'informations leur permettant de projeter ses grandes tendances d'évolution à moyen terme.

Comment construire une méthodologie et des référentiels communs, basés notamment sur le Répertoire national des certifications professionnelles¹, qui permettront aux différents acteurs à la fois de produire des visions prospectives répondant à leurs propres besoins (entreprises / branches / filières /territoires), tout en dégageant une représentation partagée de l'avenir et des résultats appropriables par tous et consolidables ?

¹ Le répertoire national des certifications professionnelles regroupe les diplômes, les titres et les certificats de qualification professionnelle (CQP), ces derniers étant délivrés par les branches et enregistrés sur demande au RNCP.

C'est une question que le CNI adresse :

- a) à France Stratégie, qui anime le Réseau Emploi Compétences,
- b) à la DARES,
- c) aux Observatoires de branches et au réseau des CARIF-OREF,
- d) au CEREQ.

Recommandations :

- a) **Elaborer pour chaque CSF une « vision prospective partagée emplois et compétences » (VPPEC) à partir de réalités et de stratégies industrielles, ancrées sur les territoires,** et non par simulation de scénarios macro-économiques.

Il s'agit, sur la base d'une méthodologie partagée :

- **d'établir** à l'usage de tous les acteurs et de tous les publics **une référence commune** des besoins en emplois et en compétences des entreprises industrielles à court et moyen terme, **en terme de tendances**, (vision à 5 ans actualisée tous les 2 ans), **avec une vision nationale articulée avec des visions territoriales** ; elles contribueront à donner un accès égalitaire, aux employeurs et aux salariés, à l'information sur une vision prospective, qui sera probablement inexacte dans le temps mais constituera la meilleure analyse partagée des tendances qualitatives et quantitatives à venir ;
 - **de développer une capacité d'évaluer par branches, filières, métiers, territoires le potentiel d'alimentation des emplois** (sorties de jeunes du système éducatif, formation de demandeurs d'emplois, mobilités professionnelles).
- b) **Introduire un volet formation initiale dans les contrats de filière**, avec une co-signature du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Les Comités stratégiques de filière et plus spécifiquement leurs GT « emplois et compétences » pourraient ainsi établir un dialogue régulier avec l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les autres ministères certificateurs et la DGEFP sur la formation professionnelle, initiale et continue de la filière, et, face aux besoins non couverts identifiés comme stratégiques à partir des VPPEC, définir avec eux un plan d'action intégré au contrat de filière, assorti d'un suivi régulier d'avancement.

- c) **Identifier pour chaque CSF un référent dans chacune des administrations Education Nationale, Enseignement supérieur, et DGEFP** pour faciliter les contacts.

Les arguments qui plaident pour élaborer ces VPPEC par CSF :

- dans le cas de CSF intégrés en termes de chaîne de valeur (aéronautique, automobile, navale, ferroviaire, alimentaire, chimie et matériaux, nucléaire, santé..), une VPPEC filière est indispensable pour donner une cohérence d'ensemble et créer un cadre référent commun dans lesquels les fournisseurs de rangs 2 et 3 vont pouvoir inscrire leur propre prospective. Les entreprises « têtes de filière » ont la responsabilité de dessiner et d'informer sur les grandes tendances de stratégie industrielle qui vont structurer l'évolution des métiers et des emplois de la filière à 5 ans et donner de la visibilité aux PME de la filière ;
- dans le cas de CSF qui ne correspondent pas à des entreprises interdépendantes dans une chaîne de valeur mais qui fédèrent des entreprises industrielles de nature comparable ou s'adressant à des marchés connexes (éco-industries, biens de consommation, mode et luxe, numérique par exemple), l'approche par filière a le mérite de rassembler une multitude de branches

professionnelles et de fédérer des acteurs qui font face à des problèmes similaires, notamment sur les compétences et la formation : dans le mode et luxe, le besoin de sauvegarder des savoir-faire, dans les éco-industries, la capacité à diffuser rapidement sur tout le territoire des formations additionnelles ciblées à des métiers de base, dans le numérique la définition d'un référentiel de compétences nouvelles dont le besoin irriguera également l'ensemble des entreprises industrielles au fur et à mesure de leur transformation numérique. La filière semble donc le cadre fédérateur dans lequel on peut le plus aisément dégager une vision collective des grandes tendances à moyen terme.

Comment ?

Les Comités stratégiques de filière apparaissent ainsi des **contours pertinents d'élaboration de VPPEC dans une démarche quadripartite** rassemblant industriels (fédérations professionnelles, grandes et petites entreprises), organisations syndicales de salariés, Etat et régions pertinentes pour la filière, **dès lors que pour chacun puissent être identifiées les structures pérennes qui conduiront cet exercice** et, de façon régulière, en actualiseront les résultats.

La diversité des moyens dont disposent les CSF conduit à recommander de traiter cette question de façon pragmatique. Les solutions identifiées peuvent être différentes d'un CSF à l'autre, toutes les structures étant conduites à travailler avec la méthodologie et le référentiel uniques qui auront été définis.

Dans les régions stratégiques du CSF, la VPPEC serait également l'outil de référence pour intégrer ses besoins dans le processus d'élaboration de la carte de la formation professionnelle et technologique de l'académie et des autres administrations certificatrices, et guider les orientations des campus des métiers et des qualifications.

Le CNI recommande aux CSF de renforcer leurs GT « emplois et compétences » pour lancer cette dynamique. Une participation plus fréquente des responsables RH des entreprises et des fédérations professionnelles aux GT emploi-compétences des CSF est indispensable. L'expérience de certains pôles de compétitivité ou de clusters montre l'utilité de les associer également à la réflexion de la filière sur la qualification des besoins en formation et les difficultés névralgiques des PME en termes de compétences à résoudre.

Recommandation 3– Initier un processus qui favorise la prise en compte par le système éducatif et les branches professionnelles de l'expression des besoins des CSF en formation initiale.

Les branches professionnelles sont historiquement le lieu de la négociation sociale entre organisations représentatives des employeurs et des salariés, et pilotent des outils paritaires dans le domaine de l'emploi et des compétences. Les comités stratégiques de filières au sein du CNI, de création encore récente, sont un lieu de dialogue économique et de concertation tripartite et quadripartite. L'absence aujourd'hui de relations branches / CSF est le chaînon manquant du dialogue économique et social.

La recommandation 3² ne vise que l'organisation d'un dialogue entre branches industrielles et CSF pour leur permettre de contribuer à la définition du contenu des diplômes dans les CPC (commissions professionnelles consultatives) ou instances équivalentes.

Les représentants des branches professionnelles siègent dans les commissions professionnelles consultatives (CPC)³ qui formulent un avis sur la création, l'actualisation ou la suppression des diplômes professionnels jusqu'au BTS.

Une CPC et ses quatre sous-commissions concernent directement l'industrie : la CPC de la métallurgie, à laquelle sont associées les sous-commissions travail des métaux / automobile / aviation / électrotechnique, électronique, automatismes et informatique. D'autres CPC sont également concernées par les problématiques industrielles : la CPC « Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction », la CPC « Chimie, bio-industrie, environnement », la CPC « Métiers de la mode et industries connexes », la CPC « Bois et dérivés », la CPC « Communication graphique et audiovisuel ».

L'organisation des CPC va faire prochainement l'objet avec les différents ministères certificateurs d'un chantier de modernisation de l'action publique. Le CNI suggère que l'adéquation des périmètres des CPC ou sous CPC avec la proximité/diversité des métiers des différentes branches et filières industrielles soit réinterrogée dans ce cadre, la ST emplois et compétences du CNI apportant si besoin son concours pour contribuer avec les CSF à la réflexion.

Recommandations

a) Selon les configurations, les CSF et les branches doivent s'organiser pour améliorer le dialogue et la communication avec toutes les entreprises.

b) Organiser un processus transparent d'information/consultation des CSF par les branches représentées au sein des CPC (et de tous les espaces de concertation entre certificateurs et partenaires sociaux) intéressant le monde de l'industrie.

Cela suppose que **tous les CSF puissent effectivement et concrètement s'organiser pour s'inscrire dans ce processus** d'avis sur le contenu des formations professionnelles

- s'appuyer sur la mobilisation des têtes de filière et des branches quand elles jouent un rôle structurant pour le CSF ;
- apporter un appui aux CSF peu structurés ou multi-branches qui rassemblent un tissu de PME ;

² La CGT rappelle le rôle majeur des branches dans la négociation paritaire sur la formation et son attachement au rôle que jouent les CPC et les observatoires des métiers et des compétences comme instances paritaires.

³ La CPC plénière est constituée de quatre collèges : employeurs, salariés, pouvoirs publics et personnalités qualifiées

- cela demande aussi, comme souligné dans la recommandation 2, que les CSF s'organisent pour assurer une interaction fluide avec leurs entreprises, notamment les PME, et renforcent l'ancrage de leurs GT emplois et compétences et leurs ressources d'animation.

c) Pour alimenter cet exercice, communiquer aux branches et aux filières, au niveau national et régional, **des évaluations régulières sur les trajectoires formation – emploi** (quels emplois sont occupés au sortir de chaque formation (premiers et seconds postes)).

d) Une réflexion est en cours au sein du CNEE sur le **déploiement de conseils sectoriels nationaux** dans l'Enseignement supérieur.

Le comité Sup'emploi (aujourd'hui intégré au sein du CNEE) a proposé la mise sur pied de conseils sectoriels nationaux (CSN) et du renforcement des conseils de perfectionnement. En effet, le besoin se fait sentir dans l'enseignement supérieur, dont les modalités de fonctionnement sont très différentes de l'enseignement secondaire, d'espaces de dialogue avec les acteurs socio-économiques, au niveau sectoriel et national (ce que sont, à l'échelle des établissements et des sites, les conseils de perfectionnement des formations). Il s'agit de s'appuyer sur des structures existantes en impulsant une fonction « conseil sectoriel national » dans des dispositifs d'initiative conjointe professionnels - conférences : représentants des salariés et des employeurs de plusieurs branches d'un même secteur, dans une logique filière plus que de branches (numérique, droit, sport, transport...), et conférences de l'enseignement supérieur (conférences disciplinaires ou émanations de la CPU, de la CDEFI, de la CGE).

Un dialogue utile pourrait être noué avec le CNEE sur l'association des filières aux travaux des CSN.

Recommandation 4 – Elaborer une stratégie collective pour « donner envie de travailler dans les différentes activités de l'industrie » et attirer les jeunes vers les métiers et les parcours de l'industrie et des services associés. Ne pas réduire la communication à l'enjeu des métiers en tension (parfois réelle, parfois surestimée) et aller chercher tous les talents, garçons et filles. Accompagner la transition entre la formation et le premier emploi.

Afin de changer le regard sur l'industrie, il paraît indispensable de valoriser son rôle dans la transformation de la société (transition énergétique, transformation numérique .) et dans les usages et les services qu'elle rend :

- l'image de l'industrie est essentiellement associée à la conception des produits qu'elle fabrique ; elle ne met pas suffisamment en avant les usages, les services, l'utilité sociale des produits et de façon plus générale son apport comme inventeur dans tous les domaines de solutions nouvelles ;
- amener les jeunes à se tourner vers une formation et un métier industriel par choix et par goût, et non plus par défaut ou par obligation ;
- encourager les expériences pour attirer les jeunes filles vers les métiers et les carrières technologiques et scientifiques dans l'industrie.

Les différentes branches et fédérations professionnelles industrielles multiplient les initiatives pour valoriser leurs métiers et attirer les jeunes. Mais à la différence de l'artisanat qui a s'est regroupé autour d'une signature de marque⁴, elles agissent en ordre dispersé, ce qui fait perdre de la force de frappe et donne une image complexe et éclatée du monde industriel, mettant plus en avant ce qui différencie que ce qui rassemble. C'est générateur d'inquiétude pour les jeunes et les familles, les enseignants aussi, qui n'ont pas de repères face à cette complexité. Tous les CSF disent avoir à gagner à valoriser l'industrie dans son ensemble, à décloisonner la communication pour gagner en visibilité.

Recommandations

a) Créer une signature de marque de l'industrie de type « notre industrie, fabrique d'avenirs » et faire parler l'industrie d'une seule voix sur son avenir et son besoin de recrutement au travers de campagnes nationales de communication (affichage, media), appuyées par quelques outils collectifs :

- réaliser des expositions temporaires physiques dans les principales villes de France sur les métiers industriels, en relation avec l'éducation nationale et les autres ministères certificateurs, avec la participation active des entreprises de la région
- assurer de façon systématique dans les salons professionnels une information sur les métiers industriels et les formations
- mettre plus en visibilité la Semaine de l'industrie
- soutenir les challenges ludo-éducatifs développés par les filières
- garantir une pérennité à ces actions collectives de communication en créant une association, à l'image du Fonds national de promotion et de communication sur l'artisanat, regroupant notamment le GFI, les fédérations professionnelles investies dans les CSF et l'UIMM et identifier les modalités d'un financement permanent.

⁴ « L'artisanat, plus grande entreprise de France »

b) Ouvrir un chantier de reformulation de la nomenclature des métiers industriels, pour mieux coller aux réalités actuelles du travail dans l'industrie et sortir des images désuètes accolées aux terminologies de « chaudronniers, usineurs, tubuleurs » etc..

c) Créer un dialogue directement avec les jeunes pour mieux cerner leurs attentes et leurs réticences :

- Bénéficier à intervalles réguliers d'une vision synthétique qui n'existe pas aujourd'hui de l'évolution de la demande des jeunes en termes d'orientation et de choix de formation ;
- Interroger les jeunes (autrement que par sondages quantitatifs) sur leurs besoins d'information pour effectuer leurs choix d'orientation ;
- Mener des études d'impact sur les meilleurs canaux et outils pour dialoguer avec les jeunes ;
- Faire participer les anciens élèves et étudiants en recherche d'emploi dans les réflexions sur la formation afin de recenser leurs expériences et difficultés ;
- Ouvrir un dialogue avec des associations et organisations de jeunesse.

d) Accompagner le passage de la formation au premier emploi

- Mobiliser les entreprises pour accueillir des stagiaires à tous niveaux ;
- Réfléchir à une interpénétration de la dernière année de formation et de la première année de l'insertion professionnelle ;
- Les entreprises pourraient s'impliquer beaucoup plus fortement dans la fin des cursus de diplômes professionnels industriels (cours, stages, évaluation des élèves et des étudiants) ;
- Les enseignants pourraient être encore présents auprès des élèves et des étudiants dans la première année de travail (complément de formation, adaptation au poste de travail).

e) Réfléchir à une architecture des diplômes professionnels qui permette leur acquisition progressive quel que soit l'âge, et la formation tout au long de la vie.

f) Créer une dynamique pérenne de valorisation de la technologie dans l'enseignement général

- La culture technologique – souvent confondue avec la culture scientifique (voire mathématique)- n'est diffusée au lycée qu'à une infime fraction des jeunes générations. L'académie des technologies a recommandé en 2013 la diffusion d'éléments de cette culture dans l'ensemble des séries d'enseignement général, technologique et professionnel, afin de rompre avec l'image dévalorisante conduit à des processus d'orientation par défaut vers les formations professionnelles et technologiques, notamment pour ce qui concerne les séries industrielles. Modifier l'image des formations et des métiers industriels passe par une réhabilitation de la culture technologique dans l'enseignement général, auprès des jeunes, des parents et du corps enseignant.
- Développer l'implantation des sciences de l'ingénieur au cycle terminal dans les lycées.

Recommandation 5- Construire un maillage territorial adapté à chaque CSF dans les régions et les bassins d'emploi pertinents. Insérer les CSF dans les dynamiques régionales partenariales de définition des offres de formation sur les territoires.

Le CNI partage la pertinence d'une double approche :

- essentiellement nationale pour le contenu des diplômes, titres ou CQP, avec partiellement une marge de manœuvre d'adaptation locale,
- régionale pour l'élaboration des offres de formation sur les territoires pour assurer une meilleure cohérence avec les besoins, afin de favoriser l'emploi.

Des stratégies régionales qui articulent développement économique, recherche- innovation et formation-emploi se structurent progressivement. Elles s'appuient sur une concertation entre les différents acteurs (services de l'Etat, services de la Région, partenaires sociaux, organismes en charge de l'emploi, pôles de compétitivité ...).

Cette dynamique régionale- sous condition d'être ancrée dans des bassins d'emploi - constitue une opportunité réelle pour conforter l'ancrage territorial des filières industrielles, soutenir le tissu des PME et ETI et anticiper les transitions industrielles et professionnelles.

Recommandations

a) Organiser le dialogue entre les CSF et la gouvernance régionale emploi et formation, pour donner les moyens aux entreprises de comprendre et s'impliquer dans le système de formation.

- S'appuyer, dans les régions pertinentes, sur les CSFR et/ou sur les instances actives de la filière dans la région (par exemple clusters, pôles de compétitivité), pour faire émerger une expression des besoins d'offre de formation de la filière au niveau territorial ;
- Susciter si besoin l'adaptation partielle du contenu de la formation pour la faire mieux coller aux réalités des bassins d'emploi, en ne modifiant pas les objectifs généraux ni le niveau de formation définis dans le cadre pédagogique national, ce qui garantit une « employabilité » au niveau national. Citons l'exemple des DUT, pour lesquels les équipes pédagogiques des IUT ont la possibilité d'adapter la formation, à hauteur de 20% maximum du volume horaire global, au bassin économique local ;
- Réaliser régulièrement des enquêtes (quantitatives et qualitatives) auprès des entreprises, notamment PME, pour recenser leurs difficultés en terme de recrutements et de manques de compétences, comme le font certains pôles de compétitivité. L'initiative de préservation de savoir-faire « TRANS'FAIRE », conduite dans le grand Ouest par l'OPCALIA et Pôle Emploi avec des entreprises du CSF mode et luxe, est un exemple réussi de réponses opérationnelles en terme de formation et de retour à l'emploi, né d'un repérage et d'un diagnostic individuel poussé des besoins de recrutements et de recherche de compétences des entreprises.
- Donner aux CSF, CSFR ou autres instances de la filière dans la région une possibilité d'alerte en cas d'inadéquation de la formation à l'emploi ou de fermetures de classes ou de formations.

b) Favoriser au niveau territorial la coopération inter branches et inter CSF pour construire, au niveau des bassins d'emplois, les ajustements de formation les plus pertinents pour les employeurs et les salariés (initiale et continue). Cela pourrait prendre la forme d'un GT emplois et compétences transversal

aux différents CSFR (ou autres instances filière) dans la région, qui sera en capacité d'interagir avec les acteurs des bassins d'emplois concernés.

c) Faire émerger progressivement, grâce aux volets territoriaux de la VPPEC, un référentiel commun à l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et de la formation de la région.

- Notamment en généralisant la prise en compte dans les CREFOP⁵ des enjeux emploi et compétences en lien avec les filières économiques et industrielles
- en instaurant un dialogue avec les COPAREF⁶
- et avec les services publics régionaux d'orientation (SPRO), à même de restituer ces informations sur leurs sites internet mettant en perspective les métiers, les formations et les offres d'emplois disponibles dans la région

d) Développer la logique des campus des métiers et des qualifications, particulièrement prometteuse pour fédérer le système éducatif et les organismes de formation continue et les acteurs économiques et industriels dans la définition d'un continuum d'offre de formation adressée à tous les publics (jeunes, demandeurs d'emploi, salariés en mobilité). Mailler le territoire national avec des campus des métiers et des qualifications afin de consolider dans chaque région des pôles de compétences ciblés sur les filières stratégiques du territoire.

e) Dans le supérieur, assurer la présence des industriels dans tous les conseils de perfectionnement des formations qui les concernent.

⁵ Les Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles sont chargés des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation des politiques nécessaires pour assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région, en lien avec le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP)- loi du 5 mars et décret du 16 septembre 2014

⁶ Le COPANEF et les COPAREF (Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation professionnelle) sont également des nouvelles instances mises en place pour la gouvernance de la formation professionnelle. Les COPAREF établissent la liste régionale des formations éligibles au compte personnel de formation (CPF) et assurent le déploiement des politiques paritaires, telles que définies par les Accords Nationaux Interprofessionnels (ANI), sur l'ensemble du territoire régional.

Recommandation 6 - S'appuyer sur le CNI pour faciliter et accompagner la transversalité entre les CSF afin de répondre à une demande croissante de « socles communs » de compétences et pour apporter une vision consolidée des besoins en formation initiale. Assurer une cohérence utile à toutes les parties prenantes : jeunes en formation, salariés, entreprises, système éducatif et instances formation – emploi.

Construire des VPPEC par CSF doit s'articuler avec une vision transversale pour les métiers et compétences présents dans quasiment toute l'industrie, et avec une approche par grande branche industrielle, notamment avec l'UIMM. C'est en particulier indispensable pour les PME et ETI multi-filières, mécaniques par exemple.

L'enjeu est de prendre en compte que plus de 50 % des diplômés ne travaillent pas dans le secteur de leur formation et que la mobilité d'une filière ou d'un secteur à un autre au cours de la vie professionnelle va s'accroître. La transversalité et la transférabilité des compétences constituent un enjeu croissant de la sécurisation des parcours professionnels et des besoins exprimés par les filières.

Cette préoccupation est à porter aussi au sein du monde industriel lui-même ; les PME réclament en effet fréquemment des formations très spécialisantes, car elles recherchent des diplômés opérateurs ou techniciens immédiatement opérationnels. Cela répond à leur besoin à court terme, mais est un handicap à moyen terme, tant pour l'entreprise que pour le salarié. Elaborer des troncs communs, tout en conservant une partie minoritaire spécifique est une voie à privilégier, qui permettrait également de rassurer les jeunes sur les enjeux de leur choix. Ils expriment à juste titre de la réticence à choisir des formations trop spécialisées dont ils redoutent qu'elles les enferment dans un parcours professionnel.

Recommandations

- a) **confier à la ST Emplois et compétences du CNI la mission de coordonner cette transversalité.**
L'élaboration des VPPEC des 14 CSF construites sur des méthodes similaires dotera le CNI et sa ST « emplois et compétences » d'un outil solide pour apporter une vision consolidée des tendances d'évolution à moyen terme des métiers, compétences et emplois de l'industrie.
- b) **instaurer un point de rencontre annuel entre le bureau du CNI, les Vice-présidents des CSF, la ST emplois et compétences et les ministères certificateurs.** Il s'agira de partager sur les avancées et les difficultés de l'industrie en matière de recrutement et de formation et de faire un bilan d'avancement des actions qui seront retenues à la suite des présentes recommandations du CNI.
- c) **Il y a lieu également d'intégrer dans cette démarche les métiers des services connectés à l'industrie**, qu'ils soient internes aux entreprises industrielles ou externalisés, notamment ceux qui revêtent un caractère stratégique comme l'ingénierie, la logistique, les achats et la relation fournisseurs, le marketing et la relation client, le numérique ayant déjà été cité comme une filière. **Explorer les conditions d'une coopération CNI-CNS** pour favoriser la transversalité industrie et services dans le domaine des contenus de formation et des compétences, par exemple dans les métiers de la logistique, de l'ingénierie, du numérique.

Cette coopération favoriserait une meilleure expression des besoins en particulier auprès de l'Education Nationale (notamment lorsque des formations ne relèvent pas d'une seule CPC).

- d) Cette dynamique coopérative et transversale du CNI pourra aussi trouver des résultats concrets dans la mise en place d'un dialogue régulier **avec les instances de concertation ou paritaires en responsabilité du champ de l'emploi et de la formation au plan national**, (en particulier le CNEFOP et le COPANEF) **et au niveau régional**, (CREFOP et COPAREF notamment), **et avec les organismes de réflexion collective sur la relation formation-emploi** (CNEE par exemple).

Il ne s'agit pas d'intégrer le CNI dans ces différentes instances, mais de créer des espaces de travail en commun.



www.conseil-national-industrie.gouv.fr

Communication du Conseil national de l'industrie en vue de la conférence internationale de Paris sur le climat - Octobre 2015



COMMUNICATION DU CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE EN VUE DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE PARIS SUR LE CLIMAT

Octobre 2015

« L'industrie française doit jouer un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique par les solutions scientifiques et technologiques innovantes qu'elle développe et apporte à notre société. »

Toutes les organisations membres du CNI s'associent à cette communication : les organisations et fédérations professionnelles et les organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO).

www.conseil-national-industrie.gouv.fr

Le Conseil national de l'industrie réaffirme à l'occasion de la Conférence internationale de Paris sur le Climat (COP 21), que l'industrie française doit jouer un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique par les solutions scientifiques et technologiques innovantes qu'elle développe et apporte à notre société. Acteur économique essentiel de la transition énergétique, de l'efficacité énergétique, de la créativité écologique et de l'économie circulaire, l'industrie française se veut respectueuse de l'environnement et pleinement consciente de sa responsabilité sociétale.

Depuis le début des années quatre-vingt et plus particulièrement au cours des 20 dernières années, les gaz à effet de serre émis par l'industrie ont baissé de 36 %. Ceci est certes en partie la conséquence d'une baisse d'activité industrielle sur le territoire, mais c'est aussi le résultat d'efforts considérables déployés par l'industrie française pour se hisser au rang des industries mondiales les plus performantes sur ce plan. La mobilisation des acteurs industriels s'est ainsi traduite par des gains importants en termes d'efficacité énergétique, par une réduction de 60% des déchets via le recyclage et par un accroissement de 30% de la productivité matière entre 1990 et 2008. Ces progrès se poursuivent et doivent s'amplifier pour se traduire par **une réduction constante de l'empreinte environnementale de l'industrie.**

Les nombreuses innovations issues de la R&D des grands groupes industriels et du vaste tissu des PME et ETI industrielles, dont certaines sont des leaders mondiaux dans leurs secteurs, sont autant de contributions majeures et de sources de progrès pour nos filières énergétiques. De plus en plus d'entreprises ont intégré la contrainte du réchauffement climatique dans leurs stratégies, conduisant une politique avisée et responsable qui place la consommation énergétique, et plus globalement le respect de l'environnement, au centre de leurs démarches de conception de produits et d'amélioration de leurs procédés de fabrica-

tion. La performance énergétique et la performance environnementale deviennent aujourd'hui, comme les enjeux sociaux, indissociables de la performance et du développement durable de l'industrie.

Le Conseil national de l'industrie espère une pleine réussite des négociations lors de cette Conférence internationale de Paris sur le climat, et souligne tout particulièrement les enjeux suivants pour l'industrie française et européenne :

1 – Finaliser un accord international garantissant que les principaux émetteurs mondiaux s'engagent sur une trajectoire ambitieuse de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre

L'Europe est actuellement la seule région du monde à avoir sensiblement réduit ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et contribue à la lutte contre le changement climatique dans une proportion supérieure à son poids économique¹. Bien qu'émettant moins de 1% des GES mondiaux, la France figure parmi les Etats Membres de l'UE les plus contributifs à cette bonne performance européenne et ses émissions par unité de PIB sont largement inférieures à la moyenne mondiale².

Le CNI salue ces efforts et soutient l'objectif d'une réduction des émissions de GES de 40% d'ici à 2030 en Europe par rapport au niveau de 1990. Il attend de l'Union européenne qu'elle assure la cohérence de cet engagement avec l'objectif qu'elle a souscrit de voir la part de l'industrie dans le PIB européen progresser à 20% en 2020.

L'Union européenne doit veiller à ce que l'accord garantisse un niveau de concurrence équitable entre les Etats parties, notamment pour ce qui concerne les prix de l'énergie et les produits soumis à la concurrence internationale.

Il s'agit d'un enjeu crucial pour réussir à la fois le renforcement de l'activité industrielle en Europe et une transition écologique et énergétique ambitieuse, au service de l'emploi, de la croissance économique, du développement des entreprises et de la qualité de vie des citoyens européens.

Aussi la conférence internationale doit-elle s'attacher à **l'équilibre de l'engagement de tous les acteurs mondiaux**, et en particulier celui des grands émetteurs. Dans le cas contraire, l'efficacité des efforts européens pour le climat serait largement réduite par le phénomène de fuites de carbone³ et la capacité de l'Europe à poursuivre sa stratégie bas carbone sur le long-terme en préservant sa compétitivité industrielle et ses emplois serait mise à mal. L'écart des niveaux de développement devra également être pris en compte, pour préserver la dynamique des pays en processus de développement économique et social.

A ce titre, il importe que l'accord :

- définisse un cadre apportant de la prévisibilité à long terme pour donner aux industriels la visibilité nécessaire à leurs projets d'investissements ;
- engage formellement **tous les Etats** dans une trajectoire de réduction des GES ;
- soit accompagné de systèmes nationaux, régionaux et mondiaux fiables et coordonnés de surveillance, contrôle et vérification (suivi régulier des prix et coûts de l'énergie, analyse des fuites de carbone...);
- pose les fondations pour l'intégration à terme d'un système de tarification carbone régulé entre les principaux pays émetteurs ;
- encourage la mise en place des aides financières adéquates pour développer et déployer les solutions bas carbone (outils du marché carbone, fonds sur le climat) ;
- maintienne le recours à des mécanismes de projet⁴ qui participent à l'optimisation coût/efficacité de la politique de réduction des gaz à effet de serre et à l'accélération du développement durable dans les pays en développement.

L'instauration d'un prix adéquat du carbone est essentielle pour guider les décisions et investissements en faveur des solutions bas carbone et les diffuser dans toute la chaîne des acteurs économiques. L'accord doit favoriser la mise en place par les principaux pays émetteurs d'un système de tarification carbone qui garantisse un prix pertinent et prévisible, à même de stimuler les investissements au meilleur rapport efficacité/coût. Un phasage réaliste qui ne crée pas de distorsion de concurrence tout en tenant compte de la diversité des points de départ est à construire pour aller vers une intégration effective d'un système de régulation du prix du carbone à l'échelle internationale.

2 - Favoriser la recherche, l'innovation et les investissements dans les technologies, les usages et les solutions bas carbone, pour encourager l'émergence de nouveaux modèles de développement et d'emploi.

La réduction des gaz à effet de serre passe par un accroissement de l'emploi des énergies bas carbone de toutes natures, énergie nucléaire comme énergies renouvelables, un changement des pratiques de production et des comportements de consommation, ainsi que par la diffusion de nouvelles technologies permettant l'économie de ressources et la réduction des émissions de CO₂. Il s'agit de promouvoir un **nouveau modèle de croissance avec une industrie efficiente en termes économique, social et environnemental**, sans opter pour autant pour une quelconque décroissance. L'industrie est indispensable pour répondre aux défis écologiques et sociaux mondiaux.

Procédés de production industrielle, systèmes de production et de gestion de l'énergie, moyens de transport et usages de mobilité, construction et rénovation de l'habitat, organisation urbaine et gestion de l'eau, production, transformation et consommation alimentaires se réinventent dans de nouveaux modèles de développement, avec notamment la transformation numérique et l'économie circulaire. Economie et gestion intelligente des ressources, recours à des énergies bas carbone,

recyclage des déchets et utilisation matières premières recyclées, écoconception des produits, déploiement de plate-forme d'écologie industrielle, économie de la fonctionnalité où l'usage prévaut sur la possession touchent tous les secteurs d'activité.

Toutes ces évolutions **doivent être encouragées par les politiques publiques, nationales comme transnationales, par un soutien à la R&D, l'innovation et à l'investissement, notamment au travers de fonds d'investissement dédiés**, pour accompagner les entreprises dans leurs prises de risques financiers, **par une politique de formation adaptée pour anticiper et accompagner les transitions professionnelles**, et le cas échéant **par une évolution réglementaire pertinente** pour éviter les distorsions de concurrence tout en préservant le respect des droits sociaux.

L'industrie française et l'industrie européenne ont dans tous ces domaines de nombreuses compétences et des atouts. La transition énergétique et la lutte contre le changement climatique est une opportunité porteuse de croissance et d'emplois pour le renforcement de nos capacités de production industrielle. Les politiques européennes ont un rôle actif à jouer pour soutenir le développement d'une offre européenne enrichie afin de répondre aux besoins des populations et aux nouveaux marchés. C'est aussi un levier de consolidation du tissu industriel, notamment de PME porteuses de création d'emplois durables.

L'industrie attend également de l'Union Européenne des avancées en termes d'intégration du marché européen de l'énergie et un renforcement de la coopération pour la sécurisation et la compétitivité des approvisionnements énergétiques, dans un contexte où le taux d'indépendance énergétique européen se contracte⁵ et où l'écart de compétitivité de ce facteur de production avec les concurrents des pays tiers s'est fortement accru.

3 - Associer tous les acteurs industriels à la préparation de l'accord : entreprises et salariés

L'implication de la population toute entière, et plus spécifiquement des acteurs industriels apporteurs de solutions et porteurs de la conduite du changement, sera un facteur clé dans la réussite de l'atteinte des engagements. L'initiative « *Business Climate Summit* » des 20 et 21 mai 2015, ou la mise en place d'un « *business dialogue* » entre les présidents d'entreprises de taille mondiale et les négociateurs au plus haut niveau vont dans ce sens. Le Conseil National de l'industrie souhaite que cette démarche d'association des acteurs implique également des représentants des syndicats de salariés de l'industrie, qui participent pleinement à cette transformation.

L'association des acteurs industriels est particulièrement pertinente sur :

- la mise en place d'un système mondial de quotas carbone permettant d'assurer une égalité de concurrence et d'éviter un déséquilibre carbone entre les biens importés et les biens produits localement, et donnant aux industriels de la prévisibilité sur l'évolution du prix du carbone ;
- les modalités d'implication des secteurs non soumis aux quotas carbone dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment le transport et le bâtiment, en prenant en compte leurs spécificités avec des mécanismes d'accompagnement dédiés ;
- l'élaboration, avec les pouvoirs publics concernés, des politiques de formation et des dispositifs d'appui aux transitions professionnelles des salariés, tant pour satisfaire au besoin de compétences nouvelles que pour accompagner les entreprises et les salariés des secteurs exposés à une baisse progressive d'activité ;
- l'identification de mesures et la mise en œuvre de dispositifs contractuels d'encouragement au développement de l'écologie industrielle et de l'économie circulaire.

¹ En 2012, l'Union européenne avait réduit ses émissions de GES de - 18% depuis 1990 alors que dans cette période les émissions mondiales ont augmenté de 50%. Elle représentait à cette date 11% des émissions mondiales de GES, à comparer à 16 % pour les Etats-Unis et 24 % pour la Chine.

² La France émet 5,5 t de CO2 par habitant et par an, contre 6,2 pour la Chine, 8 pour le Royaume-Uni, 9,4 pour l'Allemagne et 16,5 pour les Etats-Unis (chiffres 2013). C'est le résultat notamment d'une production d'électricité bas carbone (36 gCO2/kWh contre 290 gCO2/kWh en moyenne dans l'Union Européenne) qui fait de la France l'un des six pays dans le monde ayant déjà atteint, et même largement dépassé, l'objectif de plus de 80% d'électricité bas carbone d'ici 2050 recommandé par le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts pour le Climat) dans son dernier rapport aux gouvernements en vue de la COP 21.

³ Délocalisations et déplacements de la production mondiale dans des pays conduisant de moindres efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre et offrant ainsi un avantage compétitif en terme de coûts de l'énergie.

⁴ Mécanismes introduits dans le protocole de Kyoto, conçus pour réduire les coûts engendrés par la réduction des émissions imposée aux Etats et faciliter leur mise en œuvre : un pays industrialisé pourra par exemple contribuer à ses objectifs via un projet qui réduit les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire d'un pays en développement.

⁵ de 52,6% en 2001 à 46,2% en 2011



www.conseil-national-industrie.gouv.fr

Synthèse du rapport du Comité de suivi du financement des entreprises industrielles

Le Conseil National de l'Industrie (CNI) a émis, le 3 décembre 2014, un avis et fait dix recommandations sur le financement des entreprises industrielles, à partir du constat de la baisse historique de l'investissement industriel et donc de l'emploi, du retard de modernisation de l'appareil productif ainsi que du fait que les banques resteront la principale source de financement externe des TPE, PME et petites ETI.

Un comité, coprésidé par Serge Bru (CFTC) et Frédéric Grivot (CGPME), et associant les administrations et les organismes concernés, a rédigé un rapport un an plus tard, en décembre 2015, sur l'application de ces recommandations, rapport dont la synthèse figure ci-après.

Les dix recommandations du CNI : bilan des mesures prises

Sur les dix recommandations, quatre ont fait l'objet d'une mesure législative dans le cadre de la loi du 10 juillet 2015 et quatre autres de mesures significatives ; aucune recommandation n'a été laissée sans aucune réponse. Le CNI se félicite de l'accueil fait par les pouvoirs publics à ses propositions et ceci en un an. Néanmoins, des marges d'amélioration demeurent.

Restauration des marges pour un meilleur accès aux financements

La seconde recommandation concernait, au vu de la dégradation des marges des entreprises, l'instauration d'un taux favorable d'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis de façon productive. C'est un mécanisme de **suramortissement** qui, en définitive, a été adopté. Faute d'apporter une aisance de trésorerie immédiate aux entreprises provisoirement déficitaires, cette mesure a l'avantage d'être ciblée surtout sur l'investissement industriel. Le CNI a regretté la durée limitée dans le temps du dispositif, ce qui a contribué à amener le Gouvernement à reconduire le suramortissement pour un an jusqu'en avril 2017.

Efforts pour construire une relation de confiance entre industriels et banquiers ; mesure de l'« autocensure » par la Banque de France

Cinq engagements ont été pris par les banques, en 2014, pour améliorer leurs relations avec les entreprises. L'observatoire du financement a fait le point fin 2015 sur ceux-ci et a constaté, malgré des progrès, que des efforts restent à faire (généralisation du délai de réponse à quinze jours, information des chefs d'entreprise – lors des entretiens oraux de refus de crédit – sur leurs possibilités de recours, maintien des politiques des directeurs des relations humaines [DRH] des banques pour la stabilité des conseillers...). Une enquête, réalisée par la Banque de France, a tenté de mesurer l'« autocensure ». Un consensus s'établit pour considérer qu'il s'agit plus de la combattre que de la mesurer et d'apporter, en particulier, une **réponse adéquate aux besoins des entreprises en crédits de trésorerie**, ceux-ci faisant l'objet de tensions importantes.

Faire respecter les délais de paiement

Ici encore, c'est la question cruciale de la trésorerie qui est en jeu, un récent rapport Altares faisant apparaître un retard record de délais depuis une décennie, soit 13,6 jours.

L'activité de l'Observatoire des délais de paiement a été relancée par la nomination de Mme Prost comme présidente, le 26 octobre 2015. Fin novembre-début décembre 2015, **la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a publié cinq sanctions** frappant des entreprises, assorties des amendes administratives, allant jusqu'à 375 000 €, prévues par la loi du 17 mars 2014. La DGCCRF intensifie, par ailleurs, ses contrôles sur pièces et sur place. Un décret a été pris fixant les modalités de la publication – avec certification des commissaires aux comptes – par les entreprises de leurs retards de paiement dans leur rapport annuel. La généralisation de la **facturation électronique** est encouragée, tant pour les acteurs publics que privés. L'importance de cette question mérite un traitement de fond, tant pour les acteurs publics que privés, mené sur la longue durée.

Droit des entreprises en difficulté, droit des sûretés et financement des entreprises

Une réforme d'ampleur paraît, à court terme, difficile à envisager. Cependant, des initiatives européennes et nationales seraient en préparation pour simplifier le formalisme des sûretés, accorder une deuxième chance aux entrepreneurs, améliorer les **mécanismes de prévention**. Une réflexion globale demeure à engager et le CNI réitère sa demande de voir se constituer, à ce sujet, un groupe de travail interministériel ou une mission dédiée.

Financement sur stocks

Pour lever les **préalables juridiques** nécessaires au développement de ce type de financement, un projet de loi ratifiant l'ordonnance du 29 janvier 2016 a été déposé le 11 mai 2016. Il appartiendra aux réseaux bancaires et aux courtiers spécialisés de se mobiliser. Un suivi de ce développement devra alors être mis en place. Bpifrance pourrait assurer un effet de levier pour entraîner les banques de la place.

Financement de l'export

De nouveaux outils ont été mis en place par Bpifrance pour faciliter le financement de l'export. En ce qui concerne l'outil de couverture de change euro/dollar réclamé par l'aéronautique de longue date, il vient d'être mis en place par la Coface, garantie publique. C'est un produit compétitif en termes de coût pour l'entreprise et répondant bien à la demande (portant sur des flux de factures pendant un à cinq ans), mais plus limité dans le champ de bénéficiaires que ce qui était attendu.

Financement moyen-long terme : fonds sectoriels, fonds obligataires, prêts Bpifrance

Les fonds sectoriels les plus efficaces sont ceux où l'implication financière et opérationnelle des investisseurs privés est la plus forte. Une étude plus approfondie du fonctionnement et de l'efficacité de ces fonds est à entreprendre pour mettre en avant les bonnes pratiques et identifier les freins à lever. En l'état, le bilan des fonds sectoriels à financement public/privé demeure modeste, spécialement pour les plus récents d'entre eux.

La multiplication des offres obligataires dédiées aux PME n'a pas permis un véritable décollage de ces dispositifs, surtout pour les plus petites des PME et ETI qui les jugent compliqués et coûteux. En avril 2015, le gouvernement a annoncé augmenter de 2Md€ la production de prêts de développement de Bpifrance, pour les PME et ETI, ceci pour la période 2015-2017. Il demeure cependant nécessaire de mieux évaluer avec précision la **part des concours de toutes natures de Bpifrance à l'industrie** et de rechercher la mise en place de « **prêts rebonds** » destinés aux entreprises connaissant des difficultés passagères.

Médiations, formation et information, coopérations : des actions de long terme indispensables

Un trait commun à beaucoup de problèmes de financement ayant fait l'objet des dix recommandations du CNI consiste en la nécessité, pour les traiter, de réformer des comportements répandus et des

pratiques générales, réformes qui méritent une action persévérante de longue durée associant tous les acteurs intéressés.

Ainsi, le **rôle capital des deux Médiations** (Crédit et Entreprises) doit être mis en avant et soutenu. Leur notoriété auprès des entreprises reste insuffisante : des moyens doivent leur être consentis pour se faire mieux connaître. Il est souhaitable que des relais (fédérations professionnelles, experts-comptables, organismes consulaires, services de l'État et des régions...) viennent les appuyer ; il faut donc mettre en œuvre les mesures pratiques pour mobiliser ces derniers. Le rôle pédagogique des Médiations, comme celui des CSF, auprès des acteurs est de première importance pour faire évoluer les comportements.

D'une façon générale, **l'information (voire la formation) des chefs d'entreprise** sur les questions relatives au financement, sur la prévention - suffisamment en amont - des difficultés qu'ils peuvent rencontrer et sur le rôle des deux Médiations comme celui des CSF, doit être mieux assurée.

Crédits photographiques

Couverture (horizontalement, de gauche à droite) : AIRBUS S.A.S. 2013 - S. RAMADIER ; Groupe PSA ; UIC ; STX France/Bernard BIGER ; Vusta – iStock ; DEFI ; nikitje – iStock ; BIC Sport/Franck Debaecker ; Prodways ; bioMérieux ; ERAMET- Marc Le Chelard –SLN ; ONF et Atlanbois (P. Ruault) ; Acome ; EDF ; V. Baillais.



www.conseil-national-industrie.gouv.fr